



Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2017

Domaine «Population»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@ bfs.admin.ch).

La population de la Suisse 2015, Neuchâtel 2016,
36 pages, gratuit, numéro OFS 349-1500

Portrait de la Suisse, Résultats tirés des recensements de la population 2010 – 2014, Neuchâtel 2016, 44 pages, fr. 10.– (TVA excl.), numéro OFS 1646-1400

Pratiques linguistiques en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2014, Neuchâtel 2016, 32 pages, fr. 8.– (TVA excl.), numéro OFS 1612-1401

Pratiques et croyances religieuses et spirituelles en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2014, Neuchâtel 2016, 32 pages, fr 8.– (TVA excl.), numéro OFS 1612-1400

Domaine «Population» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 – Population

Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration

Rédaction Ewa Kristensen, OFS
Contenu Ewa Kristensen, OFS; Fabienne Rausa, OFS;
Marcel Heiniger, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2017

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: Centre d'information, Section Démographie et migration,
OFS, tél. 058 463 67 11, info дем@ bfs.admin.ch
Rédaction: Ewa Kristensen, OFS
Contenu: Ewa Kristensen, OFS; Fabienne Rausa, OFS;
Marcel Heiniger, OFS
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 01 Population
Langue du texte original: Français et allemand
Traduction: Services linguistiques SEM
Mise en page: Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques: Section DIAM, Prepress/Print
Cartes: Section DIAM, ThemaKart
Page de titre: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Biel/Bienne;
photo: © Bundeskanzlei – Béatrice Devènes,
Dominic Büttner
Copyright: OFS, Neuchâtel 2017
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.
Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS: 1723-1700-05
ISBN: 978-3-303-01277-2

Table des matières

Introduction	5	3.2 Qualité de l'emploi et reconnaissance	33
3.2.1 Surqualification			33
3.2.2 Salariés avec fonction de chef			33
3.2.3 Bas salaires			34
3.2.4 Taux de pauvreté des personnes actives occupées			36
3.2.5 Horaires atypiques			36
3.2.6 Indépendant avec employé(s)			37
1 Composition de la population résidante permanente en Suisse	7	4 Interactions sociales	39
1.1 Flux et soldes migratoires d'hier à aujourd'hui	7	4.1 Cohésion sociale	39
1.1.1 Accroissement de la population	7	4.1.1 Opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers	39
1.1.2 Immigration	8	4.1.2 Discrimination perçue	40
1.1.3 Population étrangère selon le principal motif d'entrée	9	4.2 Activités culturelles	41
1.1.4 Émigration	10	4.2.1 Participation à une association	41
1.1.5 Retour à l'étranger selon la durée du séjour en Suisse et la nationalité	11	5 Compétences	42
1.1.6 Solde migratoire	11	5.1 Formation des jeunes	44
1.2 Effectif – portrait de la population et mesure de l'intégration	13	5.1.1 Jeunes quittant prématurément l'école	44
1.2.1 Population selon trois typologies	13	5.1.2 Transition entre secondaire I et II	44
1.2.2 Population selon la nationalité, diverses variables démographiques et la répartition géographique en Suisse	13	5.2 Compétences cognitives et formation des adultes	46
1.2.3 Population selon le lieu de naissance, diverses variables démographiques et la répartition géographique en Suisse	17	5.2.1 Niveau de formation achevée	46
1.2.4 Typologie du statut migratoire et population selon le statut migratoire	19	5.2.2 Participation à la formation (continue) non formelle	47
1.2.5 Répartition spatiale de la population selon le statut migratoire: indice de ségrégation	23	6 Paysage linguistique	49
1.2.6 Enfants de moins de 15 ans	24	6.1 Langue nationale comme langue principale	49
1.3 Comportements démographiques et ménages	25	6.1.2 Utilisation d'une langue locale au travail	49
1.3.1 Indice conjoncturel de fécondité	25	6.1.3 Langue principale des enfants en âge préscolaire	50
1.3.2 Taux de fécondité par âge	26	6.1.4 Les langues non nationales les plus représentées en Suisse	51
1.3.3 Nouveau-nés selon la nationalité de la mère	26	6.1.5 Nécessité de connaître la langue pour des raisons professionnelles	52
1.3.4 Type et structure des ménages	27	6.1.6 Compétences linguistiques nationales	53
2 Guide de lecture	28		
3 Vie active	29		
3.1 Présence sur le marché du travail	29		
3.1.1 Taux de chômage au sens du BIT	29		
3.1.2 Taux d'activité des 15 à 64 ans	31		
3.1.3 Professions	31		

7	Conditions de vie	55
7.1	Logement	55
7.1.1	Conditions de logement au niveau de l'équipement et du bruit	55
7.1.2	Surpeuplement	56
7.1.3	Prix du loyer	57
7.2	Fonctionnement familial	57
7.2.1	Situation professionnelle des mères et des pères	57
7.2.2	Accueil extrafamilial des enfants	59
7.2.3	Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial	60
7.3	Santé et accès aux soins	61
7.3.1	Accès aux soins	61
7.3.2	Interruption de grossesse	62
7.3.3	Taux de mortalité infantile	63
8	Glossaire	64
9	Bibliographie	66
	Annexe	67

Introduction

Le Conseil fédéral a adopté le 22 août 2007 un rapport sur les mesures d'intégration (ODM 2007) et lancé dans la foulée un plan d'action de 45 mesures visant à améliorer l'intégration de la population étrangère en Suisse. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a été chargé de créer un système de monitorage destiné à réunir de manière régulière et systématique des informations cohérentes et actuelles sur les structures et les processus d'intégration.

L'OFS a ensuite développé un système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration, comprenant 68 indicateurs répartis dans 11 domaines sociétaux pertinents. Ces domaines et leur importance dans le processus d'intégration s'appuient d'une part sur des bases théoriques et sont axés d'autre part sur les principes et les buts de la politique d'intégration de la Confédération.

Il n'existe pas de définition claire de la notion d'intégration. On peut toutefois identifier trois aspects centraux. L'intégration vise notamment à

- réaliser l'égalité des chances et l'égalité de traitement, en permettant à chacune et à chacun de participer de manière égale aux processus de décision politiques et sociétaux et en garantissant à chacune et à chacun un accès équivalent aux ressources de la société;
- rapprocher les niveaux de vie des différents groupes de la société;
- garantir, comme préalable à l'égalité des chances et au rapprochement des niveaux de vie, que la société d'accueil est bien disposée vis-à-vis de la population immigrée ou étrangère.

Selon la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

La réalisation du processus d'intégration se mesure empiriquement grâce à des indicateurs statistiques comparant les possibilités pour la population issue de la migration, par rapport au reste de la population, de s'impliquer dans différents domaines de la société. Une correspondance entre les valeurs des deux populations peut être le signe d'une intégration réussie. Un rapport détaillé¹ documente les bases théoriques et méthodologiques du système d'indicateurs de l'intégration de l'OFS.

L'OFS a publié en décembre 2012 les premiers résultats du monitorage par indicateurs de l'intégration de la population issue de la migration. Au cours des années suivantes, de nouveaux indicateurs ont été calculés et les indicateurs existants ont été mis à jour. Les séries chronologiques et les derniers résultats en date peuvent être consultés sur le portail statistique de l'OFS².

La présente publication contient une sélection d'indicateurs portant sur l'état et l'évolution de l'intégration de 2011 à 2015. Elle regroupe et commente de manière détaillée des données également disponibles sur le portail statistique de l'OFS.

Le premier chapitre contient des données de base sur la migration et sur la composition de la population migrante (selon les trois concepts de nationalité, lieu de naissance et statut migratoire) ainsi que quelques chiffres-clés sur la fécondité et la structure des ménages en Suisse. Ces données décrivent le cadre dans lequel s'accomplissent les processus d'intégration.

Des indicateurs consacrés à la vie active, aux interactions sociales et aux conditions de vie sont ensuite présentés et commentés. Deux chapitres traitent des compétences scolaires, du niveau de formation et de la participation à la formation de la population, ainsi que du paysage linguistique de la Suisse.

Les données provenant de diverses sources, le degré de détail des commentaires n'est pas le même dans tous les domaines.

Cette première publication synthétique ne reprend par l'intégralité des indicateurs ni des domaines traités par le système d'indicateurs de l'OFS. La sélection s'est portée sur les indicateurs qui présentent un intérêt pour le «dialogue CTA³ sur l'intégration, 2012–2016⁴», mené notamment sur les thèmes «Au travail», «Dès la naissance» et «Au quotidien». La publication a été réalisée en vue de la 3^e conférence nationale sur l'intégration, prévue le 19 juin 2017. Un deuxième rapport couvrant les autres indicateurs est en préparation.

Les indicateurs sont structurés de manière à permettre une comparaison directe entre la population issue de la migration et la population non issue de la migration. Ils mettent en évidence les différences entre ces deux groupes en ce qui concerne leurs caractéristiques structurelles et leurs conditions de vie. La comparaison de l'évolution de ces deux groupes – population issue

² www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration.html

³ Conférence tripartite sur les agglomérations. La CTA est une plateforme de la Confédération, des cantons et des communes au service d'une politique d'agglomération commune en Suisse. La politique en matière d'étrangers et d'intégration constitue l'un des principaux points de son programme. Plusieurs projets sont consacrés au défi de l'intégration en tant que tâche transversale.

⁴ Voir www.dialog-integration.ch/fr/

¹ OFS (2014) Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration. Concepts, méthodes, processus de sélection et sources de données, Neuchâtel.

ou non issue de la migration – permet d'évaluer les changements dans la population issue de la migration. Le statut migratoire ne peut toutefois en aucun cas être considéré comme le seul facteur explicatif des différences relevées entre ces groupes. Les indicateurs ne représentent pas un instrument d'analyse de cause à effet. Ils renseignent sur des faits mais ne fournissent pas a priori des explications causales. Ils ne permettent donc pas d'évaluer des mesures politiques ou instruments d'intégration spécifiques. Ils peuvent et doivent être utilisés comme base pour développer des mesures adaptées et en étudier les répercussions.

1 Composition de la population résidante permanente en Suisse

En 2015, plus de 2 millions d'étrangers vivent en Suisse, soit 24,6% de la population y résident de manière permanente. Le visage du pays a changé depuis 1950 où sa population, inférieure à 5 millions d'habitants contre 8,3 millions aujourd'hui, ne comptait pas plus de 6% d'étrangers. Qui sont les personnes vivant en Suisse, d'où viennent-elles et comment sont-elles arrivées ici, est-ce que leurs parents sont nés en Suisse ou à l'étranger ?

1.1 Flux et soldes migratoires d'hier à aujourd'hui

La population étrangère en Suisse a beaucoup fluctué au cours du 20^e siècle en fonction de la situation économique et politique du moment. Avant 1914, une première immigration significative intervient dans le cadre de la deuxième révolution industrielle et de la mise en chantier du réseau ferroviaire. Les étrangers peuvent alors s'établir librement en Suisse et disposent d'une grande liberté professionnelle. La population étrangère se distingue alors par son taux d'activité supérieur, surtout dans le secteur secondaire, par sa forte proportion de salariés, par la part importante des classes d'âges en état de travailler. Cette composition sociale explique la répartition géographique et la concentration dans les régions industrialisées et frontalières.

Durant et après la Première Guerre mondiale, la proportion de la population étrangère diminue fortement. La libre circulation prend fin, la venue et le séjour des étrangers sont étroitement contrôlés et limités. De 1919 à 1939, le développement économique est modéré et ne fait plus appel à de gros effectifs de main-d'œuvre. Les crises économiques de 1920–1922 et des années 1930 multiplient le nombre des chômeurs. En vertu de nouvelles dispositions législatives, les cantons restreignent ou refusent l'établissement de salariés étrangers. La population résidante étrangère passe de 14,7% de la population totale en 1910 à 10,4% en 1920, 8,7% en 1930 et 5,2% en 1941.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse est confrontée à une forte pénurie de main-d'œuvre. Avec le premier accord de recrutement signé entre la Suisse et l'Italie en 1948, s'ouvre une période de forte immigration; d'abord les Italiens, suivis des Espagnols, des Portugais et des Yougoslaves. Le caractère principal de cette immigration est son aspect temporaire selon le principe de rotation. Les saisonniers qui entrent en Suisse ne sont autorisés à demeurer sur le sol helvétique que pendant 9 mois. À partir de 1964, les autorités et les milieux dirigeants de l'économie se rendent compte que le recours à la main-d'œuvre étrangère n'est pas un phénomène passager, mais qu'il est devenu structurel, d'où l'abandon progressif de la théorie

de la rotation au profit de celle de l'intégration et de l'assimilation. Il s'agit dès lors de faciliter un séjour durable, d'envisager même la naturalisation et le regroupement familial.

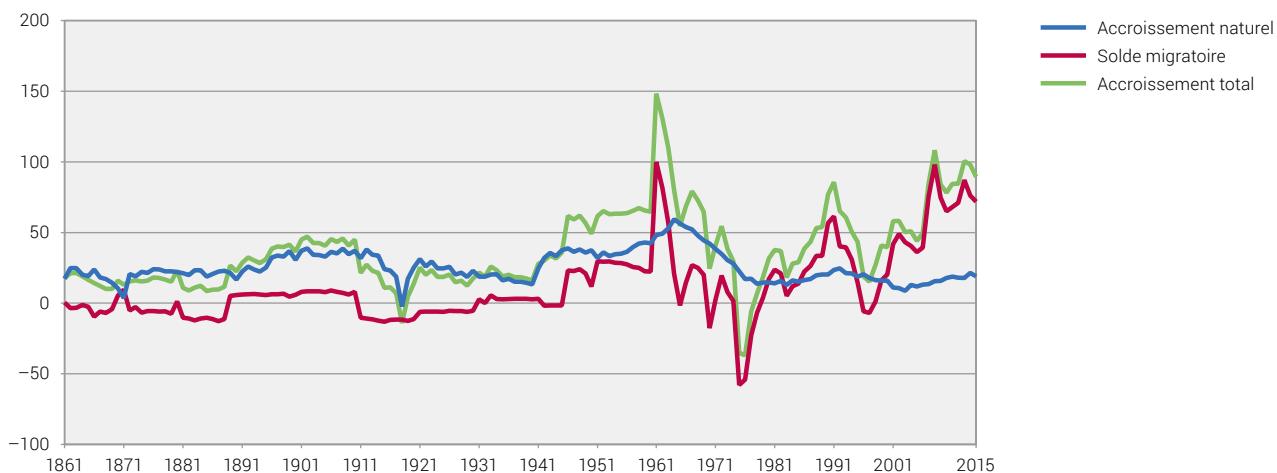
La période qui suit est marquée par des années de récession de 1975 à 1979 et en 1983. La Suisse réussit à exporter son chômage en ne renouvelant pas certains livrets et en ne remplaçant pas ses migrants. Néanmoins, la part de la population étrangère ne cesse de croître, franchissant pour la première fois le seuil des 20% en 1994. Depuis, l'évolution de la population résidante permanente étrangère est très irrégulière, avec des taux de croissance annuelle de plus de 3% en 2007, 2008 et de 2012 à 2014.

1.1.1 Accroissement de la population

Entre 1860 et 2015, l'effectif de la population de la Suisse a plus que triplé, passant de 2,5 à 8,3 millions d'habitants. Exception faite de 1918, l'accroissement naturel – soit la différence entre les naissances et les décès – est le facteur principal de la croissance démographique jusqu'en 1945. Puis sous l'effet de la hausse du nombre des naissances observée dans la période de l'après-guerre (baby-boom) et de la migration, la population s'accroît à un rythme plus rapide. En 1961, le solde migratoire – soit la différence entre les immigrations et les émigrations – dépasse le seuil historique des 100 000 personnes. À partir de la même période, l'accroissement naturel commence à diminuer, ayant ainsi une influence moindre, quoique toujours positive, sur l'évolution de la population. La migration internationale prend de l'ampleur dès le début des années 1980 et devient progressivement le principal facteur de croissance (voir graphique G1.1).

Évolution de la population résidante permanente en Suisse, de 1861 à 2015

G 1.1



Sources: OFS – ESPOP, STATPOP

© OFS 2017

1.1.2 Immigration

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que la migration devient le facteur principal d'accroissement de la population, renforçant par là l'effectif de population étrangère présent en Suisse. De 14,6% de la population résidante permanente totale en 1980, la population étrangère passe à 16,7% en 1990, 19,8% en 2000 et 24,6% en 2015.

L'immigration découle d'une migration de l'étranger vers la Suisse. Elle concerne aussi bien des citoyens suisses qu'étrangers. On observe que les personnes qui immigrent en Suisse n'ont pas pour la plupart de passeport suisse. En 2015, cette réalité concerne 86,2% des immigrants.

L'immigration de la population résidante permanente étrangère est généralement à dominante masculine. A une courte majorité, ce sont des hommes qui immigrent en Suisse. De 1995 à 1999, on note toutefois une inversion de tendance, où les femmes ont été plus nombreuses à immigrérer que les hommes. Au niveau de l'âge, près des trois cinquièmes des immigrants étrangers sont jeunes (20–39 ans) et viennent alimenter une population étrangère dont l'âge moyen se situe environ à 37 ans.

Selon la nationalité

Les étrangers qui arrivent en Suisse proviennent en grande partie de l'Union européenne (UE) et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE)¹. Le phénomène a progressé, à partir de 2003, avec l'introduction de la libre circulation des personnes (voir graphique G1.2). En tête de file, les étrangers arrivés entre 1991 à 2015 viennent d'Allemagne, du Portugal, d'Italie et de France. L'immigration des ressortissants des autres pays d'Europe (non UE/AELE) a été marquée dans les

années 1990 par la situation dans les Balkans et au Kurdistan², ainsi que par l'arrivée de nombreux ressortissants d'ex-Yougoslavie et de Turquie. À partir 1997, les immigrations de ce groupe se stabilisent à 13 000 immigrations en moyenne par année. Les immigrations des non-Européens sont relativement stables. On observe un pic entre 1997 et 2003 liés à l'arrivée de nombreux Sri Lankais en Suisse.

La ventilation des immigrations selon le découpage géographique des différentes régions de l'Europe amène une autre perspective. Les années 1990 ont vu arriver plus de ressortissants du Sud et de l'Est de l'Europe (ex-Yougoslavie et Turquie), alors que les années 2000 ont surtout ouvert la porte aux Européens du Nord et de l'Ouest, en tête de file les Allemands, suivis des Français et des Britanniques. Les Allemands comptabilisent, à ce jour, le plus grand nombre d'immigrations annuelles en Suisse depuis 1997 (voir graphique G1.3).

Le nombre d'immigrations des ressortissants d'Europe du Sud-Ouest était à la baisse dans les années 1990. À partir de 2001, on observe que la tendance s'inverse et que leur nombre augmente, porté par les Portugais qui comptabilisent plus de 10 000 nouvelles arrivées annuelles. Moins nombreuses, les arrivées d'Italiens et d'Espagnols ont surtout pris de l'ampleur à partir de 2007 respectivement 2008.

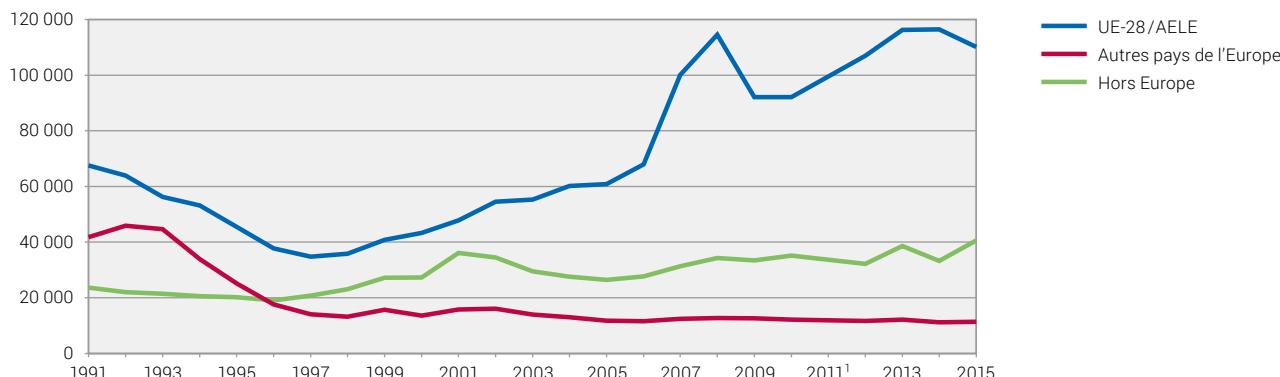
En 2015, le nombre de ressortissants qui arrivent de l'UE et des pays de l'AELE se monte à 110 200. Les personnes en provenance d'Allemagne, de France, d'Italie et du Portugal composent, à elles seules, les deux tiers de ces immigrants.

¹ Voir Glossaire

² Les affrontements entre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et l'armée turque culminent dans les années 1990. Les Kurdes du sud-est de la Turquie sont ensuite venus grossir les rangs des réfugiés politiques en Suisse. Cf. ODM (2010).

Immigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage politique

G 1.2

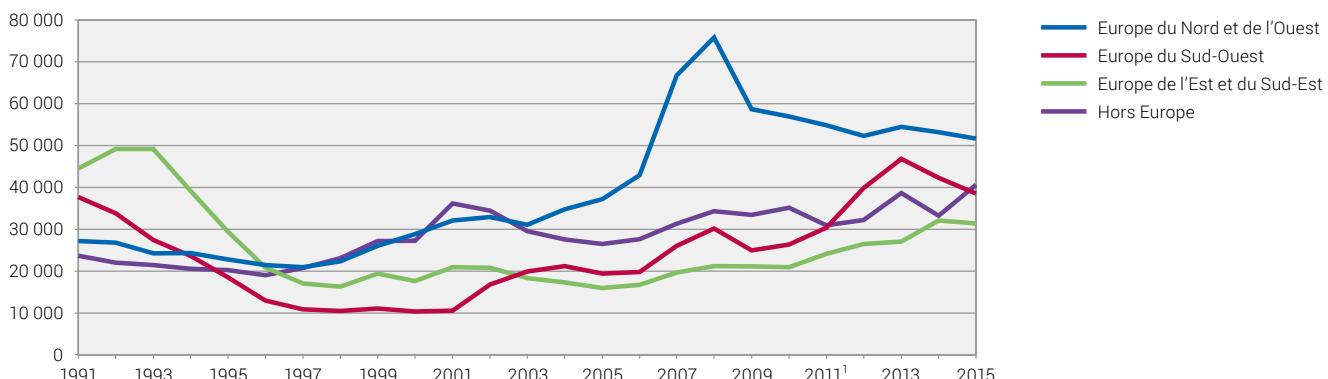
¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2017

Immigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage géographique

G 1.3

¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2017

1.1.3 Population étrangère selon le principal motif d'entrée

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) fournit des informations sur les différents motifs d'entrée en Suisse, dont le travail, la famille, l'asile ou la formation. Les motifs les plus fréquemment cités sont liés au marché du travail et à la famille (mariage, accompagnement ou regroupement familial). Ils varient selon les provenances des personnes. Les ressortissants de l'UE/AELE viennent en Suisse principalement pour des raisons professionnelles, alors que les autres immigrants viennent plutôt fonder une famille ou la retrouver (voir graphique G 1.4).

Si l'on affine le découpage géographique, on observe que la moitié des ressortissants de l'Europe du Nord et Nord-Ouest, ainsi que de l'Europe du Sud-Ouest, viennent travailler. Un quart des Européens du Nord et Nord-Ouest et un cinquième de ceux du Sud-Ouest viennent pour fonder une famille ou la retrouver. Ce qui différencie ces deux regroupements est le pourcentage de

personnes qui immigrent pour étudier. Ce pourcentage s'élève à 6% parmi les ressortissants de l'Europe du Nord et Nord-Ouest, alors qu'il est minime chez les étudiants venant d'Europe du Sud-Ouest.

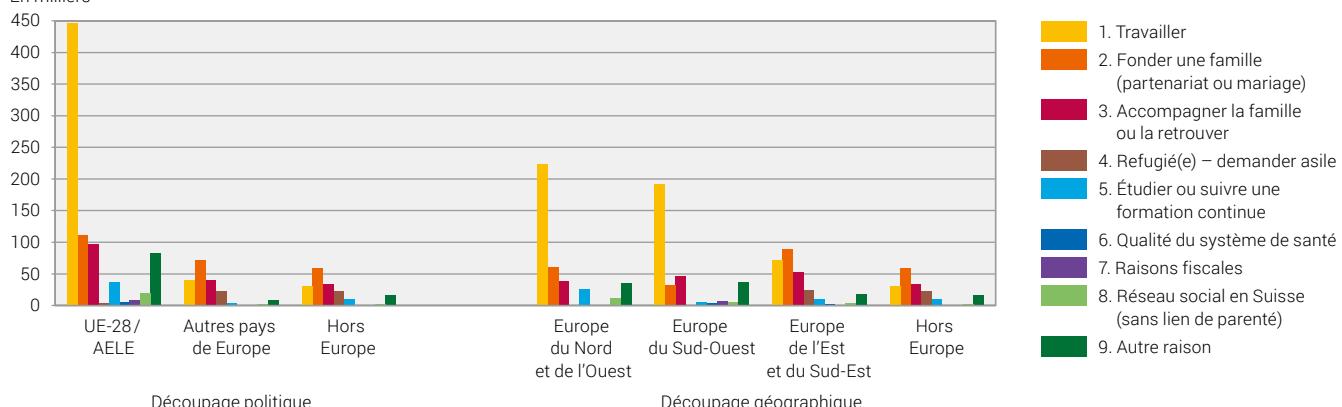
Deux cinquièmes des Européens de l'Est et du Sud-Est immigrent pour des raisons familiales et plus d'un quart pour un motif professionnel. Dans ce groupe, près d'une personne sur dix vivant en Suisse est arrivée par le biais de l'asile. Pour les non-Européens, près de la moitié entrent pour des raisons familiales, un sixième pour travailler et un autre petit sixième par le biais de l'asile. Dans ces derniers regroupements, la formation – bien que de moindre importance – apparaît également comme motif d'entrée en Suisse.

Population résidante permanente selon le motif d'entrée et la nationalité, en 2014

Personnes entrées en Suisse à 15 ans au moins

G 1.4

En millions



Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

1.1.4 Émigration

Les émigrations se définissent comme une migration de la Suisse vers l'étranger. Comme observé dans l'immigration, l'émigration concerne aussi bien des citoyens suisses qu'étrangers. La plupart des personnes qui quittent le pays sont cependant étrangères, soit 74% en 2015. Plus de la moitié d'entre elles est âgée de 20 à 39 ans et est majoritairement composée d'hommes.

Selon la nationalité

Le nombre d'émigrations des ressortissants de l'UE/AELE est important et fluctuant, alors que celui des départs de personnes des autres pays d'Europe et hors Europe est moindre et relativement stable, voire en baisse. De 1991 à 2015, les Allemands, Italiens, Portugais, Espagnols et Français comptabilisent à eux

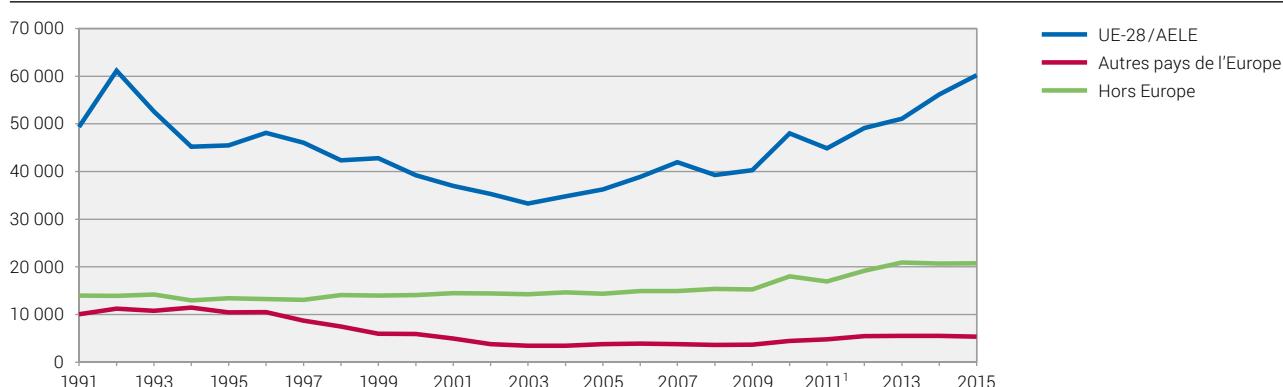
seuls pratiquement la moitié des émigrations annuelles de la population résidante étrangère, à l'exception de 1991 où cette part était plus élevée (voir graphique G 1.5).

Dans la période de 1991 à 2015, la ventilation des émigrations selon le découpage géographique des différentes régions de l'Europe montre que les ressortissants du Sud-Ouest de l'Europe – principalement les Italiens, les Portugais et les Espagnols – ont de moins en moins quitté la Suisse, surtout en 1993 et 2004. Les personnes provenant d'Europe du Nord et de l'Ouest affichaient un nombre d'émigrations relativement stable de 1991 à 2003, aux alentours de +20 000. À partir de 2003, on constate une augmentation du nombre d'émigrations dans ce regroupement et notamment chez les Allemands. Si l'on cumule les données d'émigrations sur la période de 1991 à 2015, les Allemands sont le premier groupe à quitter la Suisse. Dans ce laps de temps, le nombre de leurs émigrations a plus que doublé, passant de 7 600 en 1991 à 16 200 en 2015. Quant aux personnes d'Europe de l'Est et du Sud-Est, on observe un léger pic de départs dans les années 1993–1994, notamment chez les ressortissants

Émigration de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage politique

G 1.5

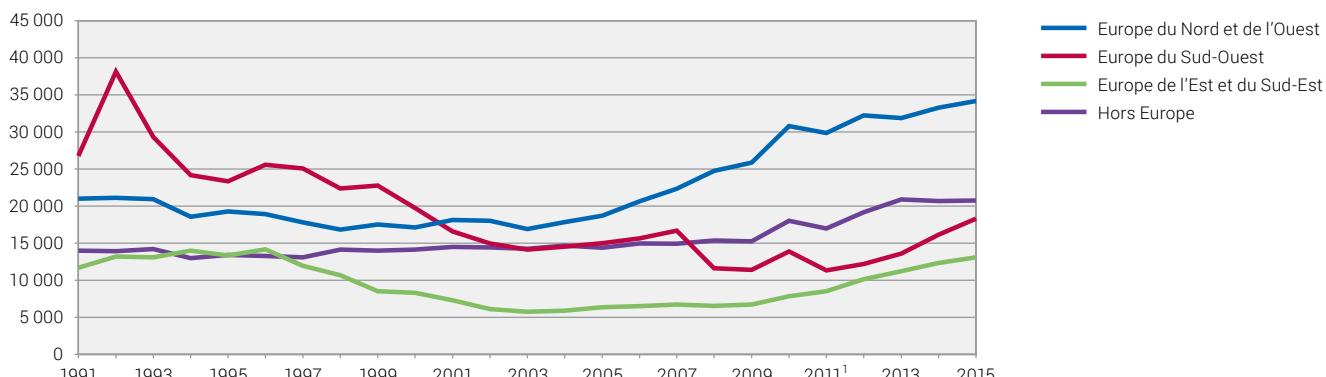


¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Emigration de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage géographique

G 1.6



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2017

d'ex-Yougoslavie et les Turcs. Leur nombre diminue ensuite dans le temps, puis reprend de la vigueur à partir de 2009. On relève dès lors beaucoup d'émigrations de Russes et de Turcs (voir graphique G1.6).

En 2015, le nombre des ressortissants de l'UE et des pays de l'AELE qui quittent la Suisse se monte à 60 200. Les Allemands, Français, Italiens et Portugais composent près des deux tiers de ces émigrants.

1.1.5 Retour à l'étranger selon la durée du séjour en Suisse et la nationalité

En Suisse, plus de la moitié des étrangers (55,1%) sont nés en Suisse ou y vivent depuis 10 ans ou plus. Mais certains étrangers ne s'établissent que temporairement et repartent. Depuis 2012, le nombre d'émigrations dans la population étrangère pour 1 000 personnes de la population résidante permanente moyenne est en hausse. En 2015, on en dénombre 42,8%, alors qu'en 2002 et en 2008, ce taux s'élevait respectivement à 36,6% et 35,6%.

Les étrangers qui ont effectué un court séjour dans notre pays – entre 0 et 5 ans – et qui repartent en 2015 sont avant tout allemand, italien, français, portugais ou nord-américains. Dans ces groupes de population étrangère, le pourcentage d'émigrations après un court séjour est élevé et représente plus des deux cinquièmes des émigrations. Les études en matière de séjours temporaires pour activité lucrative (CFM 2013) font état de deux groupes de personnes très différents: d'une part, les personnes hautement qualifiées qui ont des emplois très bien rémunérés et, d'autre part, les personnes qui effectuent des travaux dans les secteurs à bas salaires pour lesquels les qualifications requises ne sont pas élevées.

D'autres étrangers repartent après avoir séjourné en Suisse 20 ans ou plus. En 2015, on observe qu'un cinquième des émigrations – si on considère toutes les émigrations, y compris celles

des Suisses – ou un quart des émigrations – si on ne considère que les émigrations de la population étrangère – concerne des ressortissants des Balkans.

1.1.6 Solde migratoire

Le solde migratoire résulte de la différence entre immigrations et émigrations. On distingue le solde migratoire négatif – depuis 1992 – des Suisses de celui positif des personnes de nationalité étrangère. Le solde négatif des Suisses indique qu'ils sont plus nombreux à quitter le pays qu'à y revenir. À l'inverse, le solde positif des étrangers montre qu'ils sont plus nombreux à arriver qu'à en repartir. Comme la majorité des personnes qui arrivent ou quittent le pays ont entre 20 et 39 ans, c'est essentiellement cette classe d'âges qui est concernée dans les soldes migratoires.

Selon la nationalité

Les années 1990 ont été touchées par différents événements économiques – notamment la crise du Système monétaire européen (SME) et la correction du marché obligataire – qui se répercutent sur les mouvements migratoires.

On observe une baisse brutale du solde migratoire des ressortissants de l'UE/AELE au début des années 1990, suivie d'une hausse et à nouveau, à partir de 1994, d'une autre baisse. En 1996 et en 1997, il est même négatif signalant plus de départs que d'arrivées de personnes de ce groupe de pays. Entre 1998 et 2008, le solde migratoire ne va faire qu'augmenter. À partir de 2008, l'effet domino de la crise des «subprimes» provoque l'effondrement de diverses grandes banques dans le monde, touchant également la Suisse. Dans un premier temps, l'on observe alors plus de départs parmi les ressortissants de l'UE/AELE, puis leur retour à partir des années 2010. Il s'agit cependant de personnes différentes. Les étrangers qui ont essentiellement quitté la Suisse à partir de 2008 sont les Allemands, leur solde passant

de 34 100 personnes en 2008 à 6 700 en 2015. En termes d'évolution, les hausses les plus marquées sont relevées chez les Hongrois et les Italiens dont le solde migratoire a plus ou moins triplé et chez les Espagnols où il a plus que quadruplé (voir graphique G1.7).

Les ressortissants des autres pays d'Europe voient leur solde migratoire baisser à partir de 1993 – notamment chez les Turcs et les Russes – sans toutefois passer la barre du 0. Il demeure positif même en 1996 et en 1997. Au-delà de ces années, leur solde migratoire reste relativement stable, soit en-dessous de +10 000 personnes.

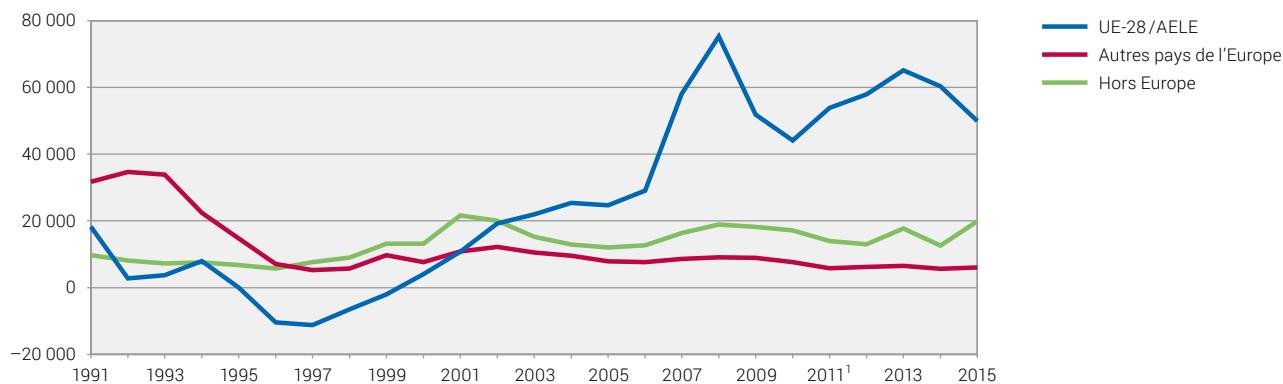
La migration nette des ressortissants des pays extra-européens affiche une courbe plus plate que les deux autres groupes de pays, mais cependant légèrement fluctuante. On observe différentes hausses du solde migratoire au début des années 2000, en 2008, en 2010, en 2013 et en 2015.

La ventilation des soldes migratoires selon le découpage géographique des différentes régions de l'Europe donne une autre image des arrivées et départs des ressortissants étrangers. Dans les années 1990, on constate une baisse de la migration nette des personnes du Sud et de l'Est de l'Europe. Parmi les ressortissants du Sud-Ouest, notamment, les soldes migratoires ont été négatifs à partir de 1992 et jusqu'en 2001. Ce sont essentiellement des Italiens et des Espagnols qui quittent plus la Suisse que ceux qui n'arrivent, soutenus à partir de 1997 par les Portugais. Parmi les personnes des autres pays d'Europe, le solde migratoire baisse dès 1994, sans toutefois passer la barre du 0, et augmente à nouveau en 1999. Dans les années 2000, le solde migratoire des ressortissants du Sud-Ouest de l'Europe augmente, avec quelques paliers entre 2005 et 2006, ainsi qu'entre 2009 et 2010. Il baisse cependant en 2015. Dans la même période, le solde migratoire des étrangers du Sud-Est et de l'Est de l'Europe fluctue entre +10 000 et +20 000 personnes.

Solde migratoire de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage politique

G 1.7



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

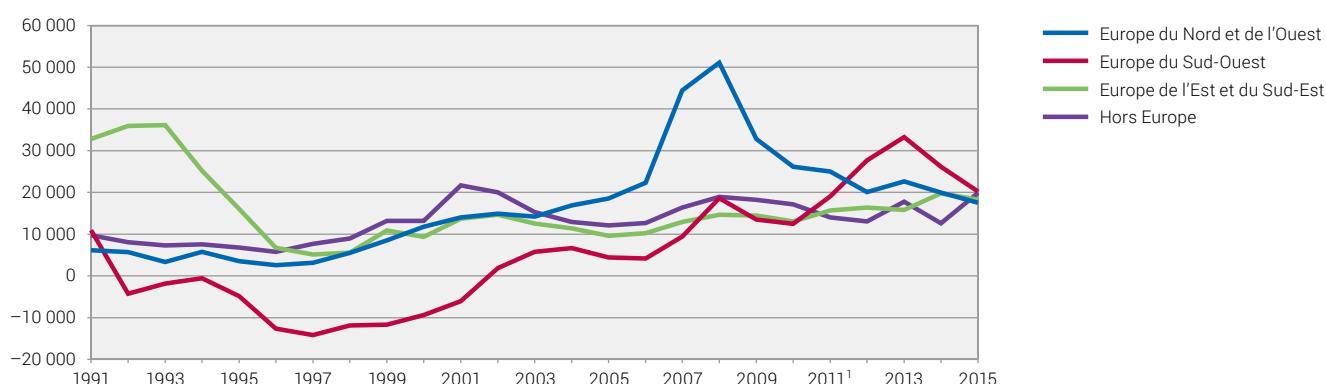
Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2017

Solde migratoire de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1991 à 2015

Découpage géographique

G 1.8



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2017

Les Européens du Nord et de l'Ouest ont un solde migratoire en-dessous des +10 000 personnes dans les années 1990. Entre 2000 et 2008, leur migration nette augmente. À partir de 2009, leur solde migratoire – notamment celui des Allemands et des Français – est en baisse (voir graphique G 1.8).

1.2 Effectif – portrait de la population et mesure de l'intégration

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les différents flux migratoires ont ainsi façonné la population de la Suisse dont la composition mêle en 2015 75,4% de Suisses et 24,6% d'étrangers. Mais qui sont ces étrangers? Quelle est leur expérience migratoire? Ont-ils les mêmes chances dans divers domaines que celles enregistrées par les nationaux?

1.2.1 Population selon trois typologies

La législation suisse stipule que l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays. La réalisation du processus d'intégration peut se mesurer en comparant les valeurs statistiques affichées par les étrangers en termes de chances d'accès dans divers domaines, avec celles enregistrées par les nationaux se trouvant dans la même situation socio-économique et familiale.

Un rapport d'Eurostat relève que «depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la présence des populations immigrées en Europe s'est accrue et diversifiée de telle sorte que le critère de nationalité seul ne permet plus d'analyser pleinement le phénomène de l'immigration. (...) le critère juridique de la nationalité ne correspond plus à la réalité de la population apportée par l'immigration»³. C'est pourquoi la notion de «population issue de la migration», qui est à adapter au contexte culturel et historique de chaque Etat, a été préférée. Elle tend à remplacer la distinction trop réductrice entre «nationaux» et «étrangers», en ne se basant pas uniquement sur le précepte de citoyenneté, mais en prenant en compte l'expérience migratoire des individus.

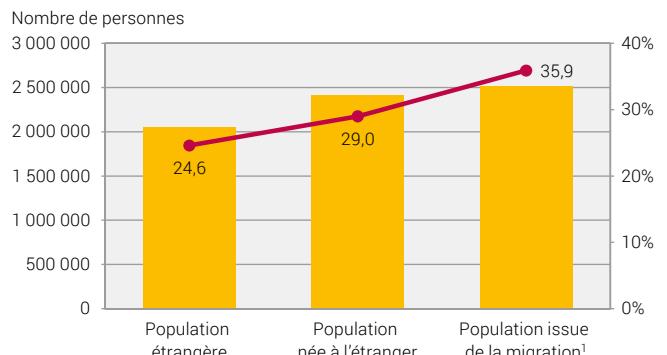
On distingue trois types de populations pour cibler les groupes dont l'intégration est mesurée à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces trois types de populations sont utilisés dans les prochaines parties du présent document, en fonction des possibilités offertes par les données statistiques et les variables qu'elles renferment:

- La population selon la nationalité
- La population selon le lieu de naissance, qu'elle soit de nationalité suisse ou étrangère,
- Et la population issue de la migration, qu'elle soit de nationalité suisse ou étrangère.

D'un concept général de *population étrangère* dont les données sont disponibles dans les différents registres (registres des habitants, système d'information central sur la migration, etc.), on

Population résidante permanente selon trois concepts migratoires, en 2015

G 1.9

¹ À partir de 15 ans.

Sources: OFS – STATPOP, ESPA

© OFS 2017

passe au concept plus précis de *population issue de la migration* basé sur différentes enquêtes et pour laquelle on connaît non seulement la nationalité, mais également l'expérience migratoire des individus et de leurs parents (voir graphique G 1.9).

1.2.2 Population selon la nationalité, diverses variables démographiques et la répartition géographique en Suisse

Par définition, la population étrangère comprend toute personne qui réside en Suisse à un moment donné, mais qui ne possède pas la nationalité suisse. La *population résidante permanente étrangère* est la population de référence dans la statistique de population. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou totalisant 12 mois de résidence en Suisse (livrets B/C/L/F ou N ou livret du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille).

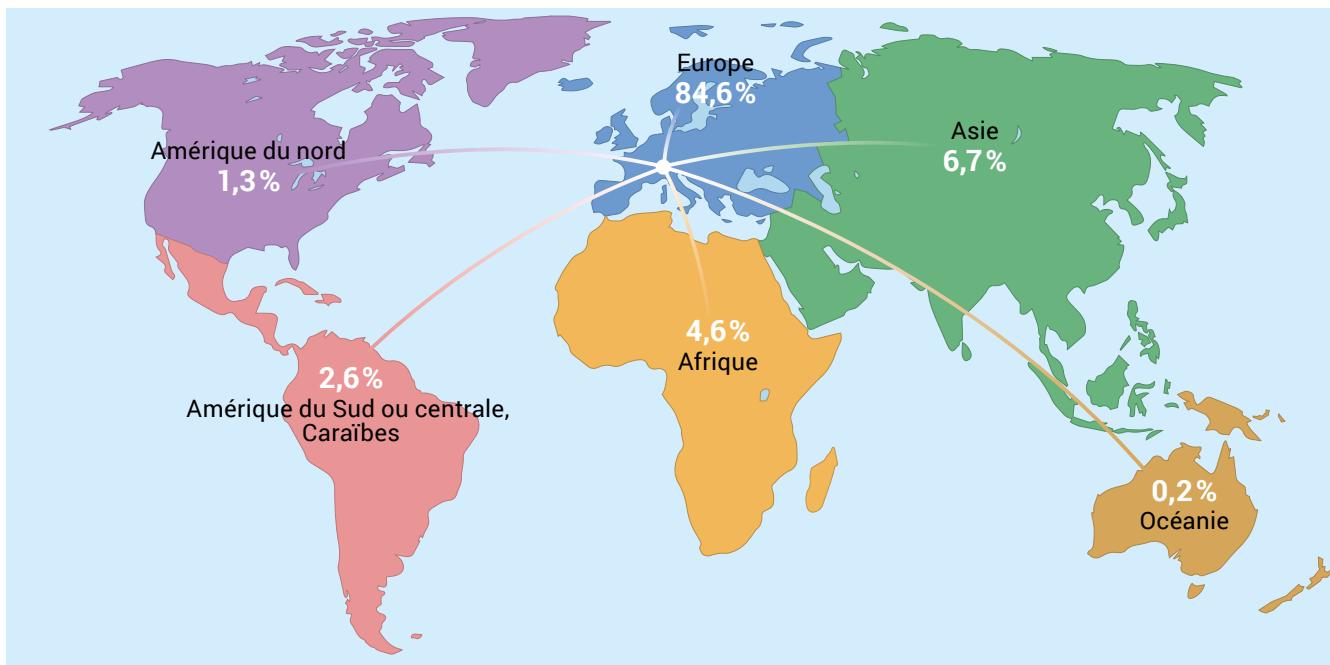
Selon le sexe et l'âge

Sur l'ensemble des étrangers résidants permanents, les hommes sont plus nombreux que les femmes, respectivement 1 086 100 (53%) et 962 500 (47%). La population étrangère est plus jeune que celle composée par les personnes de nationalité suisse: 416 500 personnes ont moins de 20 ans, soit 20%, 162 000 personnes ont plus de 64 ans, soit 8%. 1,5 million de personnes sont en âge de travailler (20–64 ans), soit 71,8%. Les classes d'âges les plus représentées dans la population étrangère sont celles des 25 à 49 ans, d'où un âge moyen avoisinant 37 ans contre 44 pour les Suisses. Au sein de la population résidante permanente étrangère, on compte 11 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler (20–64 ans), alors que ce rapport est trois fois plus élevé (36) dans la population suisse, indiquant un vieillissement plus marqué chez les Suisses.

³ B. Krekels et M. Poulain (1996)

Nationalité de la population résidante permanente étrangère vivant en Suisse selon le continent¹, en 2015

G 1.10



Source: STATPOP

© OFS 2017

¹ Les apatrides et les personnes dont on ignore la nationalité ne sont pas représentés.**Selon la nationalité**

Fin 2015, près de 2 millions d'étrangers vivent en Suisse, soit 24,6% de la population y résident de manière permanente. Cette proportion est le résultat des différentes vagues d'immigration, d'une politique de naturalisation restrictive, ainsi que d'un fort taux de natalité et d'un taux de mortalité faible⁴ dans la population étrangère.

La majorité des étrangers qui réside de manière permanente en Suisse provient d'Europe (voir graphique G1.10). Les 1 361 600 ressortissants des pays membres de l'UE/AELE en composent la principale communauté étrangère en 2015, soit 66% de l'ensemble des étrangers. Les Italiens, Allemands, Portugais et Français représentent à eux seuls les trois quarts de cette communauté. Avec 311 700 ressortissants, les Italiens constituent toujours le groupe le plus important. Viennent ensuite les Allemands (300 700), les Portugais (267 500), les Français (123 000). Le solde restant se compose de 687 000 ressortissants provenant:

- des autres pays d'Europe non membres de l'UE/AELE, soit 371 600 personnes. Parmi les communautés les plus représentées, on trouve 106 900 ressortissants du Kosovo, 71 300 de Serbie et 69 200 de Turquie.
- des autres pays du monde (313 600). Presque tous les continents sont représentés parmi les plus grandes communautés d'extra-Européens: l'Asie avec 27 700 Sri Lankais, 17 100 Chinois, 13 600 Indiens; l'Amérique du Sud avec 19 700 Brésiliens; l'Afrique avec 24 900 Erythréens.
- ainsi que de 1 800 cas qui ne sont pas attribuables à un pays.

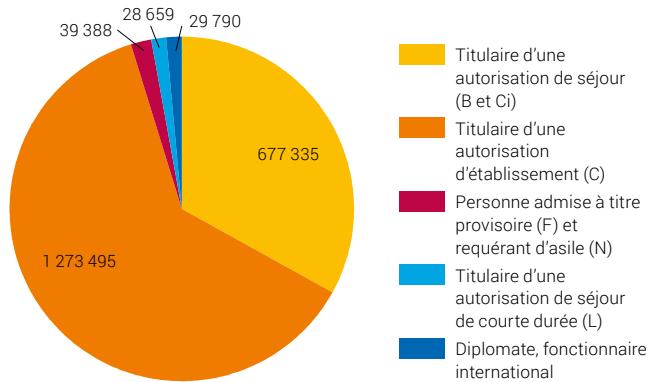
Selon l'autorisation de résidence et diverses variables démographiques

Différents types d'autorisations régissent la présence des deux millions d'étrangers vivant en Suisse et déterminent, dans une large mesure, la durée de résidence de ces personnes.

A la fin de l'année de 2015, la majorité des étrangers résidant en Suisse de manière permanente sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de séjour (livret C ou B). En effet, près des deux tiers des étrangers sont titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C), soit 62%. Notre pays compte également

Population résidante permanente étrangère selon l'autorisation de résidence, en 2015

G 1.11

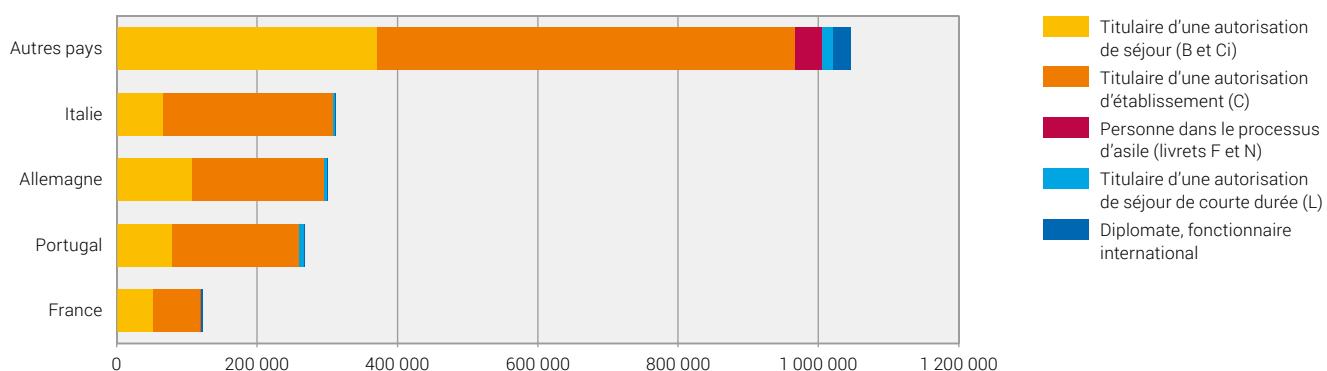
⁴ Dû principalement aux naturalisations et aux retours au pays.

Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Population résidante permanente étrangère selon la nationalité et l'autorisation de résidence, en 2015

G 1.12



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

33% de titulaires d'une autorisation de séjour (livret B). Les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les diplomates et fonctionnaires internationaux (autorisation du DFAE) et les personnes dans le processus d'asile (livret F ou N) ne représentent que 5% de la population étrangère (voir graphique G1.11).

La plupart des ressortissants étrangers sont au bénéfice d'un livret C, indiquant que ces personnes séjournent depuis longtemps dans notre pays. Dans le classement des titulaires d'une autorisation d'établissement, on retrouve les ressortissants des grandes communautés qui composent la population résidante permanente étrangère de la Suisse, à savoir les Italiens (18,9% en 2015), les Allemands (14,8%), les Portugais (14,3%), les Kosovars (6,7%) et les Français (5,3%). Ces derniers se distinguent toutefois des autres nationalités, comptant au sein de leur communauté presque autant de titulaires d'autorisations d'établissement que d'autorisations de séjour (voir graphique G1.12).

Les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B) représentent un tiers de la population résidante étrangère en Suisse. Ce groupe se compose à nouveau des ressortissants des

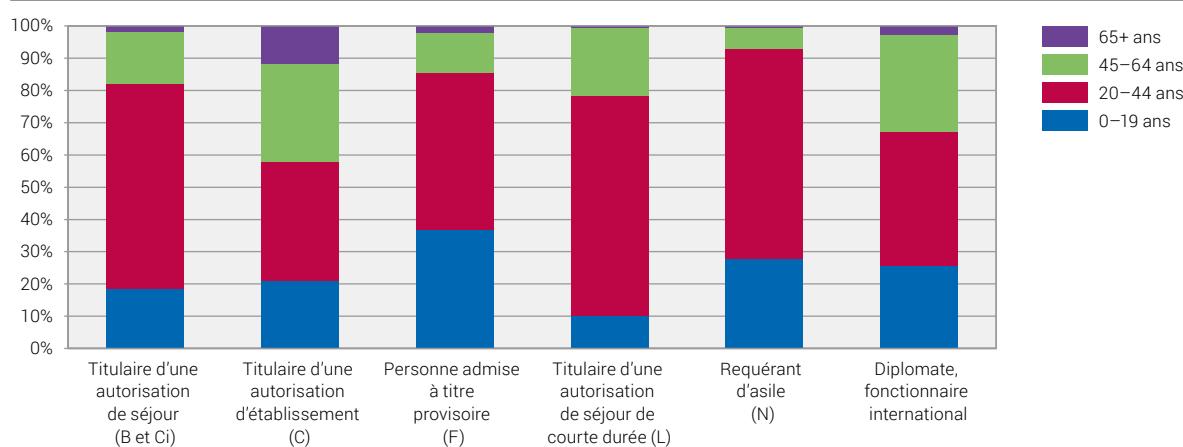
grandes communautés qui composent la Suisse, à savoir les Allemands (15,8% en 2015), les Portugais (11,6%), les Italiens (9,9%), les Français (7,7%) et les Espagnols (4,0%).

La répartition par âges montre des différences parmi les titulaires de livrets C et B. Alors que la majorité des détenteurs de livret B se trouvent dans la classe d'âges des 20–44 ans (64%), les personnes au bénéfice d'un livret C sont réparties de manière relativement plus uniforme dans les différentes classes d'âges, 21% des moins de 20 ans, 37% des 20–44 ans, 31% des 45–64 ans et une part non négligeable des seniors, soit 12% (voir graphique G1.13).

Dans les autres autorisations de résidence – soit 5% de la population résidante permanente étrangère – on observe une population jeune: 37% des personnes admises provisoirement et des requérants d'asile ont moins de 20 ans. En dehors des autorisations délivrées par le DFAE (diplomates et fonctionnaires internationaux), la part des bénéficiaires de livrets F, L et N de moins de 45 ans s'élève entre 72% et 93%. On trouve néanmoins dans cette population une part de personnes de plus de 64 ans, à savoir, 2% de détenteurs de livret F, 0,5% de livret L, 0,6% de livret N et 3% de bénéficiaires d'autorisations du DFAE.

Population résidante permanente étrangère selon la classe d'âges et l'autorisation de résidence, en 2015

G 1.13

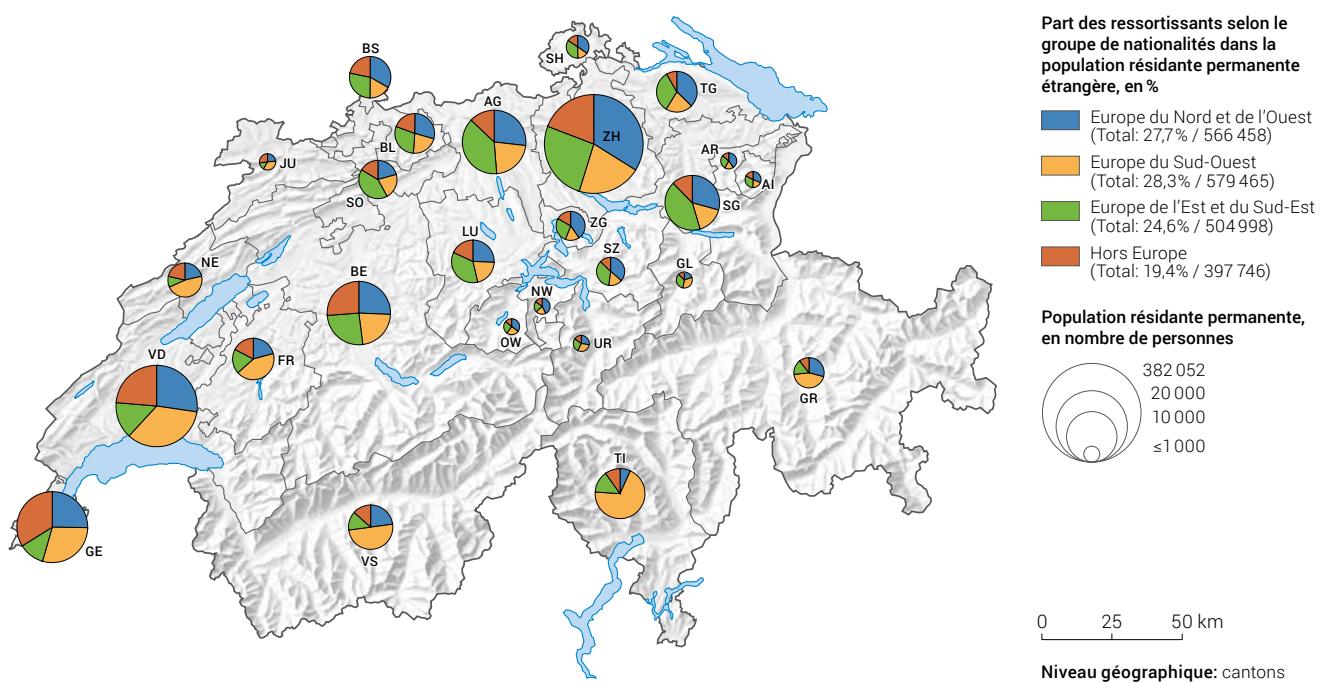


Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Population résidante permanente étrangère selon le groupe de nationalités, en 2015

G 1.14



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Répartition par canton des différents groupes de nationalités selon le découpage géographique

Sur l'ensemble des étrangers résidants permanents en Suisse, un bon tiers des étrangers vit en Suisse latine – Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. Les ressortissants d'Europe du Sud-Ouest (53%) représentent la grande communauté dans cette région. Les cantons de Neuchâtel, du Valais et du Tessin affichent les pourcentages les plus élevés. Dans pratiquement toutes les régions, il s'agit d'une majorité de Portugais, à part au Tessin et au Jura où les Italiens sont plus nombreux. On note également que les cantons d'Uri et des Grisons se distinguent des autres cantons germanophones, en affichant une majorité d'Européens du Sud-Ouest au sein de leur population étrangère (voir graphique G1.14).

Dans la partie alémanique de la Suisse, la répartition des étrangers varie selon leur provenance. Zurich, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures, ainsi que Thurgovie sont les cantons où séjournent une majorité de ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest. Il s'agit essentiellement d'Allemands et d'Autrichiens, à part dans les cantons de Nidwald, Bâle-Ville et Zoug où l'effectif des ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest est composé à plus des deux tiers d'Allemands et de Britanniques. Les personnes provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est s'établissent plus fréquemment dans les cantons d'Argovie, de St-Gall, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Bâle-Campagne, de Soleure, de Glaris, de Lucerne et de Berne. Parmi celles qui s'installent à Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, les communautés turques et kosovares sont les plus nombreuses. Lucerne et Glaris comptent,

parmi ses ressortissants provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est, un grand nombre de Kosovars et de Serbes. Toujours au sein de cette population provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est, Berne et St-Gall comptent un grand nombre de Kosovars et de Macédoniens, alors qu'Appenzell Rhodes-Intérieures affichent des grandes communautés de Bosnie et Herzégovine et d'ex-République yougoslave de Macédoine.

Zoom intégration

Processus lent qui se joue tant du côté des personnes (au niveau individuel) que de celui de la société d'accueil, l'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse (art. 2 al. 1 OIE et art. 4 et 53 L'Etr⁵).

L'acquisition de la nationalité suisse entraîne l'octroi intégral des droits politiques et économiques. Ce postulat suggère que les étrangers continuent d'être considérés comme étant dans un processus pas tout à fait abouti, quelle que soit leur génération d'arrivée. Or, le seul critère de nationalité ne permet pas d'établir si la personne vient d'arriver en Suisse ou si elle y est établie depuis sa naissance, y a grandi et suivi sa scolarité.

⁵ RS 142.205 Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 et RS 142.20 Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005

1.2.3 Population selon le lieu de naissance, diverses variables démographiques et la répartition géographique en Suisse

En 2015, un étranger sur cinq et neuf Suisses sur dix réside en Suisse depuis la naissance. Les personnes de nationalité étrangère nées dans notre pays font par conséquent partie de la deuxième génération, voire plus. Les classes d'âges les plus nombreuses parmi les Suisses nés dans le pays sont celles des 45–54 ans, celles parmi les étrangers selon le même lieu de naissance sont les 0–14 ans.

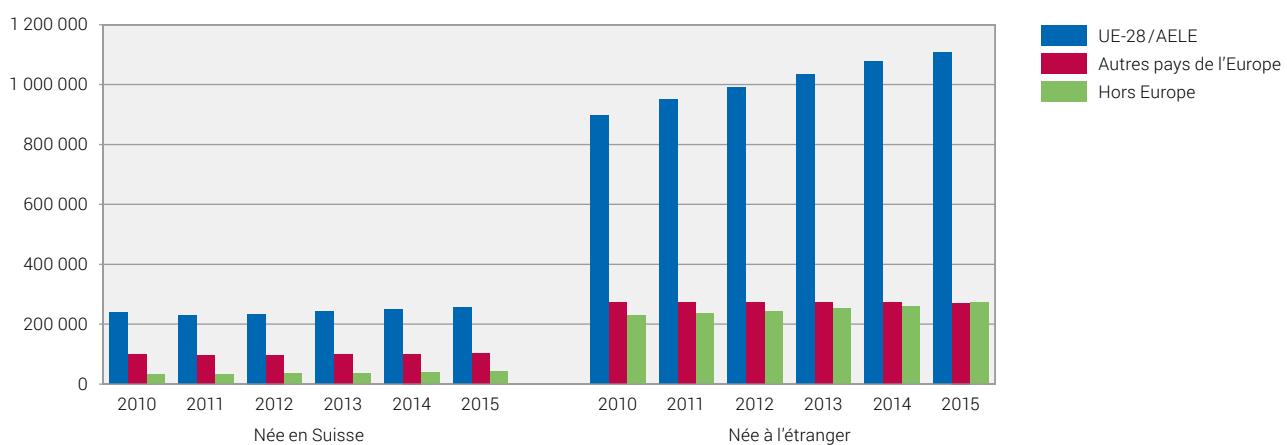
Selon la nationalité et l'autorisation de résidence

Parmi les étrangers nés en Suisse, la majorité sont des ressortissants de l'UE/AELE, soit 254 300 individus en 2015, suivis des personnes d'un autre pays d'Europe (101 100) ou d'un pays extra-européen (41 300). Ces valeurs sont plus ou moins restées les mêmes depuis 2010. La ventilation par distribution géographique montre que les étrangers nés dans notre pays ont essentiellement des origines d'Europe du Sud-Ouest, à savoir italiennes ou portugaises. Suivent ceux en provenance d'Europe de l'Est et du Sud-Est, d'affiliation kosovare ou turque. Enfin viennent les deuxièmes générations ou plus d'Europe du Nord et de l'Ouest, notamment Allemands et Français (voir graphiques G1.15 et G1.16). La plupart des étrangers nés en Suisse (86%) est au bénéfice d'une autorisation d'établissement (livret C), 12% au bénéfice d'une autorisation de séjour (livret B et Ci). Les diverses autres autorisations de résidence se répartissent dans les 2% restants.

Population résidante permanente étrangère selon le lieu de naissance et la nationalité, de 2010 à 2015

Découpage politique

G 1.15



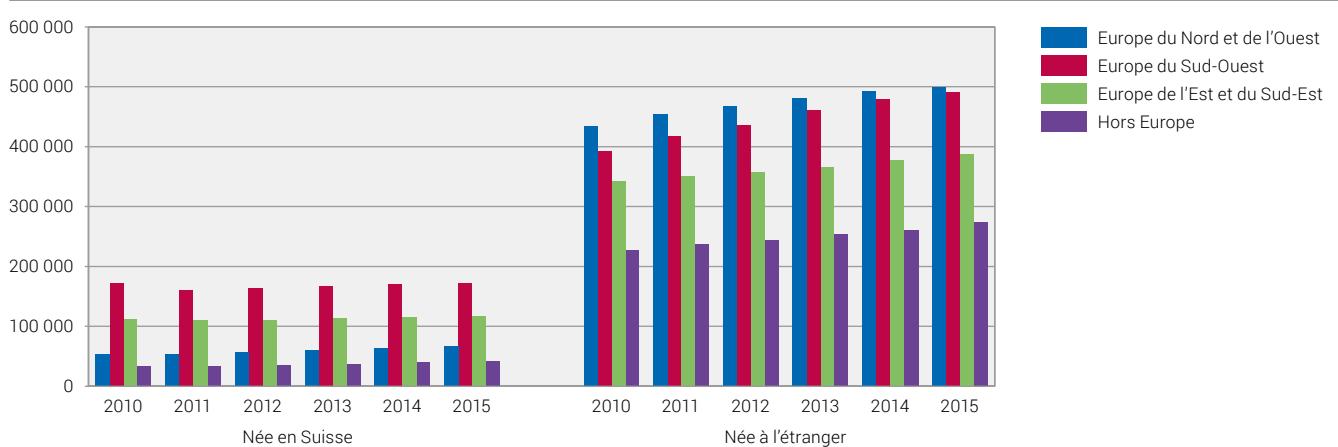
Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Population résidante permanente étrangère selon le lieu de naissance et la nationalité, de 2010 à 2015

Découpage géographique

G 1.16



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Quatre étrangers résidants permanents sur cinq et un Suisse sur dix sont nés à l'étranger et ont vécu l'immigration en Suisse où ils ont actuellement leur domicile principal. Les classes d'âges les plus nombreuses parmi les Suisses nés ailleurs sont celles des 45–54 ans, celles parmi les étrangers sont les 30–49 ans.

Par rapport aux étrangers nés hors de Suisse, la grande majorité sont des ressortissants de l'UE/AELE, soit 1 107 300 individus en 2015, suivis des personnes d'un autre pays d'Europe (270 600) ou d'un pays extra-européen (274 100). Le nombre de primo-migrants en provenance de l'UE/AELE est en hausse depuis 2010, ceux venant des autres pays d'Europe est en baisse depuis 2011. Les primo-migrants extra-européens sont également en hausse depuis 2010. La ventilation par découpage géographique des pays montre que les étrangers nés hors de Suisse ont des origines d'Europe du Nord et de l'Ouest, notamment allemandes et françaises. Suivent de près les ressortissants d'Europe du Sud-Ouest, principalement Italiens et Portugais. Enfin viennent les primo-migrants d'Europe de l'Est et du Sud-Est, d'affiliation kosovare ou serbe.

L'essentiel des étrangers nés à l'étranger (56%) est au bénéfice d'une autorisation d'établissement (livret C), 38% au bénéfice d'une autorisation de séjour (livret B et Ci). Les autres autorisations de résidence se répartissent dans les 5% restants. Plus de la moitié (54%) vit dans notre pays depuis moins de 10 ans et est essentiellement au bénéfice d'un livret B ou Ci (65%). 44% de la population résidante permanente étrangère née à l'étranger réside en Suisse depuis 10 ans ou plus. La part des personnes titulaires d'un livret C dans ce groupe d'étrangers est encore plus forte que chez les étrangers nés en Suisse. Elle se monte à 93%.

Les nationalités italiennes et turques sont celles en tête de liste des étrangers nés à l'étranger et résidant en Suisse depuis 20 ans ou plus (respectivement 34% et 33%). C'est également dans ces deux communautés qu'on trouve le plus de ressortissants nés dans notre pays (32% d'Italiens et 31% de Turcs). À l'opposé, les Allemands résident en Suisse pour un laps de temps plus court, essentiellement entre 0 et 9 ans, et l'on trouve dans cette communauté peu de personnes résidant depuis 20 ans ou plus et peu qui sont nés en Suisse (voir graphique G 1.17).

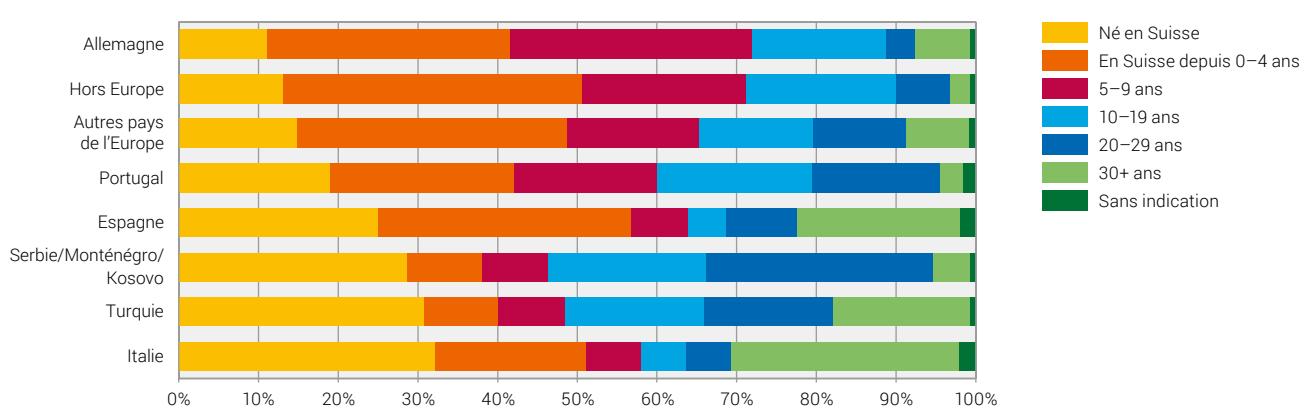
Répartition cantonale

En Suisse latine – Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud – on trouve une répartition similaire des étrangers nés à l'étranger que celle décrite dans le chapitre de la population étrangère. En effet, les ressortissants provenant d'Europe du Sud-Ouest y représentent la communauté la plus importante. Il s'agit essentiellement de Portugais, à part au Tessin où les Italiens sont plus nombreux. Il faut également noter que les cantons de Glaris et des Grisons se distinguent des autres cantons germanophones, en affichant une majorité d'Européens du Sud-Ouest et notamment de Portugais au sein de leur population étrangère.

En Suisse latine la migration semble fonctionner par réseaux, les personnes d'une même provenance s'établissant dans les régions où les communautés de même nationalité sont déjà implantées. Dans la partie alémanique de la Suisse, la répartition des étrangers est différente de celle du précédent chapitre (1.2.2 Population selon diverses variables démographiques et la répartition géographique en Suisse). Soleure, St-Gall et Argovie sont les cantons où séjournent une majorité de ressortissants d'Europe du Sud et du Sud-Est. Parmi eux, Soleure et Argovie affichent de grandes parts de Kosovars et de Turcs, alors qu'à St-Gall Macédoniens et Serbes représentent les plus grandes communautés de ressortissants d'Europe du Sud et du Sud-Est nés à l'étranger. En termes relatifs, les ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest sont le groupe d'étrangers qui s'établissent en nombres dans les cantons restants – Zurich, Berne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures et Thurgovie. Dans la majorité des cas, les communautés allemandes et autrichiennes sont le plus représentées, à l'exception de Berne où Allemands et Français tiennent le haut du classement, ainsi que dans les quatre cantons de Nidwald, Zoug, Bâle-Ville et Bâle-Campagne où Allemands et Britanniques sont les plus nombreux.

Population résidante permanente étrangère selon la nationalité et la durée de résidence en Suisse, en 2015

G 1.17



Zoom intégration

Dans cette population, tout comme dans celle selon la nationalité, les données concernent encore toute la population, inclus les moins de 15 ans.

La variable du lieu de naissance permet de distinguer les *primo-migrants* des générations successives, soit la première génération d'arrivée. Cette variable, ainsi que la durée de résidence en Suisse, sont des éléments importants pour mesurer la sédentarité de la population résidante permanente étrangère. En effet, née dans le pays ou établie depuis plus ou moins longtemps, cette population hétérogène n'a pas les mêmes besoins en matière d'intégration.

1.2.4 Typologie du statut migratoire et population selon le statut migratoire

Dans l'approche selon le statut migratoire, on prend en compte non seulement la nationalité, le pays de naissance des individus, mais également celui de leurs parents. Ainsi, la distinction trop réductrice entre «nationaux» et «étrangers» est remplacée par un découpage prenant mieux en compte l'expérience migratoire directe ou indirecte d'un pays à l'autre, c'est-à-dire par le biais des parents. Comme dans de nombreux autres pays, la typologie proposée par l'OFS a été construite sur la base des recommandations de l'ONU (2015).

Définition de la typologie du statut migratoire

La combinaison des différentes variables de «nationalité à la naissance», «lieu de naissance» et «lieu de naissance des parents» permet d'indiquer qui est ou non issu de la migration. Ainsi, par exemple, un Suisse depuis sa naissance, né en Suisse et dont l'un ou les deux parents sont nés en Suisse, est considéré par cette typologie comme non issu de la migration. Autre exemple (3^e ligne), une personne née avec une nationalité étrangère, acquérant la nationalité suisse (naturalisation), née en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse est également considérée comme non issue de la migration (voir tableau T1).

Dans la population issue de la migration, si le pays de naissance de la personne est autre que la Suisse, c'est que la personne a vécu l'immigration. On dit alors qu'elle est dans la première génération d'arrivée en Suisse. Si, en revanche, elle est née en Suisse, elle fait partie de la deuxième génération car son ou ses parents sont ceux qui ont changé de pays.

Typologie de la population selon le statut migratoire

T1

Nationalité		Lieu de naissance		Lieu de naissance des parents		Statut migratoire	
Nationalité à la naissance		Naturalisation	En Suisse	À l'étranger	En Suisse/ À l'étranger		
Suisse	Etrangère						
x			x		x	x	
x				x	x	x	
	x	x	x			x	
	x		x			x	
x				x		x	
	x	x		x			
	x			x			
x			x			x	
	x	x	x		x	x	
	x			x		x	
	x		x		x	x	
	x		x		x	x	

Zoom intégration

L'acquisition de la nationalité suisse entraîne, de fait, l'octroi intégral des droits politiques et économiques. Toutefois, si les personnes naturalisées nées en Suisse ou à l'étranger ont officiellement parcouru un chemin d'intégration abouti, il reste à vérifier si elles bénéficient d'un traitement égal à celui dont bénéficient les «autres» citoyens suisses. Quant aux étrangers, ce postulat suggère qu'ils restent considérés comme étant dans un processus pas tout à fait abouti, quelle que soit leur génération d'arrivée.

Par conséquent, la population dont on souhaite mesurer l'intégration est légèrement différente de la population issue de la migration telle que définie dans la typologie du statut migratoire présentée ci-dessus. En effet, la catégorie des étrangers de troisième génération d'arrivée ou plus y est ajoutée.

Nés ici ou ailleurs, tous n'ont pas les mêmes besoins ou ne sont pas intégrés au même niveau. Intuitivement, il semble raisonnable de penser que la deuxième génération des personnes issues de la migration présente des résultats plus proches de la population autochtone que de la première génération, puisqu'elle est née et a grandi en Suisse.

Données chiffrées

En 2015, 36% personnes âgées de 15 ans ou plus sont issues de la migration⁶, soit 2,5 millions d'individus sur 7 millions. Un tiers de cette population (874 000 personnes) a la nationalité suisse. Quatre cinquièmes de ces personnes issues de la migration sont de la première génération d'arrivée en Suisse. Le cinquième restant est né en Suisse, il s'agit des étrangers de la deuxième génération, de Suisses à la naissance et de naturalisés (voir graphique G1.18).

Dans la population non issue de la migration, on trouve principalement des Suisses, à la naissance (63,1%), mais également quelques naturalisés (0,2%) et les étrangers de troisième génération ou plus (0,1%).

Première génération

A l'exception des Suisses à la naissance dont au minimum un des deux parents est né en Suisse, toute personne née à l'étranger est considérée comme issue de la migration de première génération (2 millions de personnes parmi les 15 ans ou plus en 2015). Ce groupe comprend ainsi:

- les étrangers nés à l'étranger (ils composent un peu plus de 70% de ce groupe, soit 1 455 000 personnes);
- les Suisses à la naissance, nés à l'étranger et dont les deux parents sont nés à l'étranger (25 000);
- les personnes naturalisées nées à l'étranger (545 000).

⁶ Sont issus de la migration (selon la typologie du statut migratoire adaptée pour la mesure de l'intégration) toutes personnes étrangères ainsi que les Suisses naturalisés de première et deuxième génération d'arrivée (c'est-à-dire nés eux-mêmes à l'étranger ou bien nés en Suisse et dont les deux parents sont nés à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Dans la première génération, on dénombre une majorité de ressortissants des pays de l'UE/AELE (un peu moins de 50%), 28% de Suisses, 12% des ressortissants des autres pays de l'Europe et 10% des autres pays du monde.

Deuxième génération

La deuxième génération, c'est-à-dire les personnes issues de la migration nées en Suisse (489 000 individus), se compose de personnes naturalisées (47%, soit près de la moitié de ce groupe), d'étrangers dont au moins un des deux parents est né à l'étranger (38%) et de Suisses depuis la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger (15%).

Dans la deuxième génération, 62% des personnes sont de nationalité suisse et 29% sont originaires d'un pays membre de l'UE/AELE.

Naturalisés et doubles-nationaux

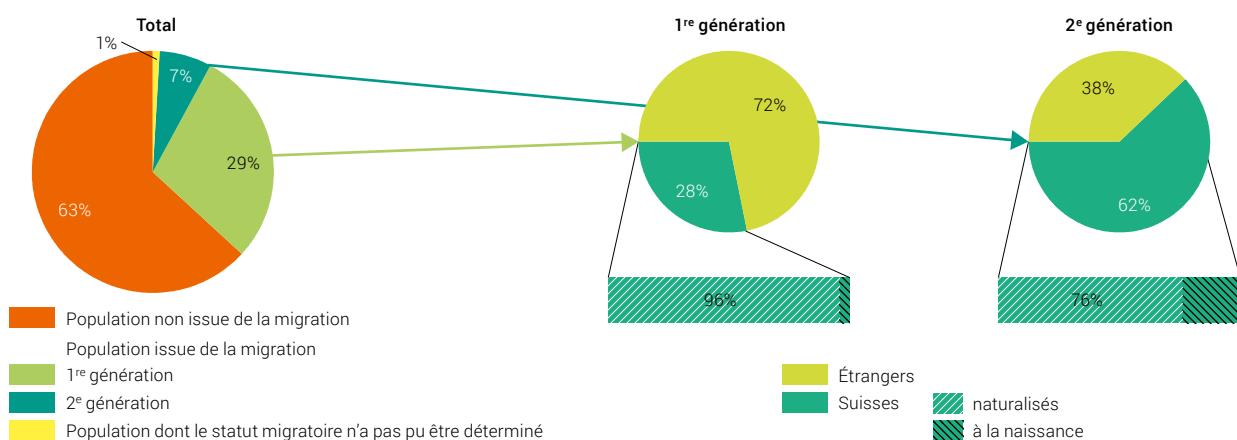
En 2014, on compte en Suisse 793 200 personnes naturalisées, dont 512 700 ayant une double nationalité. Parmi ces groupes de population, on observe une majorité de femmes (41% d'hommes naturalisés pour 59% de femmes, 42% d'hommes ayant la double nationalité pour 58% de femmes). Cette attitude préférentielle de la population féminine pour la naturalisation est assez générale dans l'évolution des acquisitions, hormis dans la période qui a directement suivi le changement de loi en 1992⁷. La plupart des personnes naturalisées en Suisse ont actuellement entre 25 et 64 ans (69%). La part des seniors (65+ ans) naturalisés est deux fois plus élevée que celle des jeunes âgés de 15 à 24 ans (20% contre 11%). Italiens, Allemands, Français, Serbes ou Turcs ont été les plus nombreux à acquérir la nationalité suisse au cours du temps (47% de toutes les personnes naturalisées en Suisse). Ils conservent en principe la double nationalité. Seuls les Allemands devenus Suisses ne possèdent plus leur nationalité antérieure (62% contre 38% ayant la double nationalité).

Parmi les doubles-nationaux, il y a également des Suisses de naissance qui possèdent une autre nationalité. Leur nombre s'élève à 240 700 personnes. Si l'on additionne cette valeur à celle des Suisses naturalisés ayant une deuxième nationalité, le total équivaut à 753 400 personnes. La majorité des doubles-nationaux (70%) ont actuellement entre 25 et 64 ans. La part des jeunes âgés de 15 à 24 ans est pratiquement deux fois plus élevée que les personnes de 65 ans ou plus (19% contre 11%). Les deuxièmes nationalités les plus fréquemment accolées à celle suisse sont italienne, française, allemande, turque et serbe.

⁷ Avec la révision de la loi en 1992, le ou la partenaire de nationalité étrangère marié(e) avec un(e) Suisse(sse) passe désormais sous le régime de la naturalisation facilitée, alors qu'auparavant les femmes étrangères qui se mariaient avec un conjoint suisse obtenaient la nationalité suisse automatiquement. L'autre élément important de la révision de 1992 a été la possibilité de conserver la double nationalité.

Population selon le statut migratoire, en 2015

Population résidante permanente de 15 ans ou plus

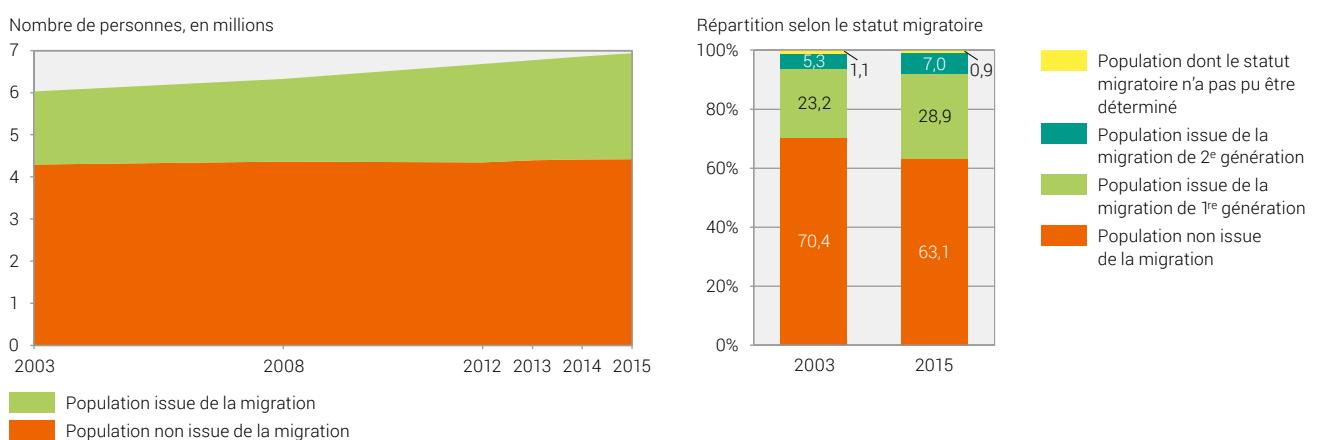
G 1.18

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Évolution de la population selon le statut migratoire, 2003 à 2015

Population résidante permanente de 15 ans ou plus

G 1.19

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Evolution temporelle de la population selon le statut migratoire

En l'espace de 12 ans, la population issue de la migration de 15 ans ou plus est passée de 1 736 000 à 2 514 000 individus, soit une progression de 45%. La progression la plus forte s'est effectuée dans la deuxième génération d'arrivée, de 324 000 à 489 000 individus, +51% (voir graphique G1.19).

Composition par sexe et par âge de la population issue de la migration

Chez les personnes issues de la migration, les femmes sont légèrement plus représentées que les hommes. Les personnes âgées entre 25 et 64 ans y sont beaucoup plus nombreuses par rapport à la population non issue de la migration puisqu'elles représentent 75% du total. La part des seniors – à partir de 65 ans – est deux fois moins importante (13%).

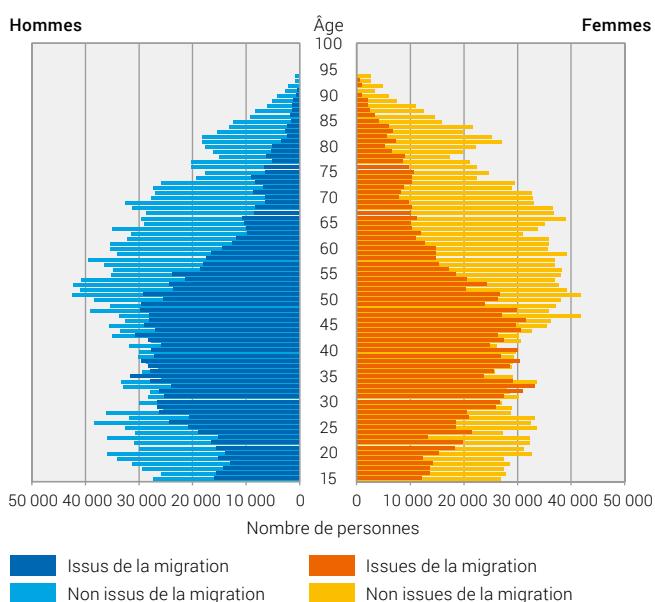
On note des différences sensibles entre les générations d'arrivées:

- La première génération est imperceptiblement plus féminine, alors que la deuxième est plus masculine. Les rapports de masculinité sont à cet égard parlants: 100 femmes pour 97 hommes dans la première et 106 hommes pour 100 femmes dans la deuxième.
- La part d'enfants entre 15 et 17 ans dans la première génération s'élève à 1,7%, alors que qu'elle est de 10,2% dans la deuxième.
- La part de personnes âgées de 65 ans ou plus est plus importante dans la première génération (15,2%), que dans la deuxième (3,9%). Cet élément explique vraisemblablement pourquoi la première génération se compose de plus de femmes que la deuxième génération: les femmes ayant en effet une espérance de vie plus longue que les hommes.

Selon qu'on considère les personnes issues ou non issues de la migration, la population résidante permanente présente des pyramides d'âges différentes (voir graphique G1.20). Celle de la population non issue de la migration ressemble à la pyramide des âges de l'ensemble de la Suisse. Parmi la population issue de la migration par contre, les personnes sont plus jeunes; les âges de 25 à 50 ans y sont surreprésentés par rapport à la population non issue de la migration. L'âge moyen est près de 50 ans dans la population non issue de la migration, contre 44,5 ans dans

Structure par âge de la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus selon le statut migratoire, en 2015

G 1.20



L'ESPA est une enquête par sondage auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus: certains âges (91 ans ou plus) ne sont pas tous représentés par manque de fiabilité statistique.

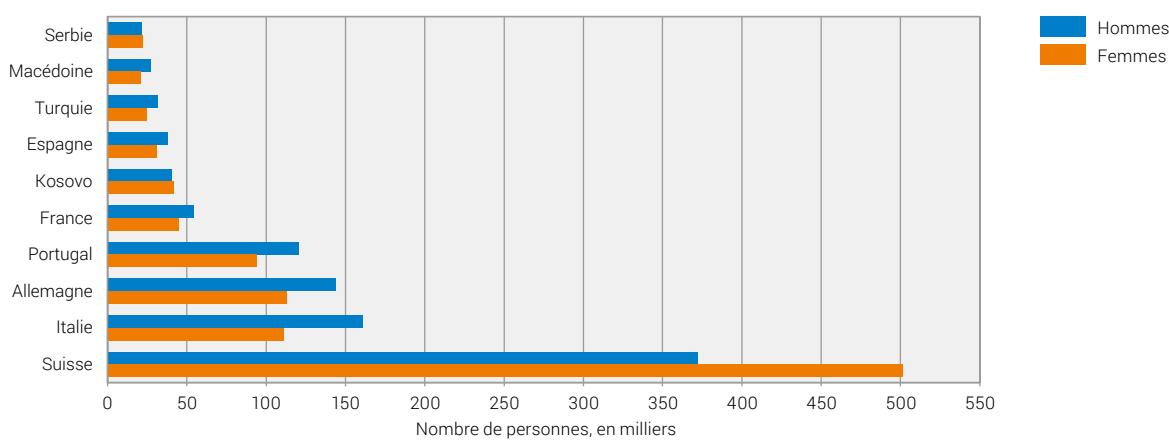
Source: OFS – SPA (données annuelles)

© OFS 2017

Population issue de la migration selon la nationalité, en 2015

Les 10 nationalités les plus représentées parmi la population résidante permanente de 15 ans ou plus

G 1.21



Source: OFS – SPA (données annuelles)

© OFS 2017

1.2.5 Répartition spatiale de la population selon le statut migratoire: indice de ségrégation

L'indice de ségrégation proposé par Duncan et Duncan (1955) mesure la distribution d'un groupe dans les unités spatiales et varie théoriquement de 0 (distribution parfaitement égale) à 1 (distribution ségrégrative maximale). La valeur de l'indice indique la part du groupe qui devrait être déplacée afin d'obtenir une distribution parfaitement égale à la zone géographique étudiée.

Répartition spatiale dans les cantons

En 2011, hormis dans les cantons de Berne et de Fribourg où les taux de ségrégation sont égaux ou supérieurs à 0,25, les ressortissants des pays de l'UE-27⁸ et AELE ont une valeur inférieure à 0,25, se situant même à 0,02 dans les cantons de Glaris et de Bâle-Ville. Dans quatorze cantons, les ressortissants des pays européens non membres de l'UE-27 et AELE présentent des indices de ségrégation dépassant 0,30, atteignant presque 0,50 en Appenzell Rhodes-Intérieures et dans le Jura. Les personnes provenant des continents extra-européens ont des indices dépassant 0,30 dans quatre cantons (Berne, Grisons, Valais et Jura) et 0,40 dans deux cantons (Fribourg et Appenzell Rhodes-Intérieures). Pour ce dernier groupe de personnes, l'indice le plus bas se trouve dans le canton de Glaris avec 0,05.

Répartition spatiale dans les villes

L'indice de ségrégation spatiale dans les grandes villes suisses indique que les Suisses et les étrangers nés en Suisse sont répartis par quartier de manière similaire à Genève et à Bâle, bien que la distribution soit moins parfaite dans cette deuxième ville (voir graphique G1.22). À Lausanne et à Berne, les étrangers

de deuxième génération sont distribués spatialement dans les quartiers de manière moins égale que les Suisses nés en Suisse. C'est le cas également à Zurich, mais l'écart est moins important (indice de 0,15 contre 0,11 à Zurich et 0,22 contre 0,16 à Berne).

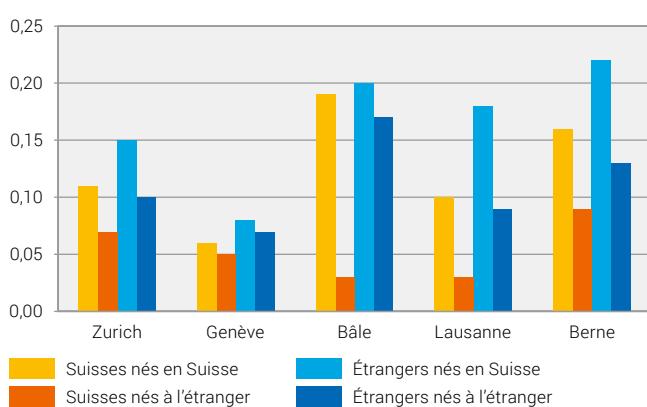
Répartition cantonale des différents statuts migratoires

La répartition de la population selon le statut migratoire n'est pas homogène entre les cantons. Au niveau suisse, 35% de la population résidante permanente de 15 ans ou plus est issue de la migration. Ce taux dépasse 50% dans les cantons de Genève (60%) et de Bâle-Ville (51%). Dans les cantons du Tessin, de Vaud et de Zurich, les taux sont particulièrement élevés également. À l'inverse, par rapport à la moyenne suisse, la part de la population issue de la migration est inférieure à 20% au Jura et dans les cantons d'Uri et de Appenzell Rh.-Int., mais les résultats de ces derniers doivent être interprétés avec précaution car les extrapolations sont basées sur moins de 50 observations (voir graphique G 1.23).

La première et la deuxième génération ne sont pas réparties de manière égale dans les cantons. Au niveau de la Suisse, la première génération représente 28% de la population résidante permanente de 15 ans ou plus, la deuxième 7%; le rapport est ainsi de 4 pour 1. Dans certains cantons comme Glaris, Soleure, Argovie, le Tessin et Genève, le rapport indique que la deuxième génération est proportionnellement moins représentée. En revanche, comparée à la moyenne suisse, la deuxième génération est surreprésentée par rapport à la première dans les cantons de Bâle-Ville, des Grisons, du Valais, de Berne ou de Fribourg.

Indice de ségrégation spatiale¹ dans les grandes villes suisses selon la nationalité et le lieu de naissance, en 2011

G 1.22

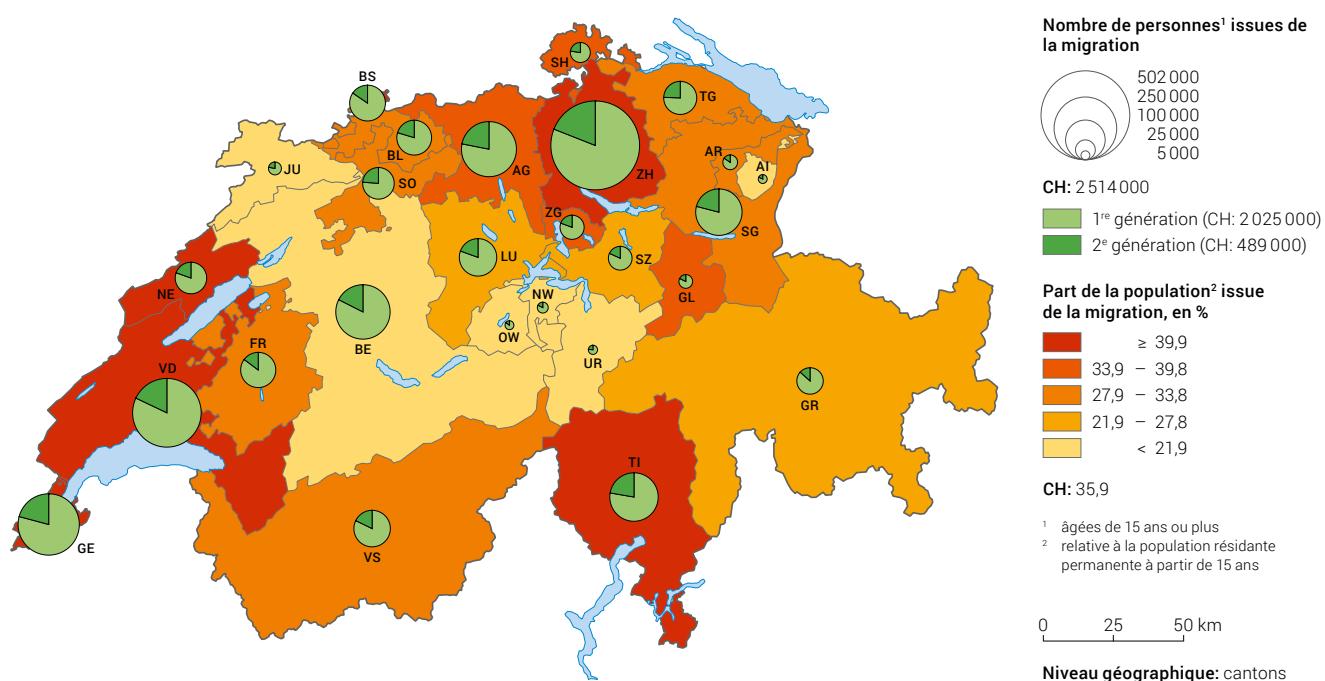


¹ Variation entre 0 (distribution parfaitement égale) et 1 (distribution ségrégrative maximale)

⁸ UE-27 et non UE-28 car les résultats de cet indicateur datent de 2011. L'UE ne comptait alors que 27 membres.

Population résidante permanente issue de la migration, en 2015

G 1.23



Source OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2017

1.2.6 Enfants de moins de 15 ans

Selon la nationalité

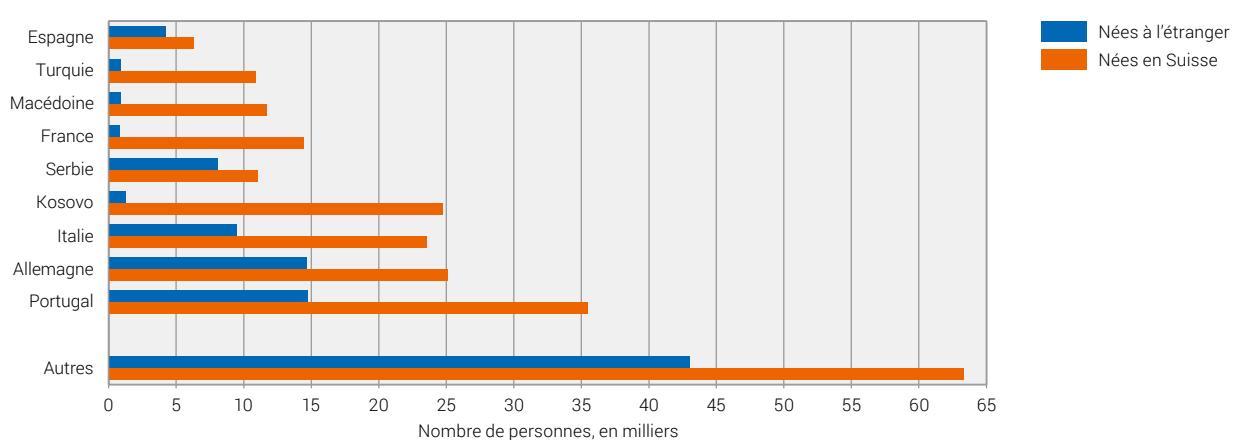
Attention:

Les données de l'OFS ne permettent pas d'observer le statut migratoire pour les enfants de moins de 15 ans car elles se basent sur des enquêtes (ESPA, SILC, etc.) qui ciblent les 15 ans ou plus. Toutefois, des informations sur le lieu de naissance croisées à la nationalité sont disponibles.

Près des trois quarts de la population de moins de 15 ans est suisse et née en Suisse (voir graphique G1.24). Le quart restant est soit né à l'étranger (10%, dont 8% de nationalité étrangère et 2% de nationaux), soit né en Suisse et de nationalité étrangère (18%). Les enfants de nationalité étrangère sont avant tout portugais, allemands et italiens. Avec des taux inférieurs à 10%, mais toujours fortement représentés parmi les étrangers de 0 à 14 ans, viennent ensuite les enfants kosovars (26 000), français (19 000) et macédoniens (15 000).

Population résidante permanente étrangère âgée de 0 à 14 ans selon la nationalité et le lieu de naissance, 31.12.2015

G 1.24

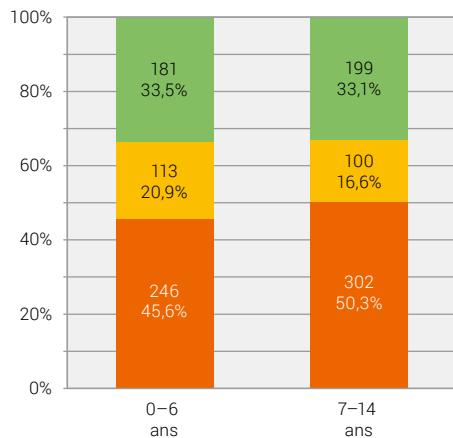


Source: OFS – STATPOP

© OFS 2017

Enfants selon le statut migratoire du ménage, de 2011 à 2013

Enfants par classe d'âges, en milliers et en pour-cent

G 1.25

Enfants vivant dans un ménage...

- [Green square] issu de la migration:
- [Yellow square] mixte issu/non issu de la migration:
- [Orange square] non issu de la migration:

Parents seuls		Couples		Ménages non familiaux ou autres types de ménage	
nIM	IM	nIM	IM	nIM	IM
1		2		0	Tous
*	*	1	1	≥1	≥1
1		2		Tous	0

Nombre de personnes (les parents) selon leur statut migratoire
nIM: non issu de la migration
IM: issu de la migration

Source: OFS – RS

© OFS 2017

Selon statut migratoire du ménage

Dans les ménages mixtes, la proportion des enfants entre 0 et 6 ans s'élèvent à de plus de 20% et celle des 7 à 14 ans est proportionnellement moins importante (voir graphique G1.25).

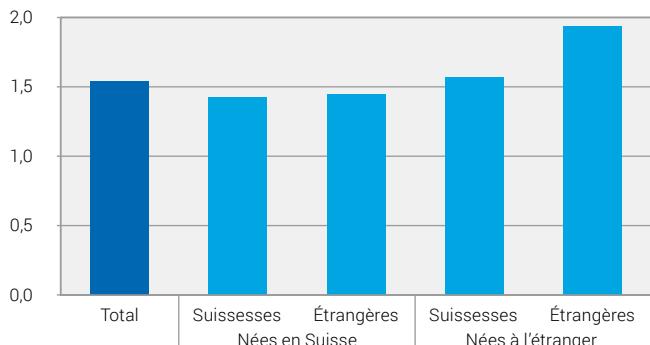
Dans les années cumulées de 2011 à 2013, la moitié des enfants âgés de 0 à 14 ans vivent dans un ménage non issu de la migration (45,6% des 0–6 ans et 50,3% des 7–14 ans). Un tiers des enfants de moins de 15 ans appartiennent à un ménage issu de la migration et le reste (18,9%) à un ménage mixte, c'est-à-dire composé de personnes issues et non issues de la migration.

1.3 Comportements démographiques et ménages**1.3.1 Indice conjoncturel de fécondité**

Les indicateurs conjoncturels de fécondité (ICF) – soit le nombre moyen d'enfants par femme – des Suisseuses et des étrangères nées en Suisse sont similaires (1,43 et 1,44). Parmi les femmes nées à l'étranger en revanche, ils sont plus élevés: les Suisseuses ont un ICF de 1,57 et les étrangères de 1,94 (voir graphique G1.26).

Depuis 2011, les ICF ont augmenté très légèrement pour les femmes nées en Suisse et celles nées à l'étranger. Les rapports entre ces indicateurs sont néanmoins restés identiques.

Dans tous les cantons de la Suisse, les femmes nées à l'étranger ont des ICF plus élevés que les femmes nées en Suisse (toutes nationalités confondues).

Indicateur conjoncturel de fécondité¹ selon le lieu de naissance et la nationalité des femmes, en 2015 G 1.26¹ Nombre moyen d'enfants par femme

Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2017

1.3.2 Taux de fécondité par âge

Réalités contrastées avant et après 30 ans selon la nationalité

Avant l'âge de 30 ans, le taux de fécondité est plus élevé parmi les femmes nées à l'étranger que parmi celles nées en Suisse. Entre 15 et 19 ans par exemple, il est 5 fois plus élevé (6% contre environ 1%).

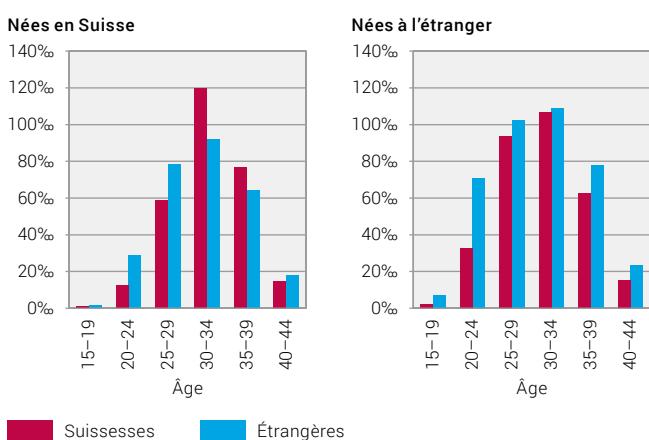
Entre 30 ans et 39 ans, la tendance s'inverse. Ainsi, parmi les mères nées en Suisse dans la classe d'âges des 30–34 ans, les Suissesses ont un taux plus important que les mères étrangères, environ 28 naissances vivantes pour 1 000 femmes en plus chez ces dernières (voir graphique G 1.27).

En général, les écarts absolus entre les taux de fécondité chez les femmes nées en Suisse selon la nationalité sont inférieurs à 20 enfants pour 1 000 femmes. Les taux sont supérieurs parmi les ressortissantes étrangères entre 15 et 29 ans et parmi les Suissesses entre 30 et 39 ans: on remarque ces

mêmes tendances dans chaque canton avec des écarts plus ou moins élevés. On trouve les plus importants dans la classe d'âges des 25–29 ans avec 40 enfants voire plus dans les cantons de Schaffhouse, de Vaud et de Bâle-Ville.

Dans quelques rares cantons (celui de Vaud ou du Valais à part les 30–34 ans), ce sont les femmes de nationalité étrangère nées en Suisse qui présentent les taux de fécondité plus élevées que les Suissesses nées dans le pays au-delà de 30 ans.

Taux de fécondité par âge selon le lieu de naissance et la nationalité de la mère, en 2015 G 1.27



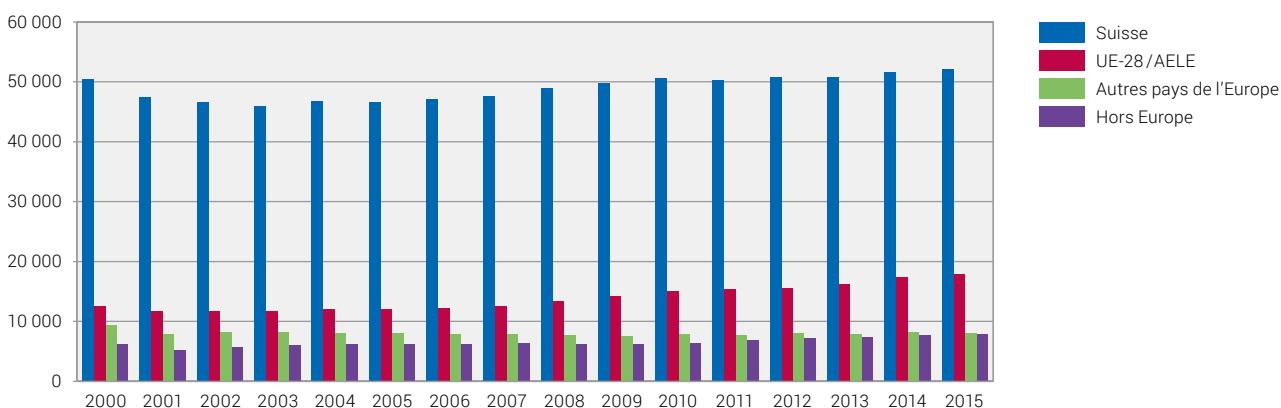
Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2017

Naissances vivantes selon la nationalité de la mère, de 2000 à 2015

Découpage politique

G 1.28



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2017

1.3.4 Type et structure des ménages

Dans les années cumulées de 2011 à 2013, la Suisse compte plus de 3,5 millions de ménages, dont 27% sont issus de la migration (près de 1 million) et 12% sont mixtes, c'est-à-dire composés de personnes issues et non issues de la migration.

Quel que soit son statut migratoire, la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus vit principalement dans un ménage composé d'un «couple avec enfant(s)». Environ 40% de la population non issue de la migration se trouve dans ce type de ménage; la population issue de la migration de première et deuxième générations ou plus présente des taux respectifs plus élevés encore (47% et 59%).

Plus de 30% de la population non issue de la migration est dans un ménage de type «couples sans enfant». La population issue de la migration de deuxième génération ou plus l'est deux fois moins souvent. Dans les ménages de «père ou mère seul-e avec enfant(s)», c'est la deuxième génération ou plus issue de la migration qui est la plus représentée et la première génération le moins. La population non issue de la migration présente un taux intermédiaire entre ces deux groupes.

Les probabilités d'appartenir à un «ménage non familial de plusieurs personnes» sont assez homogènes entre les ménages des différents statuts migratoires. Bien que son taux ne dépasse pas les 3%, la première génération présente la probabilité la plus grande de tous les groupes à être dans un «autre type de ménage».

Plus les enfants sont jeunes, plus la probabilité qu'ils fassent partie d'un ménage issu de la migration ou mixte augmente

La moitié des enfants âgés de 0 à 24 ans vivent dans un ménage non issu de la migration. Un peu moins du tiers sont dans un ménage issu de la migration et les 16% restant dans un ménage mixte issu/non-issu de la migration (voir graphique G1.29).

Plus les enfants sont jeunes, plus la probabilité qu'ils fassent partie d'un ménage issu de la migration ou mixte augmente. Entre 0 et 6 ans, la majorité des enfants vivent dans un ménage issu de la migration ou mixte.

Les proportions d'enfants faisant partie d'un ménage composé d'un couple marié sont similaires dans les ménages issus de la migration et dans ceux non issus de la migration (environ 80%); elle concerne près de 90% des enfants vivant dans un ménage mixte. Parmi les enfants vivant dans un ménage de couple en union libre, ceux faisant partie d'un ménage non issu de la migration présentent un taux légèrement plus élevé (près de 6%) que ceux étant dans un ménage issu de la migration (4%). Dans les ménages mixtes, il y a significativement plus d'enfants vivant dans un ménage de couple en union libre (près de 9%).

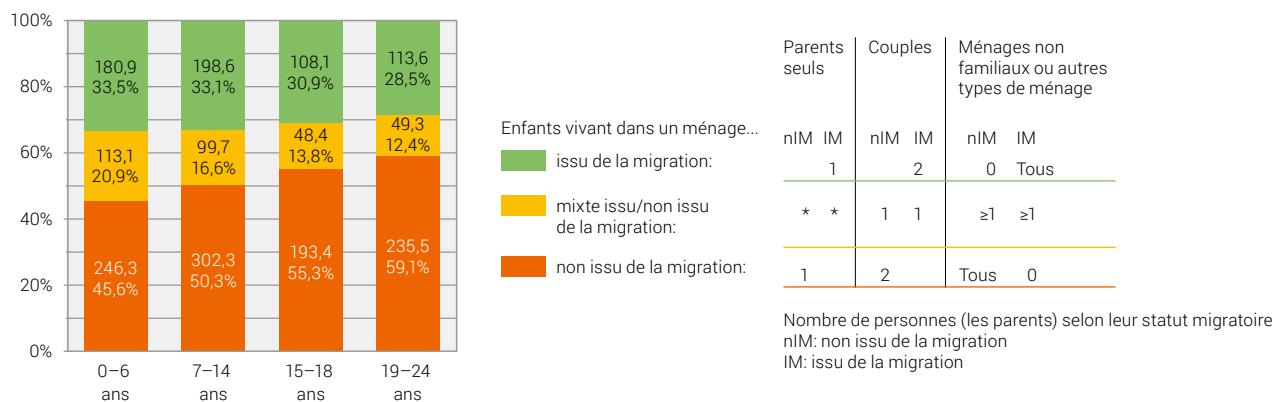
Les enfants vivant dans un ménage issu de la migration ou mixte tendent à vivre plus souvent dans un ménage de type multifamilial que les enfants vivant dans un ménage non issu de la migration. Les taux sont cependant inférieurs à 3% dans tous les groupes. Entre 14 et 15% des enfants des ménages issus et non issus de la migration vivent dans un ménage de père ou mère seul-e.

Deux enfants en moyenne par ménage, quel que soit le statut migratoire

Les ménages avec enfant(s) ont le plus souvent deux enfants, quel que soit le statut migratoire du ménage. Les ménages non issus de la migration sont ceux où on trouve le moins fréquemment un seul enfant (21%, contre près de 25% dans les ménages issus de la migration et dans les ménages mixtes). 32% des ménages non issus de la migration avec enfant(s) en ont trois ou plus. Dans les ménages issus de la migration, ce taux s'élève à un peu plus de 30%; dans les ménages mixtes, il est à 26%.

Enfants¹ par classe d'âges selon le statut migratoire du ménage, en milliers, de 2011 à 2013

G 1.29



¹ Enfants de moins de 25 ans dans des ménages privés.

2 Guide de lecture

Pour chaque chapitre, les populations selon le statut migratoire (total de la population issue de la migration, de première génération d'arrivée en Suisse ou de deuxième génération d'arrivée ou plus – par rapport à celle non issue de la migration), le pays de naissance (nés à l'étranger par rapport à nés en Suisse) ou la nationalité (étrangers par rapport aux nationaux), et par groupe de pays (dé découpage politique ou découpage géographique) sont comparés.

D'autres variables telles que le sexe, la classe d'âges, le niveau de formation et les cantons ou grandes régions sont également discutées.

Les chiffres sont notés ici sans décimale afin de faciliter la lecture. Pour chaque indicateur, on trouve les chiffres précis dans les liens ou tableaux en «10. Annexes».

Les moyennes et différences entre les sous-groupes de population exprimées en facteur ou nombre absolu sont toujours calculées par rapport aux résultats non arrondis.

Voir les notions de «écart», «rapport» et «écart relatif», etc. dans le Glossaire.

Pour quelques chapitres, on trouve dans des encadrés des résultats, pour la plupart structurels et se limitant toujours à la différence selon la nationalité, comparant avec les données du rapport d'intégration 2006 (rapport SEM06).

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06¹

Quelques remarques fondamentales concernant la possibilité de procéder à une comparaison pertinente

Une grande partie des données statistiques présentées dans le rapport SEM06 proviennent du recensement fédéral de la population effectué en 2000 sur la base d'une enquête exhaustive réalisée à l'échelle de la Suisse, qui a permis d'obtenir des informations très détaillées. Des constats propres à certaines nationalités bien précises ont ainsi pu être mis en lumière.

Depuis que l'OFS est passé, en 2010, au nouveau système de recensement démographique, il n'est, en règle générale, plus possible de parvenir à ce degré de détail, le recensement ne donnant plus lieu à une enquête exhaustive. De même, l'OFS ne dispose plus de programme d'analyse comparable à celui appliqué entre 2002 et 2005.

Introduit en 2012 au sein de l'OFS, le système d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'intégration des personnes issues de la migration permet d'obtenir des résultats moins différenciés, vu qu'il repose principalement sur des enquêtes effectuées auprès d'un échantillon de personnes (p. ex., ESPA, SILC). Même si certaines enquêtes permettraient d'établir des différenciations parfois plus marquées qu'avec le système d'indicateurs (p. ex., selon les nationalités), l'OFS y a renoncé de manière systématique pour des raisons d'homogénéité dans la présentation des résultats issus de diverses sources statistiques.

Par ailleurs, la plupart des résultats issus du rapport SEM06 reposent sur la typologie de la population selon la nationalité actuelle, c'est-à-dire que les données présentées permettaient seulement d'établir une distinction entre les Suisses et les étrangers (ainsi que, de temps en temps, certaines nationalités bien précises). Les résultats disponibles pour les années 2000 à 2005 n'ont pas été exposés sur la base de la typologie de la population selon le statut migratoire, processus privilégié dans le suivi de l'intégration réalisé au sein de l'OFS (il aurait été impossible de procéder ainsi, cette typologie n'étant guère plus utilisée à l'OFS à l'époque).

En outre, le recensement démographique utilisé essentiellement en vue d'établir des statistiques sur la situation d'alors dans le domaine de l'intégration ne constitue pas la source de référence dans certains secteurs (p. ex., celui du marché du travail) et repose sur d'autres notions et définitions que les sources utilisées aujourd'hui (p. ex., ESPA). Ainsi, les résultats ne peuvent être directement comparés et sont, dans certaines circonstances, susceptibles de mener à des erreurs d'interprétation quant à l'évolution constatée.

Par conséquent, il est très difficile de comparer, sur le plan temporel, les statistiques des années 2000 à 2005 présentées dans le rapport SEM06 avec les résultats des indicateurs d'intégration couvrant (en général) les années 2011 à 2015 (c.-à-d. d'actualiser de manière systématique toutes les données sur la base des derniers résultats disponibles). Cette comparaison n'est possible que ponctuellement (et seulement sur la base de la distinction entre Suisses et étrangers).

¹ «Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse» (ODM, juillet 2006)

3 Vie active

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données structurelles relatives au marché du travail (typologie de la population: nationalité)

Entre 2004 et 2015, la population active de nationalité étrangère (selon le concept intérieur) a augmenté quatre fois plus que la population active suisse (+44%, de 1,045 à 1,509 million de personnes contre +10%, de 3,132 à 3,453 millions). Cette forte augmentation résulte de la hausse de l'immigration.

En 2015, près de 46% des actifs étaient des femmes. La proportion de femmes de nationalité étrangère était inférieure de 8 points de pourcentage à celle des Suisses (40% contre 48%). Dans l'ensemble, la part des femmes s'est accrue d'environ 2 points de pourcentage depuis 2004.

En 2015, les travailleurs étrangers représentaient 30% de la population active, contre 25% onze ans plus tôt. La part d'étrangers était plus élevée de 7points de pourcentage chez les hommes que chez les femmes (34% contre 27%).

En 2014, quasiment une heure de travail sur trois a été effectuée par une personne de nationalité étrangère. Avec 2 458 millions d'heures de travail, les étrangers ont ainsi réalisé 32% du volume de travail total. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la proportion d'actifs de nationalité étrangère, le travail à temps partiel étant moins répandu chez les étrangers que chez les Suisses. Ainsi, 86% des heures de travail effectuées dans le cadre d'une activité à plein temps (taux d'occupation entre 90 et 100%) ont été fournies par des étrangers; pour leur part, les Suisses ont accompli près des trois quarts (74%) du total des heures effectuées.

3.1 Présence sur le marché du travail

3.1.1 Taux de chômage au sens du BIT

Dans les différentes populations actives issue et non issue de la migration, le taux de chômage au sens du BIT n'est pas le même. Il s'élève à 3% chez les personnes non issues de la migration, alors qu'il est plus de deux fois plus élevé parmi la population issue de la migration de deuxième génération, c'est-à-dire née en Suisse (7%). Ce taux est le plus élevé dans la population issue de la migration de première génération où il atteint 8%.

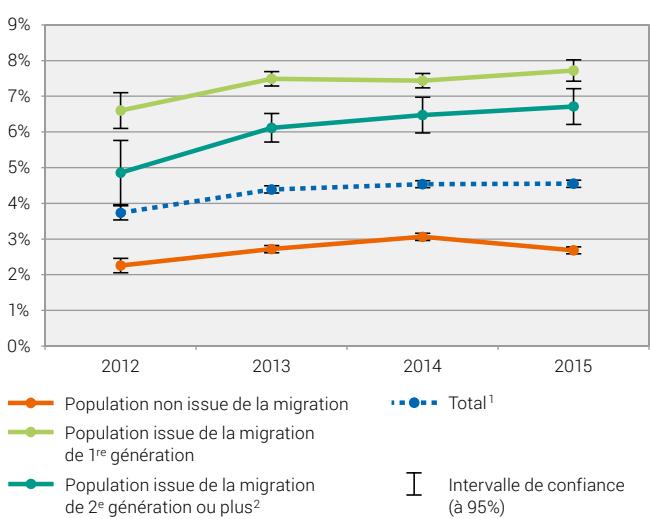
Depuis 2012, on observe une augmentation significative du taux de chômage au sens du BIT. L'augmentation a été la plus forte dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus (1,4 fois plus élevé en 2015 qu'en 2012), bien que le taux soit resté le plus important dans la première génération (voir graphique G 3.1).

Hommes et femmes présentent des rapports différents dans la population issue de la migration (de manière significative dans la première génération, tendancielle dans le deuxième ou plus) mais pas dans celle non issue de la migration.

Le rapport selon la classe d'âges est le plus élevé après 25 ans entre les populations issue et non issue de la migration. Le taux est trois fois plus élevé dans le premier groupe, alors qu'il est deux fois plus élevé entre 15 et 24 ans.

Évolution du taux de chômage au sens du BIT selon le statut migratoire, de 2012 à 2014

G 3.1



¹ Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Le chômage touche le plus les ressortissants des autres pays de l'Europe et du monde

Les personnes en provenance des pays européens non membres de l'UE/AELE et des autres continents présentent les taux de chômage au sens du BIT les plus élevés des personnes issues de la migration, avec respectivement 13% et 15% d'actifs non occupés.

Les grandes régions du Tessin, de Zurich et du Léman sont celles où les rapports entre les deux groupes de population sont les plus bas (moins de 2,6). En Suisse orientale, le taux est quatre fois plus important dans la population issue de la migration. En effet, on observe qu'il s'élève à 2% dans la population non issue de la migration et à 7% dans celle issue de la migration.

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données complémentaires relatives au chômage (typologie de la population: nationalité)

En 2015 (moyennes annuelles), sur l'ensemble des Suisses en âge de travailler, 3,451 millions exerçaient une activité et 113 000 étaient sans emploi au sens du BIT. Toujours selon le BIT, le taux de chômage était ainsi de 3% dans la population suisse, identique à celui de 2005, alors qu'il avait chuté en 2007 et 2008 à 2,8% et atteint son paroxysme en 2010 avec 3,4%.

Entre 2005 et 2015, la situation des étrangers a été moins plaisante. En 2015, 1,149 million de personnes de nationalité étrangère travaillaient et 106 000 étaient au chômage au sens du BIT. D'après le BIT toujours, le taux de chômage était ainsi de 8% dans la population étrangère, soit deux fois et demie plus élevé que chez les Suisses. En 2005, il était, avec 9%, supérieur d'un point de pourcentage à celui de 2015, alors qu'il avait chuté en 2008 à 6% avant de remonter en flèche jusqu'à 8% (2010). Après un nouveau recul en 2011 à 7%, il est,

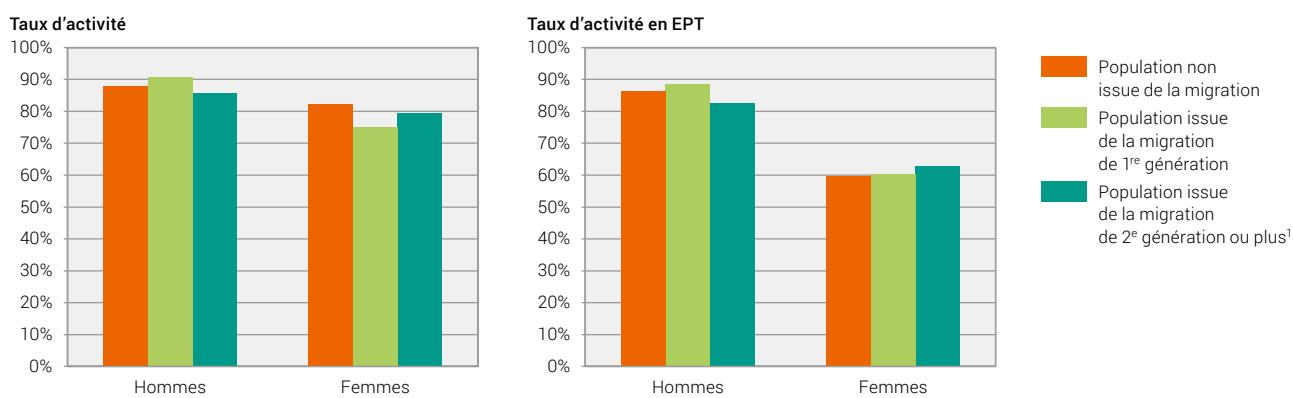
depuis 2013, de nouveau supérieur à 8%. Les étrangers sont donc davantage exposés au risque de chômage. Ce constat s'explique notamment par le fait que les étrangers exerçant une activité sont relativement nombreux à ne pas avoir suivi de formation après l'école obligatoire (26% contre 11% parmi les Suisses).

Le chômage frappe les étrangers différemment selon leur nationalité. Selon le BIT, le taux de chômage s'élevait, en 2015, à 14% chez les ressortissants d'États tiers, alors qu'il était, avec 6%, nettement plus faible parmi les citoyens de l'UE ou de l'AELE. Si les Portugais, les Italiens et les Français enregistraient des chiffres légèrement inférieurs à la moyenne des étrangers, avec respectivement 8%, 7% et 6%, les Allemands affichaient, pour leur part, un taux de chômage identique à celui des Suisses, à savoir 3%.

La durée de la période de chômage varie également selon les nationalités. En 2015, 39% des 219 000 personnes au chômage selon le BIT étaient sans emploi depuis au moins un an. La proportion de chômeurs de longue durée était de 43% chez les étrangers, soit presque 10 points de pourcentage de plus que chez les Suisses (34%).

Taux d'activité et taux d'activité en équivalence plein temps des 15 à 64 ans selon le statut migratoire et le sexe, en 2015

G 3.2



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

3.1.2 Taux d'activité des 15 à 64 ans

En ce qui concerne la participation au marché du travail du point de vue quantitatif et sans tenir compte de la situation spécifique de chaque branche, les taux d'activité sont particulièrement proches entre première et deuxième générations d'arrivée en Suisse, alors que la population non issue de la migration présente des taux différents. Dans ce dernier groupe, le taux d'activité est plus important que dans les deux autres groupes, mais le taux d'activité en équivalence plein temps (EPT) est par contre plus bas.

Depuis 2012, on constate que aussi bien le taux d'activité que le taux d'activité en équivalence à plein temps ont légèrement augmenté (entre 1,01 et 1,04 fois) dans tous les groupes de population. Le taux d'activité reste le plus élevé dans la population non issue de la migration, et celui en EPT demeure le plus haut dans la population issue de la migration de première génération (voir graphique G3.2).

Le taux d'activité des femmes est le plus bas dans la première génération (75%, contre 82% chez les femmes non issues de la migration et 79% chez celles issues de la deuxième génération ou plus). En EPT, le taux est le plus élevé parmi les femmes de la deuxième génération et le plus bas parmi les femmes autochtones (63% contre 60%).

Quel que soit leur statut migratoire, les 25–39 ans et les 40–54 ans ont les taux d'activité et les taux d'activité en EPT les plus élevés. Les taux d'activité sont supérieurs à 93% dans la population autochtone et la deuxième génération, et ils s'élèvent à 88% dans la première génération. Le taux d'activité en EPT de la population non issue de la migration est plus proche de celui de la première génération dans ces classes d'âges, avec des taux compris entre 79% et 82%.

Plus haut taux d'activité dans la première génération au bénéfice d'une formation de base

Quel que soit le statut migratoire considéré, le taux d'activité augmente avec le niveau de formation: ceci est particulièrement vrai pour la population non issue de la migration (écart d'environ 30 points de pourcentage entre les niveaux de formation le plus bas et le plus haut) et la population issue de la migration de deuxième génération (35 points de pourcentage d'écart). Dans la première génération, la distribution entre les différents niveaux de formation ne présente pas d'écartabsolus supérieurs à 14 points de pourcentage.

Pour ceux dont la formation s'achève à l'école obligatoire, la population issue de la migration de première génération a un taux d'activité et un taux d'activité en EPT plus importants que les autres groupes. Au degré tertiaire, la première génération issue de la migration se démarque par un taux d'activité de dix points de pourcentage plus bas que les autres statuts migratoires. Pour les personnes au bénéfice d'une formation achevée du degré secondaire II, on observe des taux d'activité et des taux d'activité en EPT proches entre les statuts migratoires.

Les ressortissants des pays de l'UE/AELE présentent le taux d'activité et le taux d'activité en EPT les plus élevés de tous les groupes de nationalités observés, y compris par rapport aux Suisses. Les ressortissants des autres pays de l'Europe et des autres pays du monde ont des taux inférieurs.

Dans la plupart des grandes régions, la population non issue de la migration présente le plus haut taux d'activité. Des exceptions existent: en Suisse orientale, c'est la population issue de la migration de première génération qui a un taux plus élevé. À Zurich et au Tessin dans une plus large mesure, la deuxième génération ou plus affiche un taux plus élevé que celle non issue de la migration.

Pour ce qui est du taux d'activité en EPT, il ressort que la population non issue de la migration présente les taux les plus bas dans la plupart des grandes régions, exceptés dans la Suisse du Nord-Ouest où la population issue de la migration a un taux plus élevé que la population autochtone. C'est également le cas en Suisse centrale et au Tessin, mais les différences y sont relativement faibles.

3.1.3 Professions

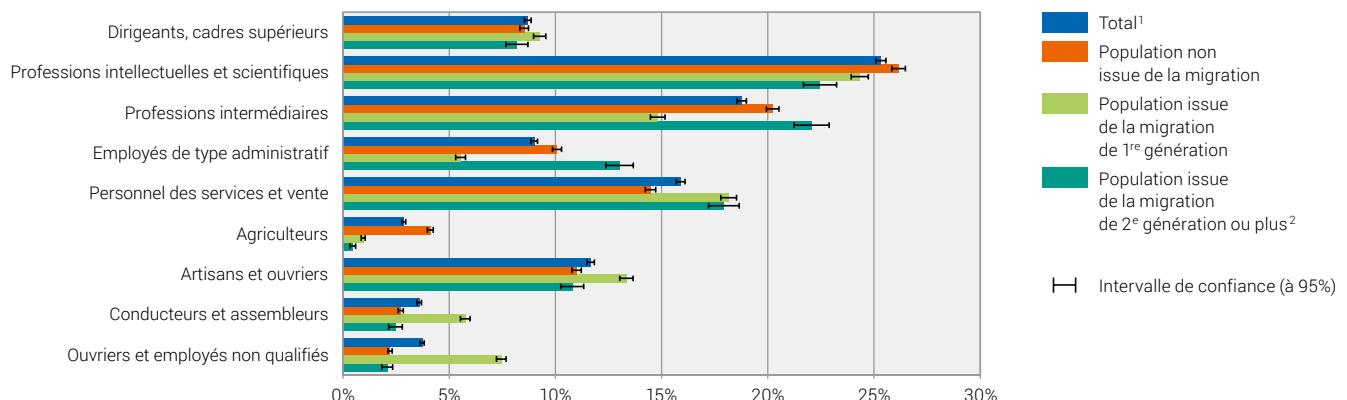
La répartition par profession CITP (Classification internationale type des professions) de la population selon le statut migratoire indique des différences selon que l'on soit issu ou non de la migration, mais également entre la première génération et la deuxième génération d'arrivée en Suisse (voir graphique G3.3). La deuxième génération d'arrivée ou plus est souvent proche de la population non issue de la migration. Toutefois, les autochtones font plus souvent partie des professions intellectuelles et scientifiques que la deuxième génération. Il y a également des différences significatives parmi les employés de type administratif et le personnel des services et vente où la deuxième génération est la plus représentée. Dans cette dernière branche, la population issue de la migration y est plus représentée, quelle que soit la génération d'arrivée en Suisse. Enfin, l'agriculture reste une profession réservée à la population indigène (85% des professionnels sont suisses).

Par rapport aux deux autres groupes de population, la population issue de la migration de première génération est significativement plus représentée parmi les dirigeants et les cadres supérieurs. Elle est aussi environ 3,5 fois plus représentée que les autres statuts migratoires parmi les ouvriers et employés non qualifiés et plus de deux fois plus parmi les conducteurs et assemblieurs. En revanche, cette population est relativement sous-représentée dans les professions intermédiaires et parmi les employés de type administratif.

Entre 2012 et 2015, la répartition par profession CITP de la population active occupée est restée globalement stable. Dans les populations issue et non issue de la migration, on observe une légère augmentation statistiquement significative de la part des personnes exerçant des professions de dirigeants, intellectuelles ou scientifiques, et une diminution significative dans la part des ouvriers ou employés non qualifiés.

Répartition selon les professions CITP-08 (COM) de la population active selon le statut migratoire, en 2015

G 3.3



¹ Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération.

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Ressortissants des pays d'Europe hors UE/AELE plus représentés dans les professions faiblement qualifiées que celles hautement qualifiées

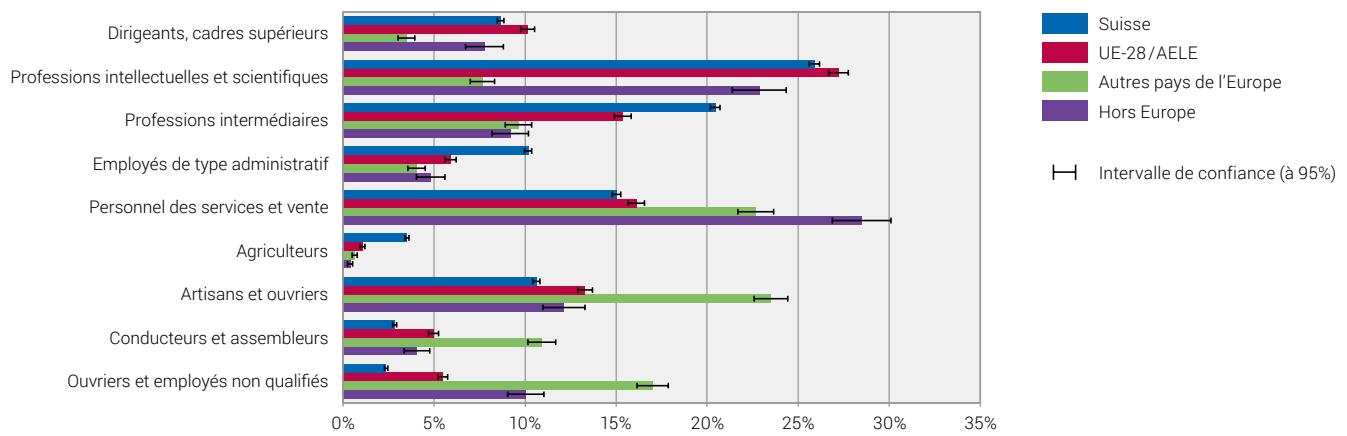
La répartition par profession de la population selon la nationalité apporte d'autres éléments d'analyse. Les ressortissants de l'UE/AELE sont surreprésentés par rapport aux nationaux et autres groupes de pays présents en Suisse parmi les dirigeants et cadres supérieurs. Dans les autres branches, ils apparaissent plus ou moins de la même manière que les autres (voir graphique G3.4).

Les originaires des autres pays d'Europe se démarquent également chez les dirigeants et cadres supérieurs, mais cette fois-ci par leur sous-représentation. Idem parmi les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires et les employés de type administratif. Ils sont en revanche plus visibles que les autres groupes de pays parmi les artisans et

ouvriers, les conducteurs et assembleurs, ainsi que les ouvriers et employés non qualifiés. Ils se retrouvent aussi plus souvent dans le personnel des services et vente, avec les ressortissants des autres pays du monde. Les personnes provenant de ce dernier groupe de pays sont légèrement moins représentées parmi les dirigeants et cadres supérieurs et dans les professions intellectuelles que les nationaux.

Répartition selon les professions CITP-08 (COM) de la population active selon la nationalité, en 2015

G 3.4

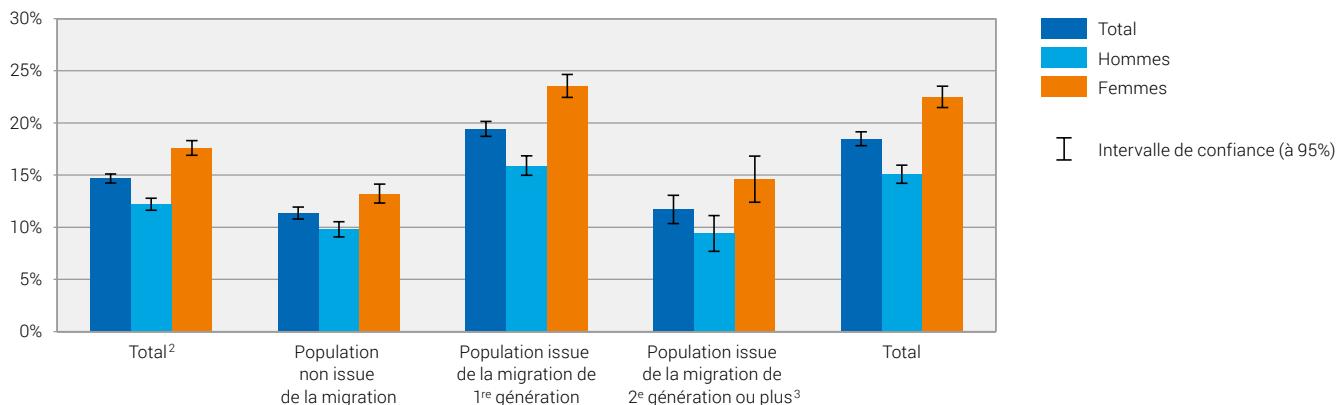


Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Taux de salariés de formation tertiaire exerçant une profession ne requérant pas un tel niveau de formation¹ selon le statut migratoire et le sexe, en 2015

G 3.5



¹ Salariés sans fonction dirigeante ou avec fonction dirigeante avec une personne sous leurs ordres, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession ne requérant pas une telle formation.

² Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

³ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

3.2 Qualité de l'emploi et reconnaissance

3.2.1 Surqualification

Près de 15% des salariés de formation tertiaire en Suisse exercent une profession pour laquelle ils sont surqualifiés (voir graphique G3.5). La part est la plus élevée dans la population issue de la migration de première génération (19%). La deuxième génération ou plus et la population non issue de la migration présente des taux de surqualification similaires (11%).

Depuis 2012, ce taux a tendanciellement augmenté dans chaque groupe, mais les intervalles de confiance ne permettent pas de parler de réelle augmentation.

Les femmes salariées sont plus susceptibles d'être surqualifiées dans leur poste que les hommes. Les plus touchées sont celles issues de la migration de première génération. En effet, leur taux atteint 24% alors qu'il est de 13% parmi celles non issues de la migration. Les salariées issues de la migration de deuxième génération ou plus présentent quant à elles un taux de 15%.

Les Suisses non issus de la migration ont le taux le plus bas à 13%. Mais, issus de la migration, les salariés de formation tertiaire Suisse et étrangers présentent des taux de surqualification semblables d'environ 18,5%.

Dans la population issue de la migration, le taux de personnes surqualifiées pour la profession qu'elles exercent est le plus bas chez les ressortissants de l'UE/AELE (16%). Il est le plus élevé parmi les salariés de formation tertiaire issus des autres pays de l'Europe, dépassant 40%. Dans le groupe des ressortissants d'autres pays du monde, le taux de surqualification dans la profession est à 27%.

Bien que les taux de surqualification soient les plus élevés dans les classes d'âges les plus jeunes, les rapports entre les statuts migratoires restent proches jusqu'à la classe d'âges 40–54 ans. Ainsi, la population issue de la migration âgée de 25 à 39 ans présente un taux de surqualification de 20%, contre 13%

dans la population non issue de la migration de la même classe d'âges. Celui de la population issue de la migration âgée de 55 à 64 ans est près de 3 fois plus élevé que parmi la population non issue de la migration.

Dans chaque grande région de Suisse à l'exception de la Suisse orientale, la population issue de la migration présente des taux de surqualification dans la profession significativement plus élevés que ceux de la population non issue de la migration. Le rapport entre statut migratoire est le plus élevé dans la région de Suisse centrale: les salariés de formation tertiaire issue de la migration y sont près de trois fois plus souvent surqualifiés que ceux non issus de la migration.

3.2.2 Salariés avec fonction de chef

En Suisse, 34% des salariés travaillent avec une fonction dirigeante. La proportion est de 35% dans la population non issue de la migration et oscille entre 32 et 33% dans la population issue de la migration.

Depuis 2012, le taux est resté stable parmi la population non issue de la migration. Dans la première génération issue de la migration, il a progressivement augmenté de deux points de pourcentage. Parmi la deuxième génération ou plus d'arrivée, il était le plus élevé en 2013 avec 34%.

Plus d'égalité entre les sexes dans la deuxième génération

Dans l'ensemble de la population, la part des femmes employées avec fonction dirigeante est 1,7 fois plus basse que chez les hommes. Le rapport entre les sexes est le plus important dans la population non issue de la migration où le taux est 1,8 fois plus petit chez les femmes. Dans la population issue de la migration de deuxième génération, il est le plus faible: les femmes ont un taux 1,5 fois plus bas que les hommes.

Les données n'indiquent pas de différence significative dans le taux de salariés avec fonction dirigeante selon le statut migratoire chez les employés dont la formation s'achève à l'école obligatoire. Au degré secondaire II, la population non issue de la migration et celle de première génération issue de la migration présentent des taux comparables à 30%. La deuxième génération ou plus se démarque avec un taux significativement moins élevé (27%). En revanche, au niveau de degré tertiaire, les salariés issus de la migration de deuxième génération d'arrivée ou plus présentent des taux proches de ceux non issus de la migration (45%). La première génération a par contre un taux légèrement plus bas.

Les plus grands écarts entre les statuts migratoires sont chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, tandis qu'ils sont presque nuls entre 25 et 39 ans. Parmi les 65 ans ou plus, la population issue de la migration tend à présenter des taux plus importants que celle non issue de la migration.

Les Suisses non issus de la migration et les ressortissants de l'UE/AELE ont des taux de salariés avec fonction dirigeante similaires, entre 34 et 35%. Les employés suisses issus de la migration présentent un taux de deux points de pourcentage inférieurs. Avec respectivement 25% et 28%, les ressortissants des autres pays de l'Europe et des autres pays du monde ont le moins de probabilité de compter des employés ayant une fonction dirigeante.

Dans le secteur économique secondaire, on observe des différences plus importantes dans l'exercice d'une fonction dirigeante selon le statut migratoire que dans le secteur des services.

Dans les régions lémanique et de la Suisse du Nord-Ouest, les taux des salariés avec fonction dirigeante selon le statut migratoire ne présentent pas de différences. En Suisse orientale et dans l'Espace Mittelland, la population non issue de la migration a un taux sensiblement plus élevé que la première et la deuxième génération ou plus qui ne se diffèrent guère entre elles. Dans la région de Zurich, contrairement à la Suisse centrale et au Tessin où c'est l'inverse, la deuxième génération ou plus présente un taux d'employés avec fonction dirigeante plus élevé que la première (voir graphique G3.6).

3.2.3 Bas salaires

Parmi l'ensemble des salariés, 16% occupent un emploi à bas salaire, c'est-à-dire rémunéré à moins de deux tiers du salaire suisse médian. Parmi la population non issue de la migration, le taux est à 13%, soit un peu plus de la moitié que la population issue de la migration de première génération (20%) qui est le groupe le plus touché. La deuxième génération ou plus présente un taux intermédiaire de 16% (voir graphique G3.7).

Les femmes sont plus de deux fois plus touchées que les hommes dans la population, quel que soit le statut migratoire observé. Avec un taux proche de 30%, les femmes de la première génération sont les plus concernées (à titre de comparaison, les femmes non issues de la migration ont un taux de 19%).

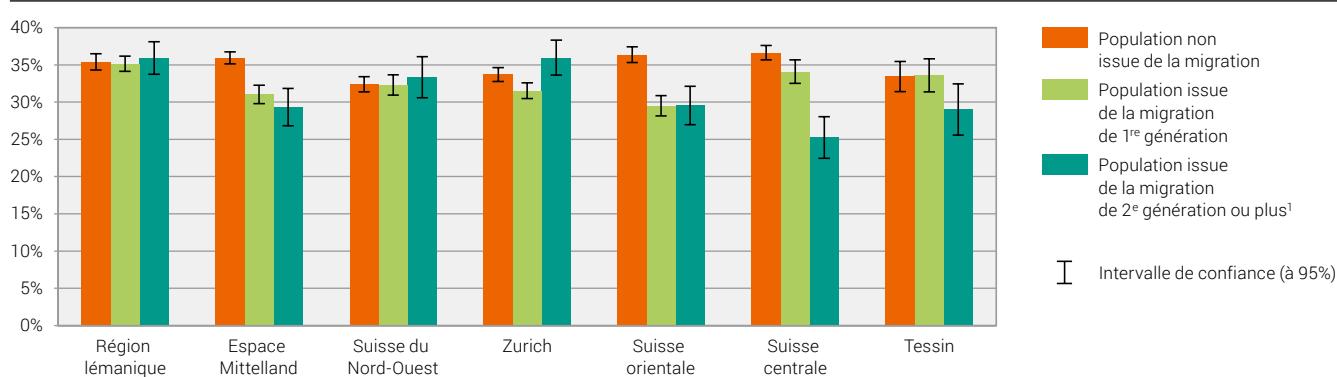
La distribution des bas salaires parmi les salariés selon le statut migratoire varie avec l'âge. Bien que les plus jeunes (15–24 ans) et les plus âgés (65 ans ou plus) soient les groupes les plus touchés par des bas salaires, les rapports entre personnes issues et non issues de la migration y sont les plus faibles. Dans les autres classes d'âges, la population non issue de la migration et celle issue de la migration de deuxième génération ou plus présentent toujours des taux proches. Entre 40 et 54 ans, le rapport entre la première génération et la population non issue de la migration est le plus grand de toutes les classes d'âges (taux de respectivement 17% contre 7%).

Parmi les mieux formés, peu de bas salaires, mais plus de différences entre les statuts migratoires

Bien que la part des bas salaires se réduise avec le niveau de formation, les rapports augmentent entre les salariés issus de la migration de première génération et la population non issue de la migration. Chez les personnes dont le niveau de formation le plus élevé achevé est l'école obligatoire, les taux atteignent presque 40%. Il n'y a cependant que très peu de différences selon le statut migratoire; la première génération présentant même un taux légèrement plus bas. En revanche, aux niveaux des degrés

Taux de salariés avec fonction dirigeante selon le statut migratoire et les grandes régions, en 2015

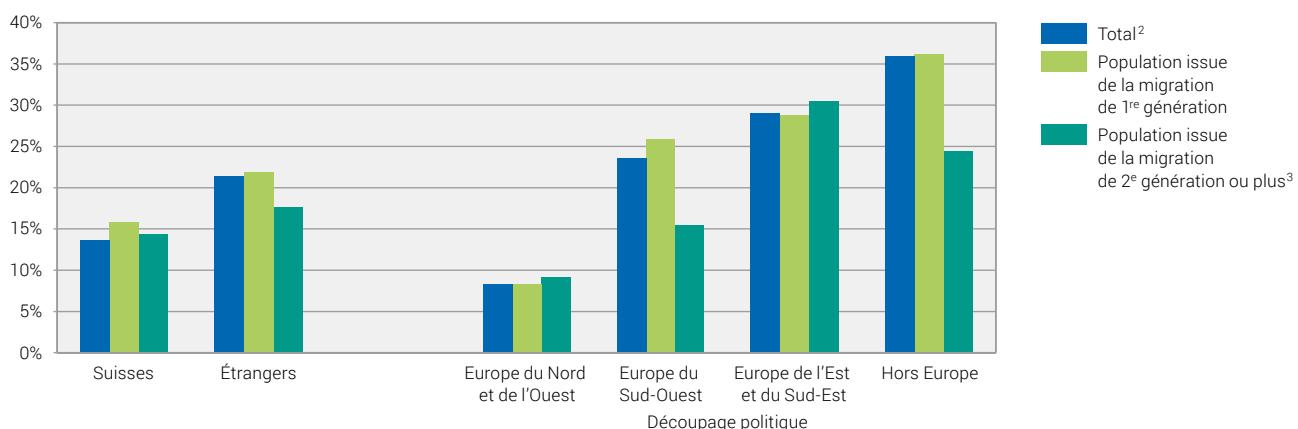
G 3.6



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Taux de personnes à bas salaires¹ selon le statut migratoire et la nationalité, en 2015

G 3.7

¹ Part de personnes salariées rémunérées à moins de 2/3 du salaire suisse médian.² Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.³ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

secondaire II et tertiaire, la première génération présente un taux respectivement 1,3 et 1,9 fois plus élevé que la population non issue de la migration.

Dans la première génération d'arrivée, il est plus élevé chez les personnes de nationalité étrangère de toute provenance, à l'exception d'Europe du Nord et de l'Ouest, que chez les Suisses. Pour ces dernières en effet, leur taux est près de deux fois plus bas que celui des Suisses. Les originaires de l'Europe du Sud-Ouest, de l'Est et du Sud-Est ainsi que du reste du monde ont des taux nettement plus élevés que les nationaux, quelle que soit la génération d'arrivée.

Si la part des bas salaires est diversifiée selon la profession exercée, des différences apparaissent également avec la ventilation selon le statut migratoire et la génération d'arrivée. Ainsi, la population non issue de la migration présente des parts de bas salaires plus importantes que la deuxième génération parmi les dirigeants et cadres supérieurs et les artisans et ouvriers alors que, pour toutes les autres professions, elle est toujours la moins touchée des sous-groupes de population observés. À noter que dans les professions intermédiaires, il n'y a pas de différences entre les statuts migratoires.

La population issue de la migration de première génération présente une part de bas salaires plus importante que la deuxième génération ou plus dans la plupart des professions, quel qu'en soit son niveau socio-professionnel. C'est le cas chez les dirigeants et cadres supérieurs, les professions intellectuelles et scientifiques, les emplois de type administratif, le personnel des services et des ventes, les artisans et ouvriers, les conducteurs et assemblateurs et parmi les ouvriers et employés non qualifiés.

La part des bas salaires est plus ou moins élevée par rapport à la moyenne nationale dans les différentes grandes régions de Suisse. Toutefois, les rapports entre les personnes de différents statuts migratoires sont assez comparables. Le rapport entre la population non issue de la migration et celle issue de la migration de première génération se situe à environ 1 pour 1,5. Au Tessin il est plus élevé (1 pour 1,8). Dans la plupart des grandes régions, la deuxième génération a une part légèrement plus élevée que la population non issue de la migration.

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données complémentaires relatives aux conditions salariales (typologie de la population: nationalité)

En 2014, le niveau salarial de la main-d'œuvre étrangère était généralement inférieur de 13% à celui des travailleurs suisses (5 833 contre 6 713 francs).

On ne peut toutefois en déduire une inégalité de traitement, vu que, d'une part, les travailleurs étrangers sont en moyenne plus jeunes et que, d'autre part, de grandes différences apparaissent entre les Suisses et les étrangers concernant le niveau de formation et la branche économique.

Entre 2010 et 2014, le niveau salarial moyen de la main-d'œuvre étrangère s'est accru de 4% (toutes catégories d'autorisations de séjour confondues), alors que celui des travailleurs suisses n'a augmenté que de 3,5%.

3.2.4 Taux de pauvreté des personnes actives occupées

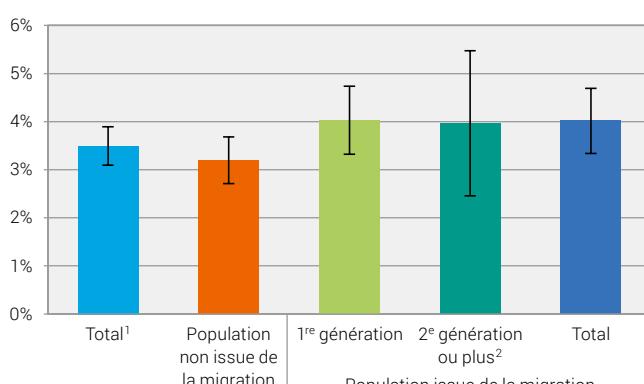
Le taux de pauvreté parmi les personnes actives occupées est de 3,5% en Suisse. Les personnes issues de la migration présentent un taux tendanciellement plus élevé que celles non issues de la migration (voir graphique G3.8).

Parmi les hommes actifs occupés, le statut migratoire influence de manière significative le taux de pauvreté: en effet, les hommes issus de la migration présentent un taux 1,6 fois plus élevé que celui des hommes non issus de la migration. Chez les femmes en revanche, les taux sont semblables.

C'est lorsque les actifs occupés sont âgés de 40 à 54 ans que le statut migratoire influence le plus fortement le taux de pauvreté

Le rapport du taux de pauvreté entre actifs occupés issus et non issus de la migration est le plus important entre 40 et 54 ans. Ainsi, dans cette classe d'âges, les personnes issues de la migration sont près de deux fois plus souvent touchées par la pauvreté que les personnes qui ne sont pas issues de la migration. Indépendamment du statut migratoire, les actifs occupés de 55 à 64 ans restent néanmoins les plus touchés par la pauvreté. Dans ce groupe, elle atteint en effet 8% des personnes issues de la migration, contre 5% de celles non issues de la migration. Quel que soit le statut migratoire, le taux de pauvreté des personnes actives occupées baisse ou tend à baisser avec le niveau de formation. Dans la population issue de la migration, ce taux ne varie toutefois pas entre les personnes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II et les personnes formées au degré tertiaire. C'est parmi les actifs occupés ayant achevé une formation de degré tertiaire que le statut migratoire influence le plus le taux de pauvreté. Pour ce niveau de formation, le rapport entre les sous-groupes est le plus élevé. Les personnes issues de la migration présentent un taux de pauvreté deux fois plus élevé que celles non issues de la migration.

Taux de pauvreté des personnes actives occupées selon le statut migratoire, en 2014 **G 3.8**



I Intervalle de confiance (à 95%)

¹ Inclues les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

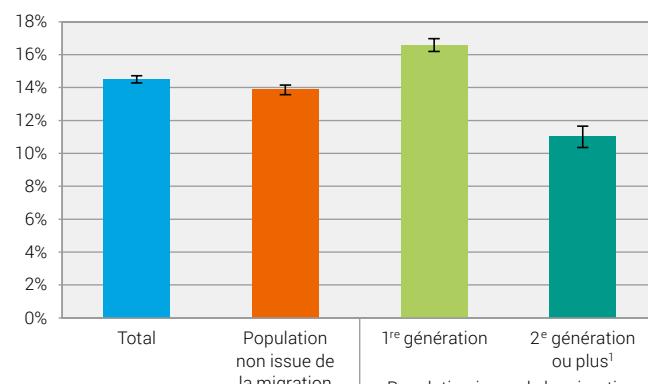
Par manque d'observations, il n'est pas possible de diffuser l'ensemble des résultats ventilés selon la nationalité et selon les grandes régions. On peut néanmoins noter que les actifs occupés ressortissant de l'Europe du Sud-Ouest présentent un taux de pauvreté significativement plus élevé que ceux de l'Europe du Nord et de l'Ouest. Dans la grande région de Zurich, par rapport aux autochtones, les actifs occupés issus de la migration sont trois fois plus nombreux à être pauvres.

3.2.5 Horaires atypiques

En Suisse, en 2015, 14% des salariés travaillent avec un horaire atypique, à savoir la nuit (5%), le dimanche (8%) ou sur appel (5%). L'analyse des résultats de cet indicateur composite selon le statut migratoire montre que ce sont la population issue de la migration de première génération, suivie de celle non issue de la migration, qui présentent les taux les plus élevés. Les personnes issues de la migration de deuxième génération ou plus sont les moins confrontées à des horaires atypiques (entre 1,2 et 1,7 fois moins selon le type d'horaire atypique que les deux autres groupes de population). Comme l'indicateur sur les ménages privés le montre, la deuxième génération ou plus vit davantage que les autres statuts migratoires dans des ménages avec enfants, que ce soit en couple ou en tant que père ou mère seul-e. On peut y voir un élément d'explication (voir graphique G3.9).

Les femmes salariées travaillent significativement plus souvent le dimanche ou sur appel que les hommes, quel que soit le statut migratoire considéré. Dans ces deux types de travail, c'est la première génération qui présente les taux les plus élevés. Quant au travail de nuit, les hommes présentent des taux significativement plus élevés que les femmes dans tous les statuts migratoires observés à l'exception de la première génération d'arrivée en Suisse où hommes et femmes ont des taux similaires.

Part des salariés travaillant avec un horaire atypique selon le statut migratoire, en 2015 **G 3.9**



I Intervalle de confiance (à 95%)

¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Entre 15 et 64 ans, la population issue de la migration de première génération est la plus soumise à des horaires de travail atypiques. À partir de 65 ans, une plus forte proportion de la population non issue de la migration travaille sur appel (27%) que la première génération. Dans les autres types, il n'y a pas de différences significatives.

Selon le niveau de formation achevée et le statut migratoire, la répartition des taux pour les horaires atypiques diffère. Parmi les personnes ayant atteint le niveau de l'école obligatoire, la population des salariés non issus de la migration présente le taux le plus élevé (22%). Au degré secondaire II et au degré tertiaire, la population issue de la migration de première génération surpassé les autres groupes de population (avec respectivement 18% pour le secondaire II et 12% pour le tertiaire). La population non issue de la migration au bénéfice d'une formation tertiaire présente un taux proche (environ 11%). Cette ventilation se vérifie dans tous les types de travail atypiques.

Au moins un ressortissant sur cinq de l'Europe de l'Est et du Sud-Est et des continents extra-européens concernés

Avec des taux dépassant 20%, les salariés provenant de l'Europe de l'Est et du Sud-Est et des pays extra-européens de première génération sont les plus soumis aux conditions d'horaire atypiques. Ils ont la plus forte proportion pour chaque type d'horaire de travail atypique considéré.

La profession (CITP) exercée influence le fait d'avoir des horaires de travail atypiques. Ainsi, les salariés travaillant dans des professions faiblement qualifiées, mais aussi le personnel des services et ventes, sont nettement plus soumis à ce type d'horaire que les salariés exerçant d'autres professions.

Parmi les fonctions dirigeantes ou cadres, les personnes non issues de la migration travaillent plus fréquemment avec un horaire atypique que les personnes issues de la migration.

Dans les professions intermédiaires, les emplois de type administratif, les services et la vente, mais aussi chez les artisans et ouvriers et les ouvriers non qualifiés, c'est la première génération issue de la migration qui est la plus confrontée aux horaires atypiques.

Suisse du Nord-Ouest: seule grande région sans différence statistique entre première génération et population non issue de la migration

C'est en Suisse orientale, centrale et au Tessin que les salariés sont le plus souvent confrontés à un horaire de travail atypique (environ 16%), alors que les salariés de la Suisse du Nord-Ouest et de la région lémanique sont ceux qui y sont le moins confrontés (moins de 14%). Dans toutes les grandes régions, à l'exception de la Suisse du Nord-Ouest et de la région lémanique, les résultats selon le statut migratoire se ressemblent: de manière significative, la population issue de la migration de première génération est celle qui travaille le plus souvent avec un horaire atypique et celle de deuxième génération ou plus le moins. Dans la Suisse du Nord-Ouest uniquement, il n'y a pas de différence statistique entre la population non issue de la migration et celle de première génération. En région lémanique, deuxième génération et population non issue de la migration ont des taux proches.

3.2.6 Indépendant avec employé(s)

En 2015, la population non issue de la migration présente un taux d'indépendants avec employé(s) significativement plus élevé que la population issue de la migration et ce, quelle que soit la génération observée (7% contre environ 4%).

Durant la période de 2012 à 2015, le taux d'indépendants avec employé(s) est resté assez stable avec une légère tendance à la baisse dans tous les groupes de populations observés.

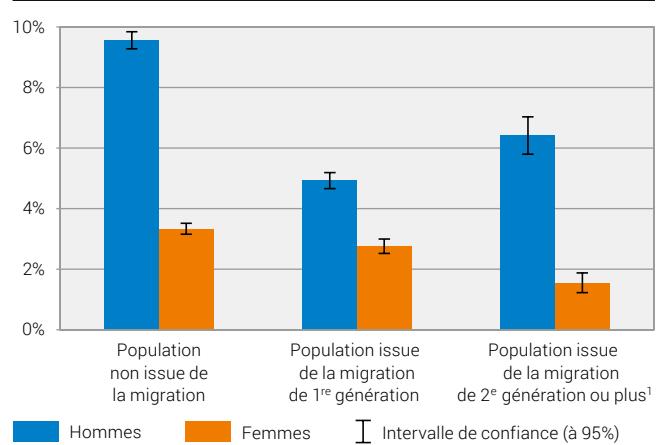
Les taux ainsi que les différences selon le statut migratoire sont plus grands parmi les hommes que parmi les femmes. Les rapports les plus importants entre les sexes se trouvent dans la population non issue de la migration et dans la deuxième génération (voir graphique G3.10).

Indépendamment du statut migratoire, le taux d'indépendants avec employé(s) augmente avec l'âge. Chez les personnes non issues de la migration, le taux passe de 4% parmi les 25–39 ans à 12% parmi les 65 ans ou plus. L'augmentation est plus forte dans le groupe des personnes issues de la migration (de 2% à 20% pour les mêmes classes d'âges). Les personnes non issues de la migration présentent des taux supérieurs à celles issues de la migration dans toutes les classes d'âges à l'exception des 65 ans ou plus pour qui le taux est significativement inférieur.

Que l'on soit issu ou non de la migration, le taux d'indépendants avec employé(s) augmente avec le niveau de formation. Entre les personnes ayant l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation achevée de différents statuts migratoire, la population issue de la migration de première génération se démarque peu de celle non issue de la migration. En revanche, pour ceux de la deuxième génération ou plus, le taux est près de trois fois plus bas.

**Taux d'indépendants avec employé(s)
selon le statut migratoire, en 2015**

G 3.10



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Dans les niveaux de formation plus élevés, la population non issue de la migration présente les taux les plus importants. La population issue de la migration de deuxième génération ou plus ayant un niveau de formation de degré tertiaire a un taux d'indépendants avec employé(s) significativement plus élevé que celle issue de la première génération (7%, contre 5%). Avec un niveau de degré secondaire II, les différentes générations issues de la migration présentent le même taux (environ 3,5%).

Après les nationaux, les ressortissants de l'Europe du Nord et de l'Ouest sont les plus représentés parmi les indépendants avec employé(s)

Quel que soit leur statut migratoire, les nationaux sont ceux qui travaillent le plus souvent en tant qu'indépendants avec employé(s) (6%). Parmi les autres groupements de pays, les personnes issues de la migration ressortissant de l'Europe du Nord et de l'Ouest et celles de l'Europe du Sud-Ouest présentent des taux compris entre 3 et 4%. Ces taux sont plus élevés que ceux des ressortissants de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Les originaires de pays extra-européens présentent le taux le plus bas (2%).

Dans toutes les grandes régions suisses, à l'exception du Tessin où il n'y a pas de différence statistique, les personnes non issues de la migration travaillent plus souvent en tant qu'indépendants avec employé(s). Dans les différentes régions, les taux des personnes non issues de la migration oscillent entre 6% (Suisse du Nord-Ouest) et 10% (au Tessin). Parmi la population issue de la migration dans laquelle les taux sont globalement plus bas, on relève un taux minimal de 3% à Zurich et un taux maximal de 10% au Tessin. Les écarts entre population issue et non issue de la migration les plus importants se trouvent en Suisse centrale et dans l'Espace Mittelland.

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données complémentaires relatives aux indépendants (avec ou sans employés)

(typologie de la population: nationalité)

La plupart des travailleurs de nationalité étrangère sont des employés (96% contre 89% chez les Suisses [4^e trimestre 2015]). Seuls 4% étaient des indépendants ou travaillaient

dans une exploitation familiale. Cette différence s'explique par divers facteurs. Entrent d'abord en ligne de compte des questions d'intégration, puis l'impossibilité pour un étranger de la première génération d'assumer la responsabilité d'une exploitation familiale. Par ailleurs, chez les moins de 40 ans, les étrangers sont plus nombreux que les Suisses (alors que la part des indépendants est bien plus importante parmi les 40–64 ans que dans les autres classes d'âges).

4 Interactions sociales

4.1 Cohésion sociale

4.1.1 Opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers

En Suisse, 65% de la population résidante permanente âgée de 16 ans ou plus est favorable à une Suisse dans laquelle les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses, et 31% sont pour la préférence nationale (voir graphique G 4.1). Les personnes issues de la migration présentent un pourcentage 1,2 fois plus élevé que celles non issues de la migration pour une Suisse où il y a les mêmes chances pour les Suisses et les étrangers (environ 70% contre 61%).

Quel que soit le statut migratoire, les hommes sont toujours plus favorables à l'égalité des chances que les femmes.

Dans tous les groupes observés selon le statut migratoire, les plus jeunes (16–24 ans) sont ceux qui sont le plus souvent en faveur de l'égalité. Ils se démarquent avec un taux particulièrement plus élevé dans la population issue de la migration où il dépasse en effet 85%. Avec l'âge, la proportion de personnes en faveur d'une Suisse égalitaire baisse régulièrement dans la

population non issue de la migration. La tendance est la même dans celle qui en est issue, mais les résultats sont plus homogènes entre 25 et 64 ans où il n'y a pas de différences significatives.

En parallèle, plus elles sont âgées, plus les personnes interviewées sont en faveur d'une Suisse où les nationaux ont de meilleures chances. Néanmoins, le taux maximal qu'on trouve dans la population non issue de la migration des 65 ans ou plus est à 40%.

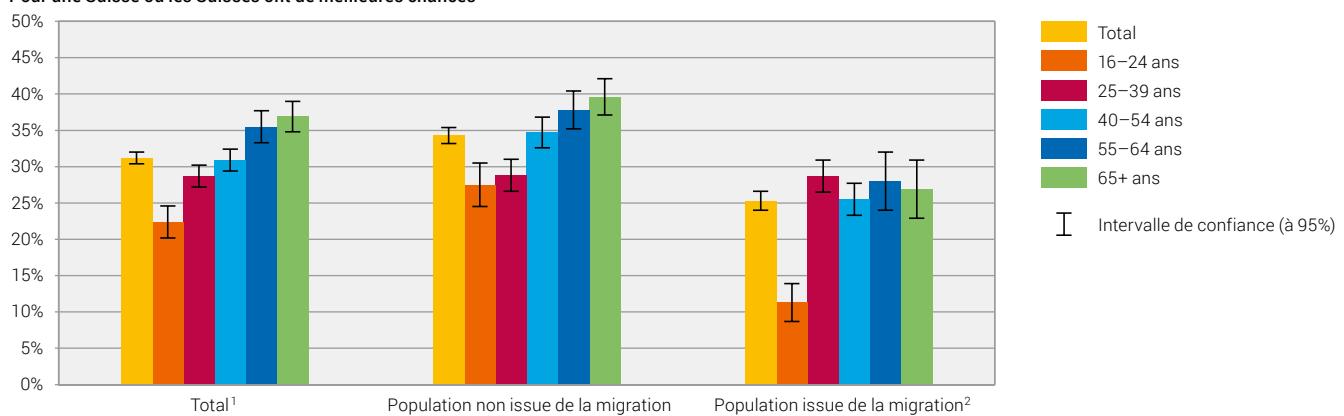
Le taux de personnes pour une Suisse avec égalité des chances augmente avec le niveau de formation dans la population non issue de la migration. En revanche, celle issue de la migration ne présente pas de différences significatives selon le niveau de formation.

Les Suisses issus de la migration sont significativement plus souvent en faveur d'une Suisse égalitaire que les nationaux sans passé migratoire. Parmi les ressortissants étrangers, ceux de l'Europe du Sud-Ouest et de l'Europe du Nord et de l'Ouest présentent les taux les plus élevés d'opinion favorable à une Suisse égalitaire. Les personnes provenant de l'Europe de l'Est et du Sud-est ne sont pas plus favorables à l'égalité des chances que les Suisses issus de la migration.

Opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la population résidante permanente de 16 ans ou plus selon le statut migratoire et l'âge, en 2014

G 4.1

Pour une Suisse où les Suisses ont de meilleures chances



¹ Inclues les personnes dont le statut migratoire n'a pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

La population non issue de la migration de la région de Zurich, avec un taux s'élevant à plus de 65%, est la plus en faveur d'une Suisse où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses. La population non issue de la migration du Tessin présente quant à elle la plus faible proportion de personnes en faveur d'une Suisse égalitaire entre Suisse ou étrangers (57%).

En 2014, on peut constater un léger rapprochement des opinions par rapport à l'égalité des chances entre Suisses et étrangers. Du côté de ceux qui sont pour une Suisse égalitaire, c'est la population non issue de la migration qui voit son taux augmenter. Pour ceux étant pour une Suisse où les nationaux ont de meilleure chance, c'est ce même sous-groupe de population qui voit son taux diminuer pour se rapprocher de celui de la population issue de la migration. Suite au changement de cadre de sondage et à l'amélioration du modèle de pondération, les résultats 2014 ne sont plus directement comparables avec ceux des années précédentes (rupture de série).

4.1.2 Discrimination perçue

En Suisse, une personne sur dix parmi la population résidante permanente âgée de 14 ans ou plus déclare avoir subi au moins une expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s) en lien avec une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: la nationalité, la religion, l'origine ethnique, la couleur de peau ou d'autres traits physiques (voir graphique G 4.2). S'élevant à 21%, le taux parmi les étrangers est trois fois plus élevé que parmi les Suisses (7%).

Les hommes sont davantage touchés que les femmes, chez les nationaux comme chez les étrangers. Parmi les personnes de nationalité étrangère, près d'un quart des hommes et 18% des

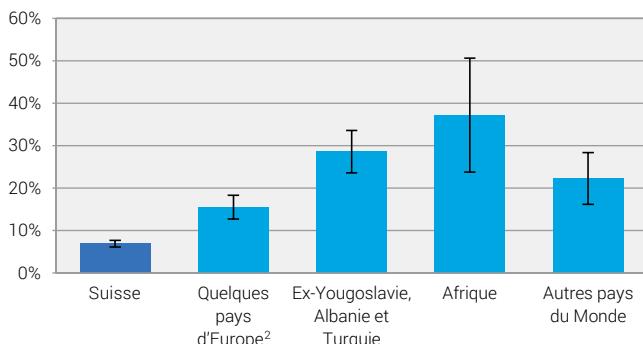
femmes sont concernés, et les classes d'âges des 14–24 ans et 25–39 sont les plus touchées. Le taux reste toutefois supérieur à 20% chez les 40–54 ans.

Chez les étrangers, la probabilité d'être discriminé ou d'être victime d'un acte raciste tend à être la plus basse chez ceux dont le niveau de formation s'achève au degré secondaire II (moins de 20%). Il se situe entre 23% et 25% pour les niveaux de l'école obligatoire et du degré tertiaire.

Les groupes de nationalité les plus affectés sont ceux du continent africain, suivis de près par le groupe comprenant les pays de l'ex-Yougoslavie, l'Albanie et la Turquie. Pour les ressortissants des pays africains vivant de manière permanente en Suisse, le taux de victimes d'actes racistes dépasse 37%. Les personnes provenant de France, Allemagne, Autriche, Espagne et Portugal sont plus touchées que les nationaux (16 contre 7%), mais moins que les originaires des autres pays du monde (22%) qui le sont trois fois plus.

Dans 65% des cas, les personnes ont le plus souvent été victimes d'un acte discriminatoire lié à leur nationalité, religion, origine ethnique ou couleur de peau, dans des situations¹ de type socio-professionnel ou économique (c'est-à-dire lors de la recherche d'un logement, d'un emploi ou lors de la candidature à un emploi ou une place d'apprentissage, à l'école, pendant les études supérieures, dans la vie professionnelle au quotidien (collègues de travail, supérieurs). Les discriminations subies dans un contexte d'interactions sociales ou privées (notamment en famille, dans un espace public, lors de l'accès à un club ou discothèque) sont observées dans 56% des incidents. Plus de 25% des discriminations auto-déclarées ont été faites au sein des institutions publiques et étatiques. Ce type de situations englobe l'administration publique, le milieu de la santé, la police, l'armée et l'aide sociale.

Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s)¹ selon la nationalité, en 2010, 2012 et 2014 **G 4.2**



Intervalle de confiance (à 95%)

¹ En lien avec au moins une des caractéristiques suivantes: nationalité, religion, origine ethnique, couleur de la peau/autres caractéristiques extérieures.

² France, Allemagne, Italie, Autriche, Espagne et Portugal.

¹ Une personne pouvait indiquer plusieurs situations.

4.2 Activités culturelles

4.2.1 Participation à une association

Toute forme de participation ou d'affiliation à des associations ou des groupes est un signe de contribution active à l'organisation du cadre de vie et, par conséquent, une expression d'intégration sociale.

En 2014, 44% de la population résidante permanente âgée de 18 ans ou plus participe activement à des activités associatives, de sociétés, clubs, partis politiques ou autres groupes et 30% est membre passive d'un groupe ou d'une association. La population non issue de la migration s'engage significativement plus souvent que celle issue de la migration, tant activement (52%, contre 29% chez les personnes non issues de la migration) que passivement (40% contre 18% chez les personnes non issues de la migration). Ceci est vrai chez les hommes comme chez les femmes et dans toutes les classes d'âges observées. Quel que soit le statut migratoire observé, les hommes sont entre 1,1 et 1,2 fois plus souvent membres d'associations ou de groupes que les femmes.

Quel que soit le groupe d'âges observé, les personnes non issues de la migration participent significativement plus souvent, activement ou passivement, à la vie associative que les personnes issues de la migration. Dans les classes d'âges de 18 à 24 ans, les personnes non issues de la migration participent activement 2,1 fois plus à la vie associative que les personnes issues de la migration. Cette différence relative diminue avec l'âge: à 65 ans ou plus, c'est 1,5 fois plus. Les écarts diminuent jusqu'à 64 ans pour la participation passive également, et elle atteint 1,6 pour les 65 ans ou plus.

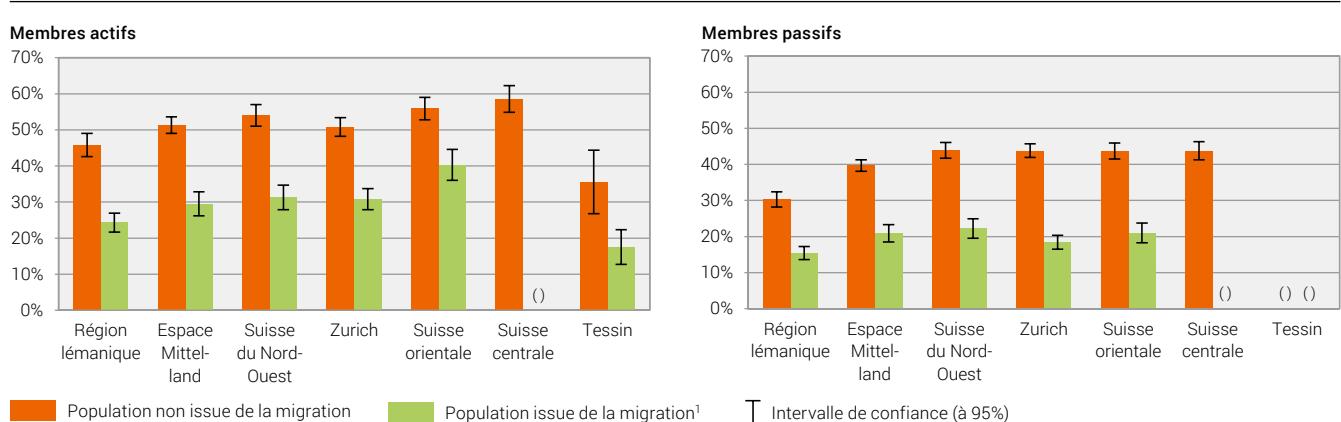
Quel que soit le statut migratoire considéré, le pourcentage de membres actifs et passifs augmente de manière significative avec le niveau de formation. L'écart entre les résultats de la population issue et celle non issue de la migration diminue mais demeure. Pour ceux dont le niveau de formation s'achève au degré tertiaire, il est de 53% dans le groupe des non issus de la migration et de 39% dans celui issu de la migration.

Le taux de participation à la vie associative varie selon la nationalité. Les Suisses non issus de la migration sont ceux qui ont les taux de participation active (52%) ou passive (40%) les plus élevés. Issus de la migration, ils voient leurs taux diminuer de respectivement 1,3 (à 41%) et 1,6 fois (à 25%). Les personnes de nationalité étrangères sont moins fréquemment membres actifs ou passifs d'association que les nationaux. Les Européens du Nord et de l'Ouest présentent le moins de différence avec les Suisses.

Dans chaque grande région de Suisse, on observe que la population issue de la migration prend moins part (activement ou passivement) à la vie associative ou de groupe que la population non issue de la migration. Les rapports les plus grands entre les statuts migratoires en matière de participation active est en région lémanique et passive dans la grande région de Zurich (voir graphique G 4.3).

Part de la population résidante permanente de 18 ans ou plus, membre de groupes ou associations selon le statut migratoire et les grandes régions, en 2014

G 4.3



(-) Les résultats pour certains petits sous-groupes ne sont pas diffusés par manque d'observations.

¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

5 Compétences

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données structurelles relatives à la scolarité obligatoire (typologie de la population: nationalité)

Conformément au concordat HarmoS, la scolarité obligatoire dure onze ans. Elle comporte le degré primaire I (1^{re} et 2^e années d'école enfantine), le degré primaire II (de la 3^e à la 8^e année) et le degré secondaire I (de la 9^e à la 11^e année). Durant ce dernier degré, les écoliers suivent un enseignement dans toutes les matières ou dans seulement une partie d'entre elles. Une distinction est faite entre les niveaux pour lesquels les exigences sont élémentaires, ceux requérant des exigences plus poussées et ceux qui ne prévoient aucune sélection sur la base des résultats scolaires. Les écoliers ayant un besoin particulier en matière de pédagogie sont soutenus, que ce soit dans une classe classique, dans une classe spéciale (à effectif réduit) ou dans une école spécialisée. Au début de la scolarité obligatoire, les enfants sont généralement âgés de quatre ans.

Durant l'année scolaire 2014/15, au total 921 000 enfants ont fréquenté l'école obligatoire. Parmi eux, 677 900 étaient des Suisses et 241 800 des étrangers. Entre les années scolaires 2003/04 et 2014/15, la proportion d'élèves de nationalité étrangère à l'école obligatoire a augmenté de 4 points de pourcentage, passant de 22 à 26%.

Les nationalités des élèves étrangers et les changements apparus à ce niveau depuis 2003/04 reflètent avant tout les mouvements migratoires survenus durant ces onze dernières années, de même que le taux de fécondité, lequel varie selon les nationalités, et les différences d'attitude vis-à-vis de la naturalisation. En 2014/15, les enfants originaires de l'ex-Yougoslavie constituaient, aux degrés primaire II et secondaire I, le plus grand groupe d'écoliers étrangers, représentant 20% de l'effectif total des élèves de nationalité étrangère, un pourcentage qui a pourtant diminué de 15 points de pourcentage par rapport à l'année 2003/04 (35%). Les écoliers de nationalité portugaise arrivaient en deuxième position, avec 17%, alors qu'ils ne représentaient que 11% de l'ensemble des élèves étrangers onze ans auparavant. La part d'élèves de nationalité allemande a également fortement grossi, atteignant 9%; elle a ainsi augmenté de 6 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire 2003/04 (3%). Venaient ensuite les Italiens (11%; -3 points de pourcentage), les Français (5%; +2 points de pourcentage), les Turcs (4%; -3 points de pourcentage) et les Espagnols (3%; -0,2 point de pourcentage). La proportion d'enfants provenant d'autres pays, pour la plupart extra-européens, s'élevait à 29% (+7 points de pourcentage).

Degré primaire I

Au degré primaire I (école enfantine), la part des enfants étrangers en 2014/15 était de 27%, un pourcentage légèrement supérieur à celui observé dans les autres niveaux de l'école obligatoire. La répartition des nationalités est plus ou moins semblable: 20% provenaient des pays de l'ex-Yougoslavie, 11% d'Allemagne et 10% d'Italie. Environ 28% des enfants étaient originaires d'un pays extra-européen.

Sélection avant le degré secondaire I

La sélection au secondaire I est une étape déterminante du parcours scolaire. Elle contribue clairement à orienter les élèves vers des formations plus ou moins longues et plus ou moins exigeantes dans le secondaire II. Cela influence leurs chances de carrière professionnelle. En effet, les écoles menant à la maturité, les écoles de culture générale et d'autres écoles de formation générale du degré secondaire II sont accessibles presque exclusivement aux élèves ayant suivi une formation aux exigences étendues. Ces derniers sont également traités de manière préférentielle par le secteur de la formation professionnelle. Ainsi, ils sont plus nombreux à suivre une formation professionnelle longue et ambitieuse.

Durant l'année scolaire 2014/15, à peine un quart (23%) des élèves suisses ont suivi l'enseignement du degré secondaire I dans un établissement dispensant des connaissances élémentaires. Les enfants de nationalité étrangère étaient, pour leur part, deux fois plus nombreux (40%). Dans ce type de filière, ils représentent effectivement un bon tiers (35%) de l'effectif total des écoliers.

Le même pourcentage ou presque (41%) d'élèves étrangers suivait l'enseignement du degré secondaire I dans une classe ou une école à exigences élevées (école secondaire, école de district), soit une différence de 26 points de pourcentage par rapport à la part d'écoliers possédant le passeport suisse (67%). Seuls 16% des enfants étrangers se lancent dans cette voie.

De même, bien plus d'élèves de nationalité étrangère que d'écoliers suisses ont suivi un enseignement dans des classes sans distinction de niveau (19% contre 10%). Avec 37%, la proportion d'étrangers était encore plus importante dans ce type d'établissement scolaire que dans les écoles d'enseignement élémentaire (35%).

S'agissant de la répartition des enfants étrangers entre les différentes filières du secondaire II, on constate des spécificités en fonction des nationalités: en 2014/15, les Allemands étaient 65% à suivre un enseignement aux exigences élevées et 22% à fréquenter un établissement d'enseignement élémentaire, affichant ainsi quasiment les mêmes pourcentages que les

Suisses. Ces chiffres passaient respectivement à 42% et 37% pour les Italiens, 39% et 54% pour les Turcs, 38% et 47% pour les Portugais et 35% et 58% pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Depuis le milieu des années 1990, la répartition des Suisses entre les différentes voies du degré secondaire I est relativement stable. Par rapport à l'année scolaire 2003/04, la proportion d'élèves suisses suivant un enseignement élémentaire n'a guère changé (23%). En 2014/15, 67% ont fréquenté un établissement dispensant un enseignement aux exigences élevées, soit tout de même 4 points de pourcentage de plus qu'en 2003/04. Par ailleurs, force est de constater ces dernières années une légère hausse de l'effectif d'écoliers étrangers optant pour une filière aux exigences élevées (de 38% en 2003/04 à 41% en 2014/15) et, de ce fait, un recul proportionnel de leur nombre dans les établissements d'enseignement basique (43% en 2003/04; 40% en 2014/15).

Parmi les grands groupes d'étrangers, seul celui des Italiens a connu une baisse du nombre d'enfants ayant terminé leur scolarité obligatoire dans une classe aux exigences élémentaires, à savoir de 39% en 2003/04 à 37% en 2014/15. Dans tous les autres groupes, cette part n'a fait qu'augmenter au cours des 11 dernières années: de 56% à 58% pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, de 51% à 54% pour les Turcs, de 39% à 47% pour les Portugais, de 33% à 41% pour les Espagnols et de 14% à 22% pour les Allemands.

La proportion d'étrangers suivant un enseignement élémentaire s'est accrue de 34% en 2003/04 à 35% en 2014/15. Alors que le pourcentage d'écoliers de l'ex-Yougoslavie par rapport à l'effectif total des élèves de nationalité étrangère a fortement diminué (- 14 points de pourcentage, de 43% à 29%), tout comme ceux des Italiens (de 14% à 11%) et des Turcs (de 9% à 6%), celui des Allemands a augmenté (de 1% à 5%), à l'instar de ceux des Portugais (de 10% à 20%) et des élèves ressortissant d'un État extra-européen (de 18% à 23%).

Écoles proposant un programme d'enseignement spécial

La part d'enfants suivant leur scolarité obligatoire (hors degré primaire I) dans une école proposant un plan d'enseignement spécial (classes spéciales) a diminué de 2 points de pourcentage, passant de 6% en 2003/04 à 4% en 2014/15. Les élèves possédant un passeport étranger ont été plus fortement touchés par cette baisse (- 5 points de pourcentage, de 12% à 7%) que les écoliers suisses (- 1 point de pourcentage, de 4% à 3%).

Malgré tout, les élèves de nationalité étrangère représentent toujours près de la moitié (45%) de l'effectif des enfants inscrits

dans des classes spéciales. Ce pourcentage n'a guère diminué depuis ces 11 dernières années (46% en 2003/04). 32% de ces écoliers provenaient d'un pays extra-européen, 24% de l'ex-Yougoslavie et 19% du Portugal. Parmi les principaux groupes d'élèves étrangers, seuls ceux des ressortissants de l'ex-Yougoslavie (de 40% à 24%), des Italiens (de 10% à 9%) et des Turcs (de 11% à 6%) ont diminué depuis 2003/04.

Hétérogénéité culturelle des classes

La classe constitue la plus petite unité organisationnelle du système scolaire. Sa proportion d'élèves étrangers ou allophones, c'est-à-dire sa composition culturelle, influe sur le processus d'apprentissage des enfants qui la fréquentent. Un indicateur calculé par l'OFS révèle le nombre de classes de l'école obligatoire dans lesquelles 30% ou plus des écoliers sont de nationalité étrangère ou de langue maternelle étrangère. Ces données renseignent sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves concernés.

Longtemps en augmentation, la part d'écoliers étrangers ou allophones à l'école obligatoire est aujourd'hui relativement stable. L'effectif des classes n'ayant parallèlement augmenté que de manière modérée, on constate toutefois une nette hausse du nombre de classes très hétérogènes sur le plan culturel. Depuis l'année scolaire 2003/04, où ces dernières représentaient 38% de l'ensemble des classes, leur nombre n'a cessé de croître, atteignant 42% en 2009/10 (dernières données disponibles). Ce sont surtout dans les établissements accueillant des enfants plus faibles scolairement que les classes sont les plus hétérogènes.

Langue première des écoliers

Durant l'année scolaire 2014/15, les trois quarts des écoliers fréquentant l'école obligatoire avaient comme langue première une des quatre langues nationales. Ce qui signifie qu'environ un quart des enfants scolarisés (26%) parlaient au quotidien une autre langue que l'allemand, le français, l'italien ou le romanche (5% parlaient le portugais et 3% des langues slaves méridionales). Ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à 2010/11 (23%, soit +3 points de pourcentage).

La part d'enfants dont la langue première n'est pas une langue nationale diffère selon les filières de l'école obligatoire. Elle est la plus élevée dans les écoles proposant un plan d'enseignement spécial (42%) et dans les établissements du degré secondaire I dispensant un enseignement élémentaire (37%); elle est le plus faible dans les écoles aux exigences élevées (16%).

5.1 Formation des jeunes

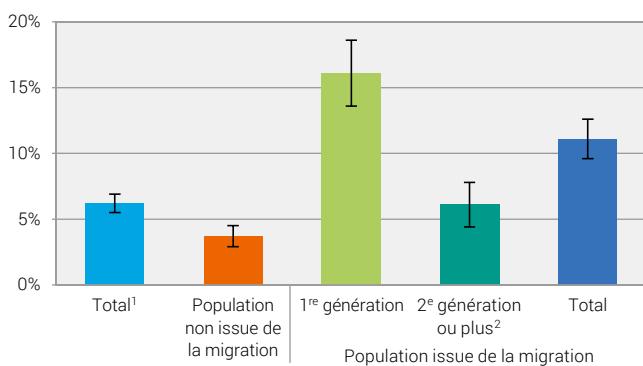
5.1.1 Jeunes quittant prématûrement l'école

En 2015, les jeunes âgés de 18 à 24 ans issus de la migration quittent prématûrement l'école significativement plus souvent que les jeunes de mêmes âges non issus de la migration. Ils sont 16% dans la population issue de la migration de première génération, 6% dans la deuxième génération ou plus, contre 4% dans la population non issue de la migration (voir graphique G 5.1).

Les données ne permettent pas d'affirmer qu'il y a des différences significatives selon le sexe dans la population issue de la migration. Parmi les jeunes non issus de la migration en revanche, les hommes sont plus concernés que les femmes.

Jeunes quittant prématûrement l'école selon le statut migratoire, en 2015

G 5.1



 Intervalle de confiance (à 95%)

¹ Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

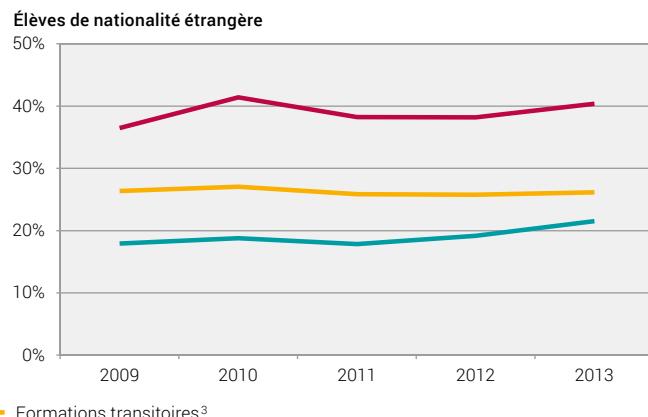
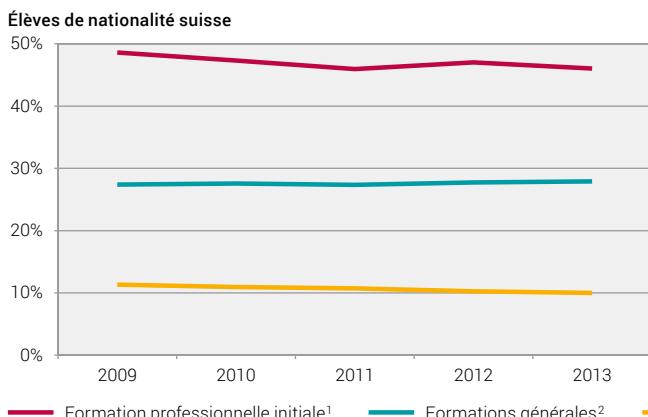
Source: OFS – ESPA (données annuelles)

© OFS 2017

Transition immédiate vers le degré secondaire II selon la nationalité, de 2009 à 2013

Part des élèves en dernière année du degré secondaire I l'année précédente, qui commence immédiatement une formation post-obligatoire (taux estimés)

G 5.2



¹ Avec la formation élémentaire.

² Écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale, écoles de maturité spécialisée.

³ 10^e année (secondaire I), écoles préparatoires et préapprentissage.

Source: OFS – Élèves et étudiants (sans les hautes écoles) – Perspectives de la formation

© OFS 2017

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données structurelles relatives à la formation post-obligatoire/formation professionnelle (degré secondaire II) (typologie de la population: nationalité)

Les programmes de formation du degré secondaire II préparent les jeunes à l'enseignement supérieur du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) ou à l'exercice d'une profession. Le degré secondaire II leur offre le choix entre deux voies: la formation professionnelle (apprentissage) et la formation générale.

La formation professionnelle comprend les formations professionnelles initiales (attestation fédérale de formation professionnelle [AFP] et certificat fédéral de capacité [CFC]) et les formations élémentaires (remplacées par les formations menant à l'AFP). Sont proposées, par ailleurs, des filières de transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II (p. ex., passerelles), de même que la maturité professionnelle à l'issue de la formation professionnelle initiale. La formation générale comprend principalement les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de culture générale.

En 2014/15, au total 366 000 jeunes suivaient une formation post-obligatoire. Parmi eux, 292 700 étaient suisses et 72 600 de nationalité étrangère. Entre 2003/04 et 2014/15, la part des étudiants étrangers au degré secondaire II est passée de 16% à 20% (+4 points de pourcentage).

En 2014/15, les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie constituaient encore le plus grand groupe d'étrangers. Leur proportion par rapport à l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère s'élevait à 19%, bien qu'elle fût inférieure de 6 points de pourcentage par rapport à 2010/11 (25%). Suivaient les Portugais, avec 16 %, alors qu'ils n'étaient que 14% quatre ans auparavant. En 2014/15, les jeunes de nationalité étrangère inscrits au degré secondaire II étaient italiens pour 14% (-1 point de pourcentage), allemands pour 8% (+2 points de pourcentage), français pour 5% (+1 point de pourcentage), turcs pour 4% (-1 point de pourcentage) et espagnols pour 3% (-0,3 point de pourcentage). La part des jeunes provenant d'autres pays, essentiellement extra-européens, s'élevait à 28%, soit une hausse de 4 points de pourcentage.

Filières de transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II

En 2014/15, 5% des jeunes du degré secondaire II suivaient une de ces filières dites de transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II (appelées aussi passerelles, comme un préapprentissage ou une année scolaire de préparation professionnelle). Ce pourcentage est relativement stable depuis 2010/11. Ces filières concernent tout particulièrement les étrangers. En effet, 10% d'entre eux profitent de ces mesures de formation, contre seulement 3% de Suisses. Là aussi, ces chiffres n'ont guère évolué au cours des quatre dernières années (+0,1 point de pourcentage pour les étrangers; -0,3 point de pourcentage pour les Suisses).

En 2014/15, les étrangers représentaient presque la moitié (45%) des jeunes suivant une formation de ce type. Leur proportion a grimpé de 7 points de pourcentage par rapport à 2010/11 (38%). Les Portugais constituent le principal groupe avec 21%; leur part a augmenté de 4 points de pourcentage par rapport à 2010/11 (17%). La part des personnes provenant essentiellement de pays extra-européens a également augmenté (de 35% à 41%). En revanche, les pourcentages des ressortissants d'ex-Yougoslavie ont diminué, passant respectivement de 25% à 15%.

Formation professionnelle initiale et formation générale

La répartition des jeunes entre les différentes voies du degré secondaire II dépend en grande partie de leur statut migratoire. Ainsi, les jeunes issus de la migration sont généralement surreprésentés dans les formations du système éducatif suisse requérant peu de qualifications, en raison de multiples facteurs, comme les compétences linguistiques, la durée de résidence ou l'âge d'arrivée en Suisse. Outre le statut migratoire, les origines sociales peuvent également jouer un rôle dans le choix de la formation (p. ex., niveau de formation des parents).

Les proportions de Suisses et d'étrangers qui, à la fin du degré secondaire I, se dirigent soit vers une formation professionnelle initiale soit vers une formation générale sont identiques. En 2014/15, 64% des Suisses suivaient une formation professionnelle et 26% une formation générale. Dans le cas des étrangers, ils étaient respectivement 60% et 26%.

Concernant la répartition des étrangers entre les deux voies, on constate également des caractéristiques propres aux nationalités: les ressortissants de l'ex-Yougoslavie ont le plus souvent opté pour la formation professionnelle initiale (78% contre seulement 8% pour une formation générale). Ces proportions étaient de 71% et 12% pour les Turcs, de 70% et 20% pour les Italiens, de 64% et 19% pour les Portugais, de 53% et 28% pour les Espagnols, de 53% et 38% pour les Allemands, de 44% et 49% pour les Français et de 42% et 39% pour les ressortissants extra-européens.

Depuis 2010/11, la répartition des jeunes possédant un passeport suisse entre les deux voies du degré secondaire II s'est légèrement modifiée en faveur de la formation générale. En effet, la part des jeunes suivant une formation générale a augmenté d'un demi-point de pourcentage, tandis que celle des jeunes choisissant une formation professionnelle a chuté de 3 points de pourcentage. La même tendance se dessine chez les étrangers, même si les variations sont plus importantes (+4 points de pourcentage pour la formation générale; -6 points de pourcentage pour la formation professionnelle). L'analyse des principaux groupes aboutit à la même conclusion. Les Portugais sont les seuls pour lesquels la part des jeunes inscrits dans une formation générale a baissé d'environ 1 point de pourcentage depuis 2010/11.

En 2014/15, 19% des jeunes de nationalité étrangère suivaient une formation professionnelle, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 2003/04 (17%). La proportion d'étrangers varie sensiblement au niveau de

l'aboutissement de la formation professionnelle initiale: alors qu'ils représentaient 17% des jeunes aspirant au CFC, ils étaient 39% à viser l'AFP. Avec 39% également, la part d'étrangers suivant une formation élémentaire en 2014/15 équivalait à plus d'un tiers des jeunes (le nombre des personnes concernées, à savoir un peu plus de 300, était cependant infime).

Langue première des jeunes

En 2014/15, plus de quatre cinquièmes des jeunes inscrits au degré secondaire II avaient une des quatre langues nationales comme langue première. 16% parlaient au quotidien une autre langue que l'allemand, le français, l'italien ou le romanche (3% parlaient le portugais et 2% une langue slave méridionale). Cette proportion s'est légèrement accrue) par rapport à 2010/11 (14%, soit +2 points de pourcentage).

La part des jeunes ayant comme langue première une langue autre que l'allemand, le français, l'italien ou le romanche diffère selon les voies du degré secondaire II. Les formations transitoires entre le degré secondaire I et le degré secondaire II sont les plus concernées (45%, soit une augmentation de 8 points de pourcentage depuis 2010/11). Viennent ensuite les formations générales avec 17% et la formation professionnelle initiale avec 13%.

Extrait d'une étude réalisée par l'OFS (Analyses longitudinales dans le domaine de la formation – Transitions et parcours dans le degré secondaire II, édition 2015)

L'étude des différentes voies du degré secondaire II révèle les informations suivantes. 19,9% des jeunes obtenant une AFP sont des étrangers nés à l'étranger et 16% des étrangers nés en Suisse. La catégorie des jeunes de nationalité étrangère nés en Suisse est, avec seulement 4,3% (contre 7,3% toutes formations confondues), nettement sous-représentée dans les écoles de maturité gymnasiale.

Les Suisses nés en Suisse sont légèrement surreprésentés dans les formations préparant au CFC en quatre ans et les écoles de maturité gymnasiale (85% et 84%, contre 80% toutes formations confondues). Par contre, ils sont sous-représentés dans les filières aboutissant à une AFP (56% des Suisses nés en Suisse).

Dans les formations préparant à une AFP, la moitié environ des étrangers nés à l'étranger proviennent des traditionnels pays d'immigration des années 1980 et 1990 (Portugal, Kosovo, Macédoine, Serbie). L'éventail des pays de provenance des jeunes fréquentant une école de maturité gymnasiale est plus large. Outre les pays voisins comme la France et l'Allemagne, on trouve des pays moins habituels, tels que le Royaume-Uni et les États-Unis.

5.2 Compétences cognitives et formation des adultes

5.2.1 Niveau de formation achevée

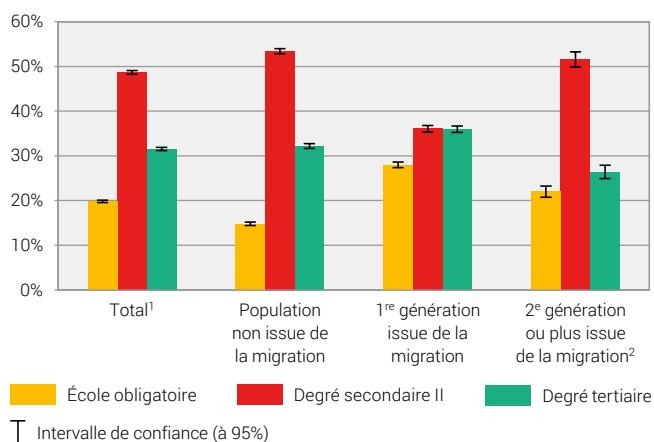
Dans la population résidante permanente de 15 ans ou plus, les niveaux de formation achevée sont d'abord situés au niveau du degré secondaire II (48%), ensuite au degré tertiaire (33%) et, enfin, au niveau de l'école obligatoire (19%). Cependant, il est à noter que beaucoup de personnes entre 15 et 30 ans sont en formation et n'ont ainsi pas encore atteint leur niveau de formation le plus élevé (voir graphique G 5.3).

La répartition est semblable parmi les personnes non issues de la migration. Dans le groupe des personnes issues de la migration de première génération, la répartition des niveaux de formation se distribue de manière relativement homogène: 28% s'achevant à l'école obligatoire, 36% au secondaire II et 36% au tertiaire. C'est dans ce groupe que la part de personnes ayant un niveau de formation tertiaire est le plus élevé, alors que la population issue de la migration de deuxième génération (née en Suisse) présente le taux le plus bas (26%).

Dans la période comprise entre 2011 et 2015, la répartition des sous-groupes de population selon la nationalité et le pays de naissance reste la même parmi les différents niveaux de formation (obligatoire, secondaire II, tertiaire). De manière générale, on observe une grande stabilité des taux au degré secondaire II, quel que soit le groupe de population observé. La deuxième génération est légèrement plus représentée dans ce niveau de formation à partir de 2014. Au niveau de l'école obligatoire, les

taux diminuent statistiquement pour tous les groupes. Au niveau du degré de formation tertiaire, une augmentation des taux est visible dans la majorité des populations considérées, mais pas le taux des étrangers nés en Suisse et de la deuxième génération ou plus qui ne présente pas de différences et reste le plus bas.

Niveau de formation de la population résidante permanente selon le statut migratoire, en 2015 G 5.3



¹ Incluses les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Quel que soit le statut migratoire observé, à part dans la deuxième génération où il y a un ex-æquo entre les sexes, la part des femmes ayant l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation est plus élevée que celle des hommes. Le rapport entre les sexes est le plus grand dans la population non issue de la migration: 18% des femmes contre 11% des hommes (soit 1,7 fois plus). Au degré tertiaire, ce sont les hommes (issus ou non de la migration) qui, par rapport aux femmes, présentent des taux plus élevés. Du point de vue de l'écart absolu entre les sexes comme celui du rapport, les plus importants se trouvent dans la population non issue de la migration. Au degré secondaire II, les différences selon le sexe sont moins marquées. Les femmes non issues de la migration et les femmes issues de la migration de deuxième génération ont plus souvent ce niveau de formation que les hommes de même statut migratoire. Dans la première génération issue de la migration, par contre, femmes et hommes présentent les mêmes taux (36%).

Les niveaux de formation achevée de la population montrent des changements de répartition selon l'âge. Dans la population non issue de la migration, la part des personnes avec un niveau de formation s'achevant à l'école obligatoire est au minimum deux fois plus basse parmi les moins de 65 ans que chez leurs aînés. En ce qui concerne le degré tertiaire, il est nettement plus fréquent parmi les classes plus jeunes. Le constat est similaire dans les autres groupes de population selon le statut migratoire.

52% des Suisses ont achevé une formation de degré secondaire II: il s'agit du niveau de formation le plus représenté dans ce groupe et aucun autre groupe de nationalités ne présente un taux plus élevé que celui-ci. Parmi les ressortissants de pays membres de l'UE/AELE, il y a une légère différence entre titulaires d'un niveau de formation secondaire ou tertiaire. Dans le groupe des autres pays de l'Europe, la plupart des personnes sont au bénéfice d'une formation s'achevant à l'école obligatoire ou de degré secondaire II (respectivement 45% et 42% de niveau du secondaire II). Chez les originaires des autres pays du monde, c'est le niveau de formation tertiaire qui est le plus représenté (41%, contre environ 30% dans les deux autres niveaux de formation).

Zurich: degré tertiaire dominant dans la population issue de la migration

La tendance est la même dans toutes les grandes régions du pays: la population non issue de la migration présente une grande disparité entre les différents niveaux de formation. En tête se trouve le degré secondaire II avec des taux dépassant 50% partout; vient ensuite le degré tertiaire (entre 29% au Tessin et 39% à Zurich); et enfin les personnes dont le niveau de formation ne dépasse pas l'école obligatoire (toujours moins de 18% quelle que soit la grande région). Dans la population issue de la migration, ces disparités sont moins fortes. En région lémanique par exemple, les trois niveaux de formation sont répartis entre 28% et 36%. Le niveau de formation de degré secondaire II domine dans toutes les grandes régions et dans chaque groupe de population à l'exception de Zurich où la population issue de la migration présente un taux de degré tertiaire significativement plus élevé que les autres niveaux de formation (41%, contre 35% au niveau secondaire II). En région lémanique, la population issue de la migration montre des taux homogènes entre niveaux de formation secondaire II et tertiaire (entre 35% et 36%).

5.2.2 Participation à la formation (continue) non formelle

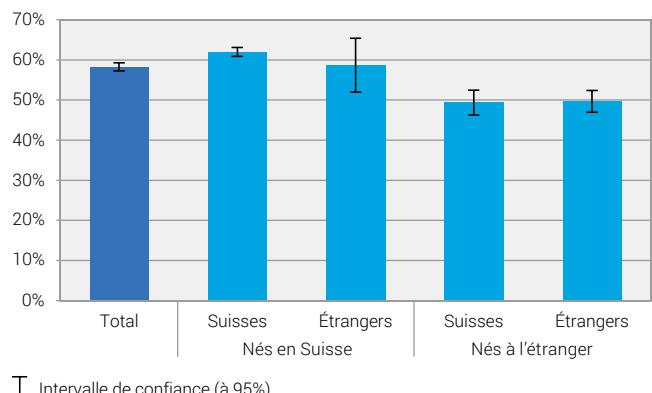
Chez les personnes de nationalité suisse, l'accès à la formation continue non formelle diffère significativement selon le lieu de naissance: nées en Suisse, elles sont 62% à participer à ce type de formation alors que, nées à l'étranger, le taux est de 49% (voir graphique G5.4). Une même tendance est visible chez les personnes de nationalité étrangère qui accèdent plus souvent à la formation continue lorsqu'elles sont nées en Suisse (59%) que lorsqu'elles sont nées à l'étranger (50%).

Parmi les personnes nées à l'étranger, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à suivre une formation continue non formelle et ce, quelle que soit leur nationalité. La différence entre femmes et hommes la plus importante (8 points de pourcentage) se trouve dans le groupe des personnes étrangères nées à l'étranger: les hommes sont 46% à accéder à ce type de formation alors que le taux chez les femmes s'élève à 54%. Par contre, dans la population née en Suisse, les hommes de nationalité étrangère accèdent plus souvent à la formation non formelle que les femmes étrangères (61% contre 55%). Femmes et hommes de nationalité suisse et nés en Suisse présentent en revanche des taux proches (respectivement 63% et 61%).

Quel que soit le groupe d'âges observé, les personnes de nationalité suisse nées en Suisse sont celles qui suivent le plus souvent une formation non formelle. De 25 à 54 ans, les différences entre les Suisses nés en Suisse et les personnes nées à l'étranger (de nationalité suisse et étrangère) sont significatives. À partir de 55 ans, les taux d'accès à ce type de formation continue diminuent avec l'âge dans tous les groupes observés.

De manière générale, l'accès à la formation non formelle est plus grand à mesure que le niveau de formation s'élève. Les personnes nées à l'étranger accèdent moins souvent à la formation non formelle que celles nées en Suisse, quel que soit leur niveau de formation. Parmi les personnes nées en Suisse ayant l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation achevé, on observe un taux d'environ 43%, alors que pour celles nées à l'étranger, il est un peu plus élevé que 30%. Dans le groupe de

Participation à la formation non formelle selon lieu de naissance et la nationalité, en 2011 G 5.4

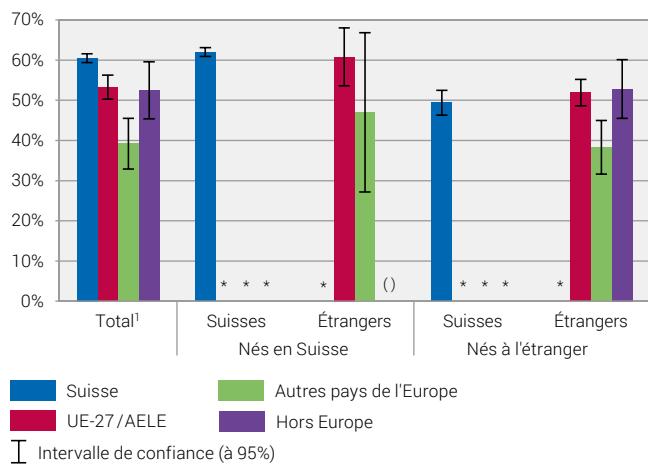


Source: OFS – MRF

© OFS 2017

Participation à la formation non formelle selon la nationalité, en 2011

G 5.5



Source: OFS – MRF

© OFS 2017

population ayant achevé une formation de niveau tertiaire, les Suisses nés en Suisse restent, avec 78%, ceux qui présentent le meilleur accès à la formation continue; dans les autres sous-groupes de population observés, les taux sont proches (approximativement 70%).

L'accès à la formation continue selon la nationalité des personnes montre que, de manière significative, les Suisses participent plus fréquemment à ce type de formation que les personnes issues de l'UE-27/AELE et des autres pays de l'Europe (taux de 60% pour les Suisses, contre respectivement 53% et 39%). À noter que la différence entre ces deux groupes est également significative. Les personnes issues des autres pays du monde présentent un taux similaire à celui des ressortissants de l'UE-27/AELE, soit 53% (voir graphique G5.5).

Dans le secteur économique secondaire, les personnes nées en Suisse suivent plus souvent des formations non formelles que les personnes nées à l'étranger (respectivement environ 64% contre environ 44%), quelle que soit la nationalité des personnes observées. Dans le secteur tertiaire, les Suisses nés en Suisse se détachent des autres groupes et sont ceux qui accèdent le plus souvent à la formation continue non formelle (75%). Dans les autres groupes de ce même secteur, les taux sont proches (61% parmi les étrangers nés à l'étranger et 64% parmi les Suisses nés à l'étranger). Les résultats pour le secteur primaire ne peuvent pas être commentés par manque d'observations.

¹ UE-27 et non UE-28 car les résultats de cet indicateur datent de 2011. L'UE ne comptait alors que 27 membres.

6 Paysage linguistique

6.1.1 Langue nationale comme langue principale

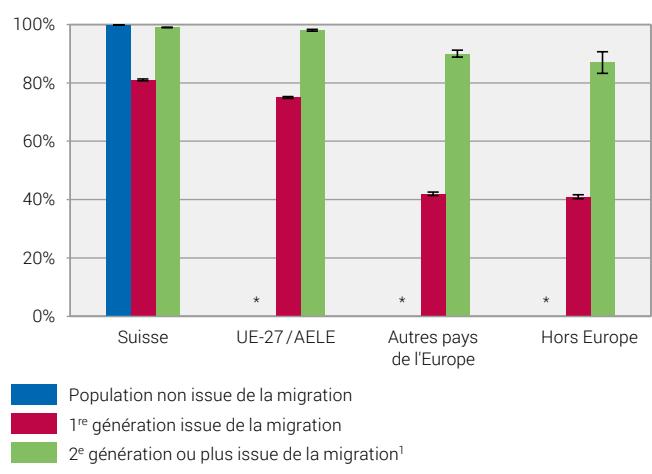
En Suisse, 91% de la population résidante permanente utilise une langue nationale (allemand ou suisse-allemand, français, italien ou dialecte tessinois/italo-grison et romanche) comme langue principale (unique ou avec d'autres). Dans la population non issue de la migration, comme dans la population issue de la migration de deuxième génération d'arrivée ou plus en Suisse, la part frôle les 100%. Dans la première génération, le taux est à près de 69%, légèrement plus haut chez les hommes que chez les femmes (70% contre 68%).

Dans la deuxième génération, les taux sont plus faibles avant 40 ans. Pour la deuxième génération, on trouve le taux le plus bas entre 15 et 24 ans (96%); pour la première, c'est entre 25 et 39 ans et 40 et 54 ans (entre 64 et 65%). Parmi les 15–24 ans en revanche, le taux atteint 76% dans la première génération.

Pour les personnes dont le niveau de formation s'achève à l'école obligatoire, le taux est le plus bas dans la première génération (57%). La proportion de personnes de la première génération ayant une langue nationale comme une de leur(s) langue(s) principale(s) est la plus élevée chez celles dont le degré de formation est au secondaire II (79%).

Part des personnes ayant mentionné une langue nationale comme (une des) langue(s) principale(s) selon le statut migratoire et la nationalité, données cumulées de 2011 à 2013

G 6.1



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

*: Non indiqué car évident ou non pertinent.

Dans toutes les générations d'arrivée en Suisse, les différences apparaissent selon la nationalité (voir graphique G 6.1). Dans la population issue de la migration de première génération, les Suisses sont 81% à avoir une langue nationale comme langue principale, les ressortissants de l'UE/AELE 75%, des autres pays de l'Europe et des autres pays du monde entre 41% et 42%. Pour ce qui est des personnes issues de la migration de deuxième génération, les groupes de nationalités «autres pays de l'Europe» et «autres pays du monde» présentent aussi les taux les plus bas (entre 87% et 90%).

Il existe des différences selon le secteur économique dans le taux de personnes utilisant une langue nationale dans la première génération: 51% dans le secteur primaire, 65% dans le secteur secondaire et 78% dans le tertiaire.

Dans la population issue de la migration de première génération, le taux de personnes ayant une langue nationale comme langue(s) principale(s) est le plus bas dans les cantons de Zoug (62%), Uri, Lucerne et Obwald (64% resp. 65%) et le plus élevé au Tessin (85%).

6.1.2 Utilisation d'une langue locale au travail

En Suisse, 97% de la population résidante permanente utilise au moins une langue locale au travail. Dans la population issue de la migration de première génération, ce taux est de 92%, contre 99% dans la deuxième génération ou plus.

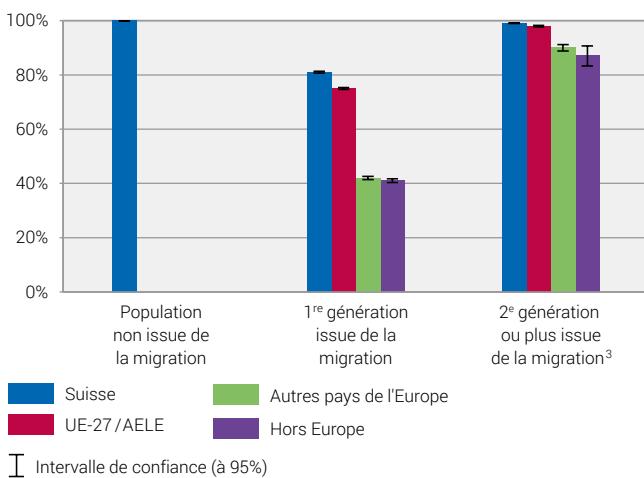
Les résultats ventilés selon le sexe montrent que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser une langue locale au travail, mais la différence des taux avec ceux des hommes ne dépasse pas quelques dixièmes de points de pourcentage. Dans la population issue de la migration de première génération, toutefois, elle est de deux points de pourcentage (93% contre 91%).

La proportion d'utilisation de langues locales au travail est la plus basse chez les 65 ans ou plus en ce qui concerne la population non issue de la migration. La première génération d'arrivée présente le taux le plus bas parmi les 25 à 39 ans où le taux est de 90%. Chez les 15–24 ans, il est le plus élevé (96%).

Quel que soit le statut migratoire observé, on remarque que le taux le plus bas d'utilisation d'une langue locale au travail est parmi ceux dont le niveau de formation achevé est tertiaire. Dans ce niveau, la première génération présente un taux inférieur à 90%. Les personnes de niveau de formation du degré secondaire II ont les proportions les plus proches entre les différents statuts migratoires (entre 97% et 99%).

Part des personnes utilisant habituellement au moins une langue locale¹ dans leur répertoire linguistique² au travail selon le statut migratoire, données cumulées de 2011 à 2013

G 6.2



¹ La langue locale est définie comme la langue parlée majoritairement dans la commune selon l'état linguistique des communes en 2000.

² Le répertoire linguistique comprend la (ou les) langue(s) parlée(s) habituellement à la maison et au travail.

³ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – RS

© OFS 2017

Selon le pays d'origine, la proportion des personnes à utiliser une langue locale au travail change. Les ressortissants des autres pays d'Europe de première génération présentent le taux le plus élevé, avec les Suisses (plus de 96%). Pour ceux provenant de l'UE/AELE, le taux est à 89%. Il est encore plus bas pour les personnes provenant des autres pays du monde (83%). Pour ce qui est des deuxièmes générations ou plus, il n'y a pas de différences significatives entre les différents groupes de nationalité et les taux avoisinent les 100% (voir graphique G 6.2).

Les personnes issues de la migration de première génération utilisent une langue locale au travail dans chaque secteur économique de manière comparable. Le constat est le même dans la deuxième génération ou plus.

Alors que dans les régions germanophone et francophone, le schéma est le même, la partie italophone de la Suisse présente une autre utilisation de la langue locale au travail selon le statut migratoire. Dans les deux premières régions, la première génération présente des taux légèrement plus bas que les autres groupes. Dans la région italophone, il n'y a pas de différences significatives entre population non issue de la migration et première génération. La deuxième génération ou plus y présente un taux légèrement plus élevé.

6.1.3 Langue principale des enfants en âge préscolaire

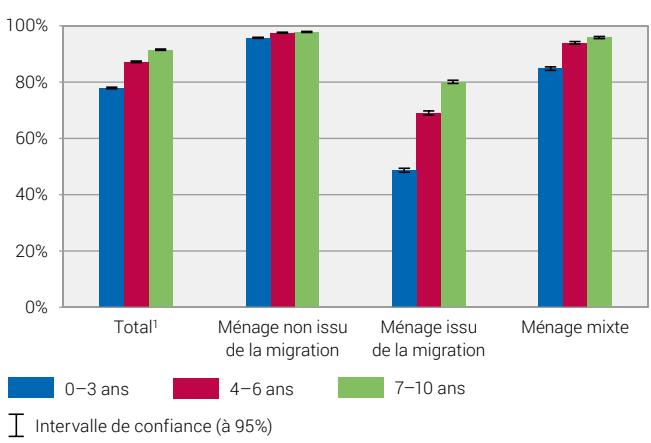
En Suisse, 85% des enfants utilisent une langue nationale locale comme langue principale, ou parmi leurs langues principales s'ils en ont plusieurs. Au sein des ménages non issus de la migration, ce taux est à 97%. Il est à 65% dans les ménages issus de la migration et à 91% dans les ménages mixtes issus-non issus de la migration (voir graphique G 6.3).

Avec l'âge, les taux convergent vers le haut quel que soit le statut migratoire du ménage. Dans les ménages issus de la migration, les enfants de 0 à 3 ans sont moins de 50% à parler une langue nationale locale. Entre 4 et 6 ans, c'est 69%. Lorsqu'ils sont âgés de 7 à 10 ans, le taux s'élève à 80%. À noter que dans l'ensemble de la population, 78% des enfants âgés de 0 à 3 ans parlent une langue locale.

En région linguistique germanophone, 45% des enfants jusqu'à 3 ans vivant dans un ménage issu de la migration parlent une langue nationale locale. Entre 4 et 6 ans, le pourcentage est de 65%, et entre 7 et 10 ans, 79%. Les résultats sont significativement plus élevés dans la région francophone du pays: 55% des enfants jusqu'à 3 ans par exemple; 74% des 4 à 6 ans et 82% des 7 à 10 ans. Dans la région italophone, les pourcentages sont plus élevés encore.

Part des enfants ayant une langue nationale locale comme (une des) langue(s) principale(s), selon le statut migratoire du ménage et la classe d'âges de l'enfant, données cumulées de 2011 à 2013

G 6.3



¹ Inclus les sans indication.

Source: OFS – RS

© OFS 2017

6.1.4 Les langues non nationales les plus représentées en Suisse

En Suisse, 41% de la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus utilise au moins une fois par semaine l'anglais, 5,4% l'espagnol, 4,8% le portugais et 2,8% le bosniaque, le croate, le monténégrin ou le serbe. Ces langues sont les langues non nationales les plus représentées en Suisse.

Anglais

En Suisse, 41% de la population utilise régulièrement – au moins une fois par semaine – l'anglais. Alors que la population non issue de la migration et celle issue de la migration de première génération ou plus l'utilisent dans la même mesure, la population issue de la migration de deuxième génération ou plus se démarque avec un taux plus élevé à 49%.

Quel que soit le statut migratoire, les hommes indiquent relativement plus souvent utiliser l'anglais au moins une fois par semaine que les femmes (45% contre 37%). L'écart absolu entre les sexes est plus important dans la population sans passé migratoire (neuf points de pourcentage) que dans celle issue de la migration, qu'elle soit de première génération d'arrivée ou de deuxième ou plus (sept points de pourcentage dans les deux sous-groupes).

Avec l'âge, l'utilisation régulière de l'anglais diminue de manière significative. Parmi les moins 40 ans, la population non issue de la migration présente des taux plus élevés que la population issue de la migration. Pour les 40 ans ou plus, c'est l'inverse. Dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus, les classes d'âges 25–39 ans et 40–54 ans ne présentent pas de différences significatives (entre 46 et 50%).

Quel que soit leur statut migratoire, les personnes de niveau de formation tertiaire présentent toujours les pourcentages d'utilisation régulière de la langue anglaise les plus élevés. Le rapport est le plus grand dans la population issue de la migration de première génération: les personnes de formation tertiaire utilisent cinq fois plus l'anglais de manière régulière que celles dont la formation s'achève à l'école obligatoire. Dans la population non issue de la migration, il n'y a pas de différence de taux entre les personnes sans formation post-obligatoire et les personnes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II. Dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus, ceux dont la formation s'achève à l'école obligatoire tendent à présenter un taux plus élevé que ceux de degré secondaire II, mais cette différence n'est pas significative. De même, dans chaque statut migratoire, l'utilisation régulière de l'anglais augmente avec le niveau d'exigence des professions.

Les ressortissants de l'UE-28 et AELE utilisent régulièrement l'anglais légèrement plus souvent que les suisses (44% contre 41%). La différence dans l'utilisation de l'anglais entre les ressortissants de l'UE-28 et AELE et les ressortissants des pays hors Europe n'est pas significative. Seuls les ressortissants des autres pays de l'Europe présentent un taux deux fois plus bas que les autres groupes de nationalités (22%). Les Suisses présentent un taux significativement plus élevé s'ils sont issus de la migration de deuxième génération (57%), en comparaison avec les suisses sans passée migratoire (41%).

Alors que la population non issue de la migration utilise plus souvent – de manière régulière – l'anglais en région germanophone qu'en région francophone, les populations issues de la migration de la première et de la deuxième génération ou plus ne présentent pas de différences entre ces deux régions linguistiques. En région italophone, la part est plus basse dans tous les statuts migratoires. Dans la partie francophone, la population issue de la migration utilise l'anglais considérablement plus souvent que dans la partie italophone de la Suisse (41% contre 29%).

Espagnol

En Suisse, 5,4% de la population utilise régulièrement l'espagnol. Dans la population non issue de la migration, 3% des personnes utilisent l'espagnol au moins une fois par semaine. Au sein de la population issue de la migration de première génération, le taux est trois fois plus haut (9%). Dans celle de deuxième génération ou plus, il atteint 12%.

Quelle que soit la classe d'âges, la population issue de la migration utilise entre deux et quatre fois plus souvent l'espagnol que celle non issue de la migration. Le rapport augmente avec l'âge.

Dans la population non issue de la migration, les personnes de formation tertiaire utilisent plus souvent l'espagnol de manière régulière (4%) que celles des autres niveaux de formation. Pour celle issue de la migration de première génération, il n'y a pas de différences entre les personnes dont le niveau de formation s'achève à l'école obligatoire ou au degré tertiaire (10%). En revanche, le taux tend à être plus bas parmi les personnes dont le niveau de formation est le degré secondaire II. Dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus, ceux dont le niveau de formation s'achève à l'école obligatoire présentent un taux plus de deux fois plus bas que ceux de degré secondaire II, et près de trois fois plus bas que ceux dont la formation est de degré tertiaire, même si l'échantillon n'est pas assez grand pour avoir le niveau de significativité de 95%.

Parmi les ressortissants des «autres pays du monde» de première génération, près de 20% utilisent régulièrement l'espagnol, contre 10% des personnes provenant de l'UE-28 et AELE. En Suisse, l'utilisation régulière de l'espagnol est plus fréquente en région francophone que dans les autres religions linguistiques, quel que soit le statut migratoire observé.

Portugais

En Suisse, 4,8% de la population utilise au moins une fois par semaine le portugais. Dans la population issue de la migration de première génération, 13% des personnes utilisent le portugais de manière régulière. Dans celle de deuxième génération ou plus, le taux est de 6%. Dans la population non issue de la migration, le taux est à 1%. Il n'y a pas de différences significatives selon le sexe.

Dans la population issue de la migration de première génération, les personnes âgées de 15 à 64 ans ne présentent pas de différences significatives dans l'utilisation régulière du portugais (entre 12% et 16% l'utilisent souvent). Le taux s'élève à 2% parmi les 65 ans ou plus. Dans la deuxième génération ou plus, le taux diminue également avec l'âge.

Parmi les personnes issues de la migration primo-migrantées sans formation post-obligatoire, près de 30% utilisent régulièrement le portugais. Dans cette génération, la part diminue avec le niveau de formation de manière significative: les titulaires d'un degré secondaire II présentent un taux de 10% et ceux dont la formation est tertiaire de 5%.

Seul 1% des Suisses utilise fréquemment le portugais contre 19% des ressortissants de l'UE-28 et AELE et 12% des originaires des pays extra-européens. En région francophone, 12% de la population emploie le portugais au moins une fois par semaine tandis que, dans les régions germanophone et italophone, les taux sont inférieurs à 4%. Parmi la première génération d'arrivée vivant en région francophone, 27% des personnes utilisent régulièrement le portugais. Le taux de ce même sous-groupe est à 9% en région italophone.

Bosniaque, croate, monténégrin et serbe

Après l'espagnol et le portugais, les langues des pays balkaniques à savoir le bosniaque, le croate, le monténégrin et le serbe représentent ensemble le groupe de langues étrangères le plus répandu en Suisse. Elles sont parlées par 2,8% de la population résidante permanente. Dans la population issue de la migration, il n'y a pas de différences significatives entre première et deuxième générations ou plus d'arrivée (environ 7%). En revanche, la part des hommes primo-migrants parlant une des langues balkaniques tend à être plus grande que celle des femmes.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans et de 25 à 39 ans présentent les taux les plus élevés d'utilisation régulière de ces langues. Dans la population issue de la migration de première génération, près de 10% des 25–39 ans utilisent au moins une fois par semaine le bosniaque, le croate, le monténégrin ou le serbe. Chez les séniors âgés de 55 à 64 ans, c'est 2% de la population résidante permanente en Suisse; 6% des primo-migrants.

Ce groupe de langues est le plus parlé en région germanophone et en région italophone: au moins 3% de la population de ces régions les utilisent fréquemment, contre 1,5% dans la région francophone. En région germanophone, ce taux est de 10% pour la population issue de la migration de première génération et de 8% pour celle de deuxième génération ou plus. En région italophone, c'est de 7% de la population issue de la migration.

6.1.5 Nécessité de connaître la langue pour des raisons professionnelles

Parmi les chômeurs au sens du BIT et les personnes non actives souhaitant travailler, 41% ont déclaré avoir besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale pour trouver un emploi adéquat en 2014. La première génération issue de la migration est le groupe exprimant le plus grand besoin d'amélioration (55%). La deuxième génération ou plus d'arrivée en Suisse est moins concernée (39%), mais c'est toutefois significativement plus que la population qui n'est pas issue de la migration (32%).

Plus de 61% des femmes de première génération ont besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale

Les femmes présentent des taux plus élevés que les hommes. Avec 61%, les femmes de la population issue de la migration de première génération ont un taux 1,3 fois plus élevé que les hommes du même statut migratoire (46%). Dans la population non issue de la migration, les femmes expriment 1,2 fois plus souvent le besoin d'améliorer leurs connaissances linguistiques (voir graphique G 6.4).

La nécessité d'améliorer ses connaissances d'une langue nationale diffère de manière significative selon les âges. Les 25 à 39 ans de la population issue de la migration de première génération sont les plus concernés (67%), ensuite suivent les 40 à 54 ans, à égalité avec les 15 à 24 ans (un peu plus de 57%). Les 55 à 64 ans sont 34% à déclarer avoir ce besoin.

Les différences sont statistiquement significatives selon le niveau de formation dans l'ensemble de la population, mais pas pour chaque statut migratoire. Alors que dans la population non issue de la migration, le taux de personnes déclarant avoir besoin d'améliorer ses connaissances d'une langue nationale diminue avec le niveau de formation, le constat est autre dans celle issue de la migration. En effet, les personnes de formation tertiaire présentent un taux similaires (voire tendanciellement supérieur dans la deuxième génération ou plus) à celles dont la formation s'achève au niveau obligatoire.

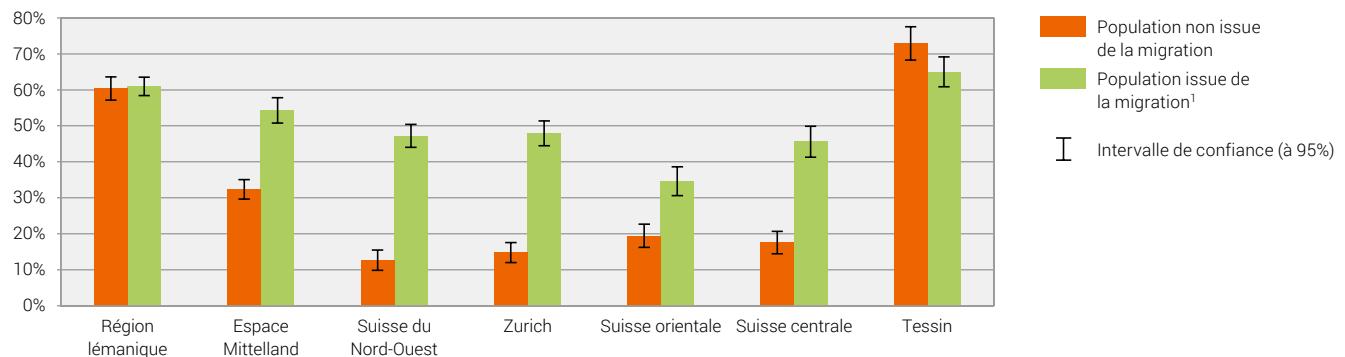
Alors que les Suisses présentent le taux le plus bas (33%, 38% pour ceux issus de la migration), ce sont les originaires des autres pays du monde qui déclarent le plus nécessiter d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale pour trouver un emploi adéquat (75%). Il n'y a pas de différences significatives entre ressortissants de l'Europe du Sud-Ouest et de l'Est et ceux de l'Europe du Sud-Est (entre 56% et 61%).

D'une grande région à l'autre, les personnes chômeuses au sens du BIT ou non actives souhaitant travailler n'indiquent pas de la même manière le besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale pour trouver un emploi adéquat. Les besoins sont particulièrement élevés au Tessin et en région lémanique. Les taux varient également selon le statut migratoire. Dans la plupart des grandes régions, la population issue de la migration présente des besoins significativement plus grands que la population non issue de la migration. C'est l'inverse au Tessin, région dans laquelle les personnes issues de la migration affirment moins souvent la nécessité d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale¹. En région lémanique, les deux groupes de population présentent des taux similaires.

¹ La majorité des étrangers vivant au Tessin sont des ressortissants italiens (Source: STATPOP).

Taux de personnes chômeuses au sens du BIT ou non actives souhaitant travailler et indiquant avoir besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue officielle pour trouver un emploi adéquat selon le statut migratoire et les grandes régions, en 2014

G 6.4

¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – SPA (données annuelles)

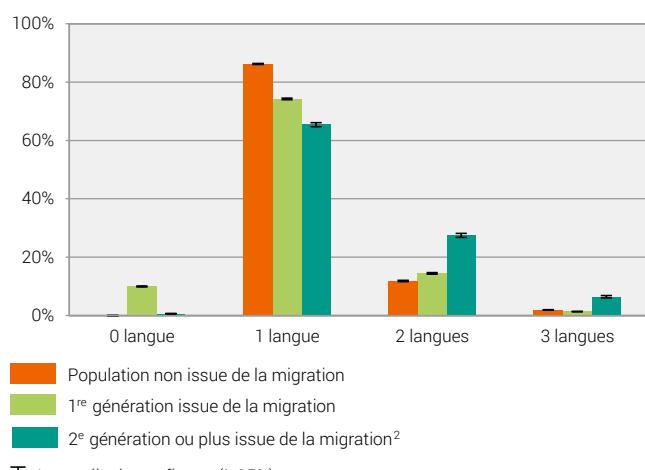
© OFS 2017

6.1.6 Compétences linguistiques nationales

Note: La source actuelle saisit l'utilisation habituelle et non la très bonne maîtrise des langues nationales.

Proportion de personnes ayant mentionné 3, 2, 1 ou aucune langue(s) nationale(s) dans leur répertoire linguistique¹ selon le statut migratoire, données cumulées de 2011 à 2013

G 6.5

¹ Le répertoire linguistique comprend la langue principale, la langue parlée habituellement à la maison et la langue habituellement parlée au travail ou sur le lieu de formation.² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – RS

© OFS 2017

Parmi la population non issue de la migration, un peu plus de 85% des personnes ont indiqué une et une seule langue nationale dans leur répertoire linguistique, près de 12% deux langues nationales et près de 2% trois langues. Dans la population issue de la migration de première génération, près d'une personne sur dix ont déclaré n'avoir aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique. 75% de ce même groupe de population ont indiqué une langue nationale et 14% deux langues nationales. Dans la deuxième génération ou plus, l'utilisation habituelle de deux ou trois langues est deux à trois fois supérieure aux autres groupes de population selon le statut migratoire: plus de 27% ont indiqué deux langues nationales dans leur répertoire linguistique, plus de 6% trois (voir graphique G 6.5).

Les femmes issues de la migration de première génération présentent une proportion plus grande à n'avoir aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique (11%) que les hommes (8%). Ces derniers sont 70% à utiliser une langue, contre 68% chez les femmes. Ils parlent plus souvent deux ou trois langues nationales, mais la différence est faible.

Dans la population issue de la migration de première génération, ce sont les personnes âgées de 55 à 64 ans, avec 13%, qui ont la plus forte probabilité de n'avoir aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique. Les 15–24 suivent avec 10%. Les 15–24 sont en outre ceux parlant le plus souvent une langue nationale (81%). Les plus de 55 ans de cette même génération, quant à eux, en maîtrisent le plus fréquemment deux (environ 18%, ce sont quatre points de pourcentage de plus que la population non issue de la migration de la même classe d'âges).

Dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus, c'est entre 25–39 ans et 40–54 ans que la maîtrise de deux (près de 35% de ce sous-groupe de population) ou trois (9%) langues nationales est la plus grande.

Les personnes issues de la migration de première génération de formation tertiaire sont celles présentant le plus haut taux à n'utiliser aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique (13%). La majorité des personnes n'ayant pas dépassé

l'école obligatoire comme niveau de formation ont une seule langue nationale dans leur répertoire linguistique: 92% dans la population non issue de la migration et 77% dans la deuxième génération, mais pas dans la première génération où c'est au niveau du degré secondaire II que les taux sont les plus élevés (79%). Les personnes de deuxième génération ou plus ont de 4 à 5 fois plus de chance de parler trois langues nationales si elles ont un niveau de formation du secondaire II (7%) ou du tertiaire (9%) que si elles n'ont pas été au-delà de l'école obligatoire (2%).

Dans la population issue de la migration de première génération, les ressortissants des autres pays de l'Europe et des autres pays du monde ont les taux les plus élevés (entre 21 et 23%) à ne pas avoir mentionné de langue nationale dans leur répertoire linguistique. Les ressortissants de pays membres de l'UE/AELE ont des taux plus bas à 7%. Chez les personnes de deuxième génération ou plus, les ressortissants des pays autres pays de l'Europe sont 3,0% à n'avoir mentionné aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique, les ressortissants des autres continents sont 8%.

Les personnes issues de la migration de première génération ont plus fréquemment mentionné aucune langue nationale dans leur répertoire linguistique lorsqu'elles exercent une activité dans le secteur économique tertiaire (4%) que dans le secteur secondaire (3%), mais les taux sont bas. Quel que soit le statut migratoire observé, on parle plus souvent une seule langue nationale dans le secteur primaire que dans les autres secteurs économiques. À l'inverse, on utilise plus fréquemment deux langues nationales dans les secteurs secondaire et tertiaire que dans le secteur primaire. Plus de personnes ont indiqué utiliser habituellement trois langues nationales dans le secteur tertiaire: elles sont ainsi 9% dans la population issue de la migration de deuxième génération ou plus, 3% dans la population non issue de la migration et 2% parmi les personnes de première génération issues de la migration.

7 Conditions de vie

7.1 Logement

7.1.1 Conditions de logement au niveau de l'équipement et du bruit

Les personnes issues de la migration tendent à être plus souvent confrontées à une ou plusieurs privations dans le logement¹ que les personnes qui ne sont pas issues de la migration, mais l'écart entre les groupes de population est toutefois faible (les taux sont de respectivement 19% contre 15%).

Le taux de personnes vivant dans un logement situé dans un quartier jugé trop bruyant présente un taux plus élevé chez les personnes issues de la migration (24%) que chez celles non issues de la migration (15%).

En 2010, les personnes nées à l'étranger étaient 1,5 fois plus souvent confrontées à des privations dans leur logement que les personnes nées en Suisse. Les taux ont augmenté jusqu'en 2012 puis diminuent en 2013, mais pas de manière significative

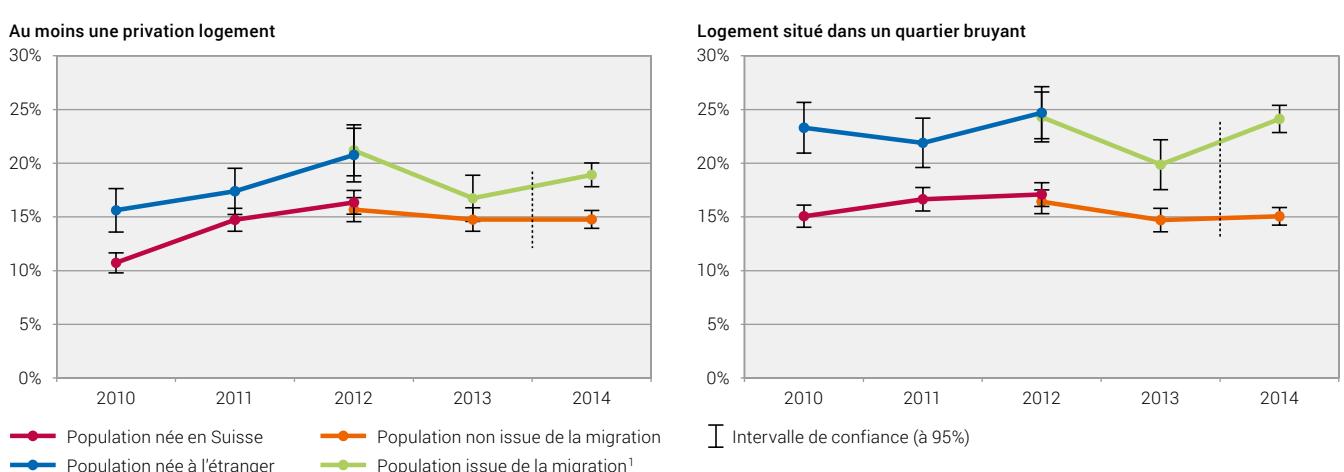
(voir graphique G7.1). Les écarts fluctuent mais se maintiennent. En 2014, les personnes issues de la migration font 1,3 plus souvent face à des privations dans leur logement que les personnes non issues de la migration. Le constat est le même pour l'observation du taux de personnes vivant dans un quartier bruyant. Suite au changement de cadre de sondage et à l'amélioration du modèle de pondération, les résultats 2014 ne sont plus directement comparables avec ceux des années précédentes (rupture de série).

Il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes quant aux privations liées au logement ou le fait de vivre dans un quartier bruyant selon le statut migratoire. Toutefois, ces questions étaient posées à un seul membre du ménage et les réponses attribuées à l'ensemble des membres du ménage.

Le taux de personnes vivant dans un ménage avec au moins une privation logement tend à diminuer avec l'âge, et l'écart se réduit entre populations issues et non issues de la migration.

Évolution des conditions de logement de la population résidante permanente de 16 ans ou plus au niveau de l'équipement et du bruit, de 2010 à 2014

G 7.1



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

... Rupture de série: suite à des adaptations méthodologiques, tous les indicateurs à partir de SILC 2014 ne sont plus directement comparables avec les années précédentes.

¹ L'indicateur est défini comme le pourcentage de la population confrontée à au moins un problème important lié au logement parmi les quatre suivants: logement humide (fuites dans la toiture; humidité des murs, sols ou fondations; pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol); trop sombre; absence de douche ou de baignoire; absence de toilettes intérieures avec chasse d'eau à usage exclusif.

Il est néanmoins particulièrement bas pour les 16–24 ans et les 40–54 ans. Dans l'observation des personnes vivant dans un quartier bruyant, les différences sont plus nettes.

Le taux de personnes exposées à au moins une privation matérielle liée au logement ne varie pas significativement selon le niveau de formation et le statut migratoire. Quel que soit le niveau de formation, les personnes issues de la migration vivent plus souvent dans un logement situé dans un quartier jugé trop bruyant que les personnes nées en Suisse.

Les ressortissants de l'Europe de l'Est et du Sud-Est les plus concernés par le fait de vivre dans un quartier bruyant

Les données ne permettent pas de parler de différences significatives selon la nationalité dans les questions de privation liée au logement. Le constat est le même pour le fait de vivre dans un quartier bruyant avec cette exception: les Suisses qui présentent un taux plus bas (16%) et les ressortissants des pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est qui présentent un taux plus élevé (35%). Les autres groupes de pays se situent entre 21 et 25%. Attention: la taille de l'échantillon SILC est trop petite pour commenter les résultats pour les personnes provenant des pays hors de l'Europe.

Selon les grandes régions, on note que les écarts les plus élevés sont dans l'Espace Mittelland et la grande région de Zurich; la population issue de la migration y connaît 1,5 fois plus fréquemment des privations liées au logement que la population non issue de la migration.

7.1.2 Surpeuplement

La surface habitable moyenne par habitant est tributaire du nombre de membres vivant dans le ménage et de la surface du logement. Lors de l'interprétation des résultats, il faut considérer que les personnes issues de la migration vivent plus souvent dans des villes et des grandes villes où les logements sont généralement plus chers et plus petits, ce qui, toutes choses étant égales par ailleurs, a des incidences sur la surface disponible par habitant.

Dans le graphique G 7.2, la surface moyenne par habitant est présentée en mètres carrés selon le statut migratoire du ménage et le nombre de personnes vivant dans le ménage (une personne, respectivement deux personnes ou plus). Dans les ménages formés d'une seule personne, on observe une différence moyenne de 12m² selon que la personne est issue ou non de la migration (71m² contre 83m²). Ainsi, les ménages d'une personne non issus de la migration ont 1,2 fois plus de mètres carrés que ceux issus de la migration. Dans les ménages où vivent deux personnes ou plus, bien que la différence moyenne absolue soit également de 12m² entre issus et non issus de la migration (32m² contre 44m²), le rapport est plus important: c'est 1,4 fois plus pour les ménages non issus de la migration que dans ceux qui en sont issus. Les ménages mixtes comptent 35m² par personne en moyenne.

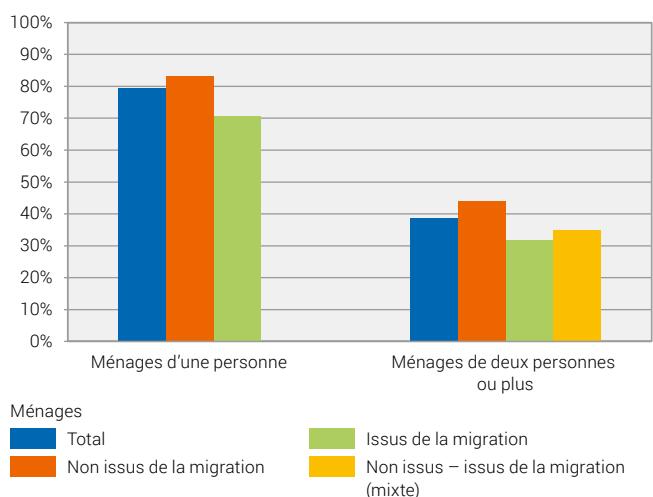
Les résultats varient aussi selon le nombre de pièces que comptent les logements. Dans les logements d'une à cinq pièces, les ménages de deux personnes ou plus non issus de la migration comptent en moyenne toujours plus de mètres carrés par

habitant que les ménages issus de la migration et les ménages mixtes. Cette différence atteint un maximum de 10m² dans les logements de quatre pièces. Pour les logements comptant six pièces ou plus en revanche, le nombre de mètres carrés par habitant est le même pour les ménages issus et ceux non issus de la migration.

Les rapports relatifs sont assez similaires dans les cantons lorsque l'on observe les ménages formés d'une personne, entre ceux non issus et ceux issus de la migration. Dans les ménages composés de deux personnes ou plus, les différences les plus importantes entre ménages non issus et issus de la migration sont dans les cantons de Soleure, Fribourg, Glaris, Saint-Gall et Argovie (avec 50% de surface habitable en plus pour les ménages non issus de la migration). À l'inverse, ils sont particulièrement bas dans ceux de Nidwald, Zoug, du Tessin et de Genève. Les ménages mixtes comptent en moyenne un peu plus de surface habitable que les ménages issus de la migration dans tous les cantons à l'exception de celui de Genève (30m² pour les ménages issus de la migration contre 28m² pour les ménages mixtes).

Surface moyenne par habitant selon le statut migratoire du ménage et le nombre de personnes y vivant, en m², en 2014

G 7.2



Un ménage d'une personne ne peut pas être mixte par définition.

Sources: OFS – StatBL, STATPOP

© OFS 2017

7.1.3 Prix du loyer

Attention: Les disparités régionales (par exemple entre villes et campagnes), les différences entre types de quartiers et de logements ainsi que la durée du bail sont des facteurs importants dans le domaine des loyers. Elles ne sont pas prises en compte ici.

Les ménages dont les personnes qui les composent sont toutes issues de la migration présentent un loyer au mètre carré plus élevé que ceux comprenant des personnes qui n'en sont pas issues. Les résultats indiquent une différence de 9,4% dans le loyer payé au mètre carré entre les ménages non issus de la migration et ceux qui en sont issus (15.50 francs suisse, contre 17.10). Quant aux ménages mixtes, ils ont un loyer au mètre carré proche des ménages issus de la migration (16.90 francs).

Quel que soit le type de ménage observé, les ménages non issus de la migration paient toujours le loyer au mètre carré le plus bas, mais l'écart n'est pas significatif pour les ménages multifamiliaux et non familiaux de plusieurs personnes. Les différences entre ménages issus de la migration et ménages mixtes varient selon le type de ménage, il n'y a pas une tendance nette qui se dessine.

17.40 francs le mètre carré pour les ménages composés de personnes de nationalité étrangère

Les ménages de nationalité suisse non issus de la migration ont en moyenne un loyer au mètre carré de 15.50 francs. Lorsqu'ils sont issus de la migration, ce loyer est à 16.20. Les ménages de nationalité étrangère présentent le loyer le plus élevé, soit 17.40 francs (voir graphique G 7.3).

C'est dans la région lémanique (18.40 francs contre 16.10), celle de la Suisse centrale (17.30 contre 15.60), du Tessin (14.30 contre 13.10) et de la Suisse du Nord-Ouest (16.80 contre 15.50) que l'on trouve les rapports les plus élevés entre les loyers au mètre carré payés entre ménages issus et non issus de la migration.

7.2 Fonctionnement familial

7.2.1 Situation professionnelle des mères et des pères

En Suisse, les mères travaillent souvent à temps partiel. L'analyse de leur situation professionnelle montre des résultats différents selon le statut migratoire (voir graphique G 7.4). Le temps partiel est plus fréquent chez les mères non issues de la migration que chez celles qui en sont issues. Si les mères issues de la migration sont proportionnellement plus nombreuses à être sans activité professionnelle (28% contre 14%, la proportion est presque double), elles le sont également à travailler à plein temps (23% contre 12%). Les mères qui ne sont pas issues de la migration travaillent plus souvent à temps partiel (74%) que les mères qui en sont issues (49%).

En Suisse, les pères travaillent majoritairement à plein temps (86% qu'ils soient issus ou non de la migration). Seuls 2% des pères non issus de la migration sont non-actifs, tandis que la proportion est de 5% auprès des pères issus de la migration. En ce qui concerne le temps partiel, 12% des pères non issus de la migration y ont recours, contre 9% des pères issus de la migration.

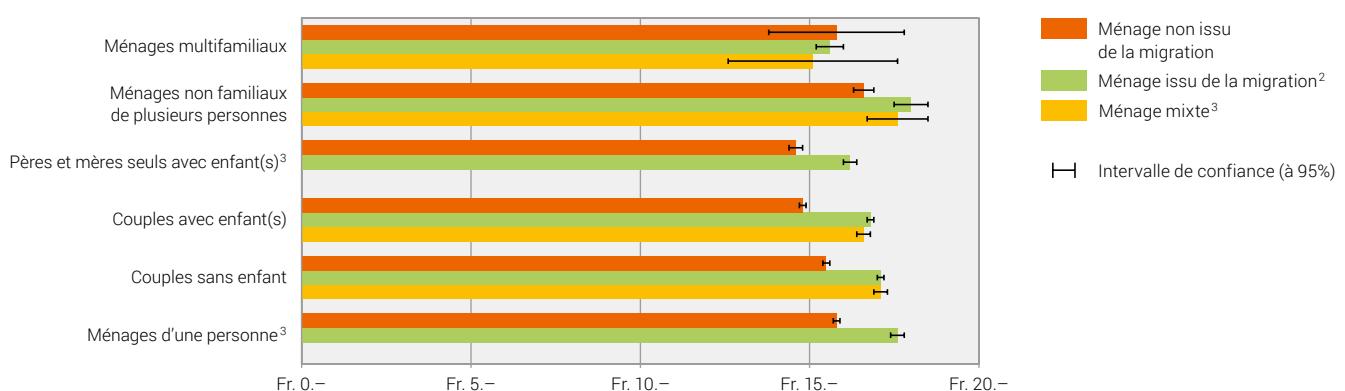
Travailler à haut temps partiel (50–89%) devient la norme pour les mères issues de la migration de deuxième génération ou plus

Entre 2011 et 2015, le taux de mères nées en Suisse (groupe observé en 2011 et en 2012) ou non issues de la migration (observables à partir de 2013) travaillant à plein temps et à bas temps partiel est resté stable (respectivement environ 12% et 35%), tandis que le taux pour la non-activité des mères de ce groupe a tendanciellement diminué durant la période analysée. Le taux des mères travaillant à haut temps partiel a par contre augmenté significativement, passant de 35% en 2013 à 39% en 2015.

En fait, le haut temps partiel est devenu la situation professionnelle prédominante des mères, qu'elles soient issues ou non de la migration. En effet, parmi les mères nées à l'étranger (2011, 2012) ou issues de la migration (dès 2013), on observe les

Loyer au mètre carré¹ par ménage selon le statut migratoire et le type de ménage, en francs suisses, en 2014

G 7.3

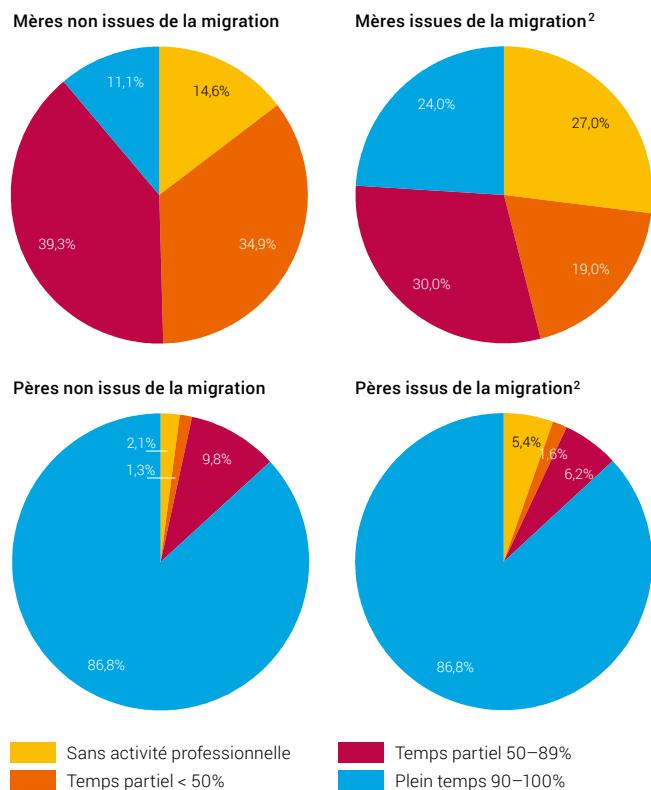


¹ Loyer mensuel net (sans les frais accessoires ni les dépenses de chauffage) des logements de locataires ou de coprélateurs.

² Incluse la 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

³ Un ménage d'une personne ne peut être mixte par définition. Les ménages de parent seul – père ou mère – avec des enfants ne peuvent pas être mixtes non plus.

Situation professionnelle des mères et des pères selon le statut migratoire, en 2015 G 7.4



¹ Sans personnes au chômage au sens du BIT.

² Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: ESPA

© OFS 2017

mêmes évolutions des taux d'activité, c'est-à-dire une augmentation significative des hauts temps partiels sur la période, contre-balancée par une diminution de la non-activité. Les proportions des autres situations professionnelles (bas temps partiels, plein temps) ont légèrement diminué.

Si la participation au marché du travail diffère entre les mères avec partenaire selon leur statut migratoire et leur génération d'arrivée, l'âge du plus jeune enfant vivant dans le ménage influence leur taux d'activité.

Les mères issues de la migration travaillent davantage à plein temps que celles non issues de la migration

La part des mères avec partenaire travaillant à plein temps est toujours deux à trois fois supérieure parmi celles issues de la migration de première génération que parmi celles qui ne sont pas issues de la migration et ce, quel que soit l'âge du plus jeune enfant du ménage. Cette part de mères travaillant à 100% est également significativement plus élevée parmi la première génération que parmi la deuxième ou plus.

Tout comme pour celles travaillant à plein temps, la part des mères avec partenaire sans activité professionnelle est significativement supérieure dans la population issue de la migration de première génération (31%) que dans la population non issue de

la migration (15%) et dans la population de deuxième génération d'arrivée ou plus en Suisse (16%). Lorsque l'enfant le plus jeune est dans la classe d'âges 0–6 ans, les mères de première génération présentent le plus haut taux de non-activité (38%; contre 25% avec enfant le plus jeune âgé entre 7 et 14 ans). D'ailleurs, dans tous les statuts migratoires observés, la part des non-actives diminue de manière significative dès que l'enfant le plus jeune atteint l'âge de 7 ans.

De manière générale, le groupe des «sans activité professionnelle» est moins important chez les mères seules avec enfant(s). La majorité des mères non issues de la migration et seules avec enfant(s) travaillent à temps partiel: elles sont 66% dans ce cas, contre un peu plus de 46% parmi les mères seules issues de la migration. Quel que soit l'âge de l'enfant, les mères seules non issues de la migration travaillent plus souvent à haut temps partiel qu'à temps plein (51% contre 26%).

Formation achevée à l'école obligatoire ou de niveau tertiaire: peu de différences dans le travail à plein temps pour les mères issues de la migration

Quel que soit leur niveau de formation, le taux des mères issues de la migration occupées à plein temps est supérieur à celui des mères non issues de la migration. Chez les mères issues de la migration, le niveau de formation influence moins l'exercice d'une activité professionnelle à temps plein. En effet, ayant l'école obligatoire ou le degré tertiaire comme plus haut niveau de formation achevé, les mères issues de la migration présentent des taux proches (entre 23% et 26%).

La proportion des mères sans activité professionnelle présente de grandes différences selon le niveau de formation dans la population non issue de la migration et celle issue de la migration de deuxième génération ou plus. Parmi celles non issues de la migration, les mères non actives professionnellement qui ont l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation achevé ont un taux de 25%. Pour celles qui sont allées jusqu'au degré tertiaire, il est deux fois plus bas (11%). Chez les mères issues de la migration de deuxième génération ou plus, les taux baissent aussi avec le niveau de formation. Cette différence est moins marquée chez les mères issues de la migration de première génération où les taux sont proches (entre 28% et 30%).

Comparaison avec les données figurant dans le rapport SEM06

Données complémentaires relatives au taux d'occupation (typologie de la population: nationalité)

Entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2015, la part de personnes exerçant une activité à temps partiel (c'est-à-dire ayant un taux d'occupation inférieur à 90%) s'est accrue, tant du côté des Suisses que du côté des étrangers, atteignant respectivement 40% (+6 points de pourcentage) et 26% (+3 points de pourcentage). Bien que cette augmentation soit un peu plus marquée chez les Suisses, le rapport entre les deux groupes n'a guère changé: les Suisses continuent, en 2015, à travailler une fois et demie plus souvent à temps partiel que leurs collègues de nationalité étrangère.

Cette forme de travail est très répandue auprès des femmes, en particulier des Suisseuses. Au cours du deuxième trimestre 2015, 63% d'entre elles travaillaient à temps partiel, contre 49% du côté des femmes de nationalité étrangère. S'agissant des hommes, on relevait les chiffres respectifs de 19% et 10%. Par rapport à 2005, ces quatre pourcentages ont légèrement augmenté. Les différences entre hommes et femmes n'ont cependant guère diminué: en 2015, les Suisseuses travaillaient 3,4 fois plus souvent à temps partiel que les hommes (2005: 5 fois plus souvent) et, parmi les étrangers, les femmes 4,7 fois plus souvent que les hommes (2005: 5,8 fois plus souvent).

7.2.2 Accueil extrafamilial des enfants

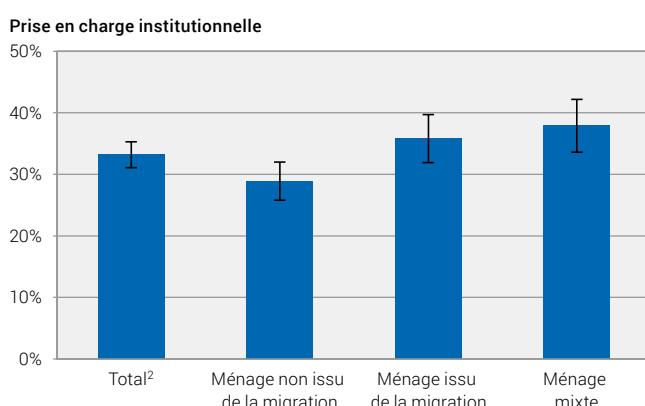
En Suisse en 2013, 57% des ménages avec enfant(s) de moins de 13 ans ont recours à un accueil extrafamilial au moins une fois par semaine (voir graphique G 7.5). Il n'y a pas de différence significative selon le statut migratoire du ménage, même si le recours à la garde est tendanciellement plus élevé dans les ménages mixtes et dans les ménages non issus de la migration. À l'inverse, parmi les ménages issus de la migration, le taux est le plus bas (55%).

Le recours régulier à une prise en charge institutionnelle (par définition payante) est davantage le fait des ménages mixtes et des ménages issus de la migration (entre 36% et 38%

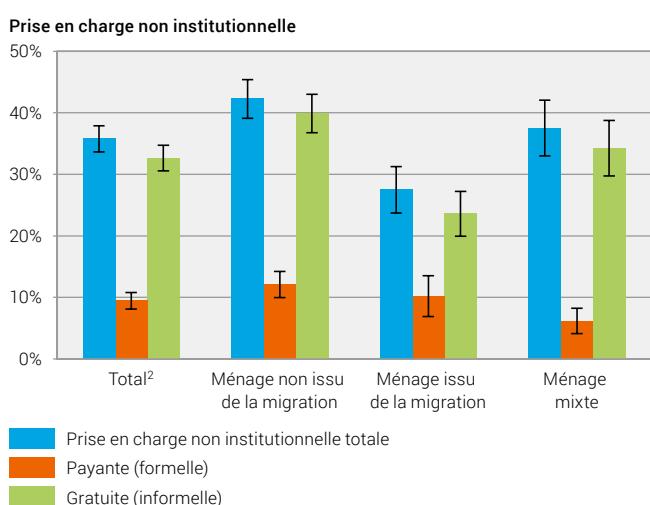
des ménages avec enfant(s) de moins de 13 ans). Les ménages non issus de la migration, quant à eux, l'utilisent près de 25% de moins fréquemment que les deux premiers groupes. Ils ont en revanche plus souvent recours aux formes de garde non institutionnelle (42%, contre 27% des ménages issus de la migration et 38% des ménages mixtes), et cela est particulièrement vrai pour les prises en charge gratuites.

Ménages avec enfant(s) de moins de 13 ans avec accueil extrafamilial des enfants d'un ou plusieurs types¹ selon le statut migratoire du ménage et le type de garde, en 2013

G 7.5



Intervalle de confiance (à 95%)



¹ L'accueil extrafamilial peut être différencié entre garde institutionnelle, qui est toujours payante, et garde non institutionnelle qui peut être payante ou non payante.

² Inclus les ménages dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

7.2.3 Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

Les différences de fonctionnement dans les ménages dans la distribution des tâches, à savoir qui participe au marché de l'emploi et qui s'occupe du travail domestique et familial sont examinées ici selon le statut migratoire. Comme la plupart des indicateurs d'intégration du domaine famille et démographie, il s'agit plutôt d'observer une expression d'assimilation que d'intégration.

Quel que soit le statut migratoire des individus, on constate la même répartition inégale dans le travail domestique et familial et l'activité professionnelle entre hommes et femmes. En termes d'heures de travail, les hommes s'investissent principalement dans leur activité professionnelle et, à l'inverse, les femmes s'investissent principalement dans les tâches domestiques et familiales (voir graphique G 7.6).

Les femmes issues de la migration de première génération s'investissent significativement plus dans le travail domestique et familial (32 heures) que les femmes non issues de la migration et celles issues de la deuxième génération de la migration (plus de 27 heures dans ces deux groupes). On remarque aussi que les hommes issus de la migration de première génération passent significativement plus de temps à travailler dans la sphère privée que les autres groupes de population, mais la différence est petite.

Parmi les hommes comme parmi les femmes, le nombre d'heures moyen investi dans l'activité professionnelle ne varie pas selon le statut migratoire: environ 33 heures par semaine pour les hommes et environ 20 heures pour les femmes.

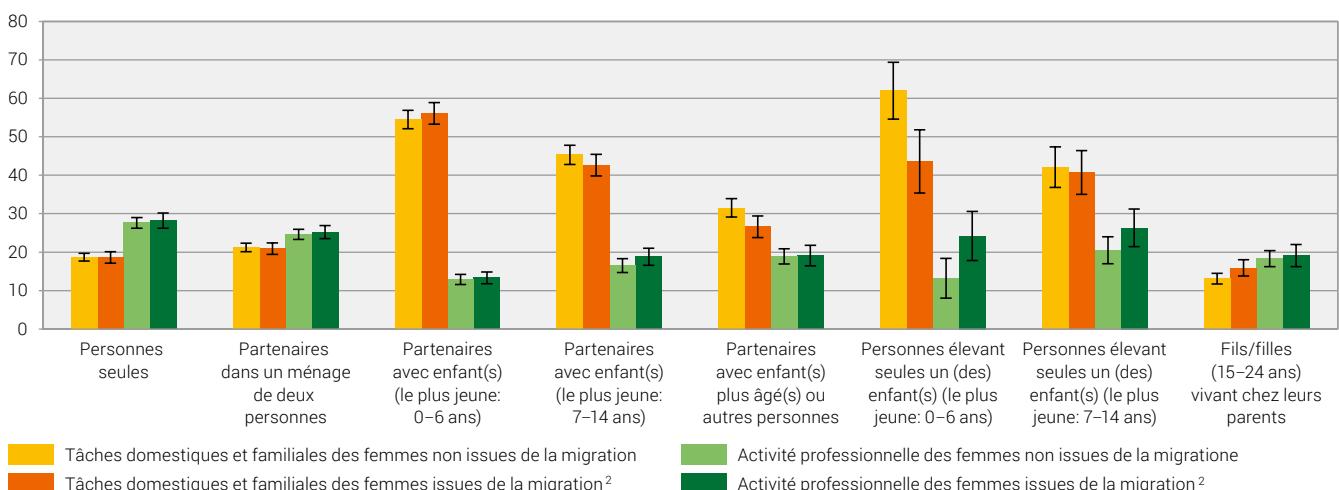
Avec des enfants dans le ménage, le temps alloué au travail domestique et familial augmente, surtout pour les femmes. Les différences entre les femmes selon le statut migratoire sont rarement significatives. Dans le cas des mères élévant seules leur(s) enfant(s) – dont le plus jeune est âgé de 0 à 6 ans – celles issues de la migration présentent une tendance à investir moins de temps dans le travail domestique et familial (44 heures) et plus dans l'activité professionnelle (24 heures) que pour les autres types de situation familiales. C'est le contraire parmi les mères dans la même situation familiale non issues de la migration (avec respectivement 62 et 13 heures).

L'écart dans le nombre d'heures investi dans le travail domestique et familial entre les hommes selon leur statut migratoire est faible. Néanmoins, parmi les hommes vivant en couple soit sans enfant, soit avec un enfant âgé de 7 à 14 ans ou avec un enfant plus âgé, on remarque une légère tendance à ce qu'ils investissent plus de temps lorsqu'ils ne sont pas issus de la migration.

Les hommes non issus de la migration ont, en outre, tendance à donner plus de temps pour l'activité professionnelle que les hommes issus de la migration s'ils vivent en couple avec un enfant. Cette différence est significative chez les hommes avec partenaire dont l'enfant le plus jeune à entre 7 et 14 ans ou est plus âgé encore: avec un enfant plus âgé, les hommes non issus de la migration consacrent 42 heures à l'activité professionnelle, tandis que les hommes issus de la migration 32 heures. En observant la différence entre générations d'arrivée des hommes issus de la migration, on constate que ces différences sont le fait de la première génération; la deuxième ne présentant pas de différence avec les hommes non issus de la migration.

Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle, au travail domestique et familial par les femmes¹ selon le statut migratoire et la situation familiale, en 2013

G 7.6



¹ Seulement les femmes en âge d'exercer une activité professionnelle (de 15–63 ans).

² Inclut les étrangères de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

A noter qu'on trouve des situations familiales où la fiabilité statistique est relative et, par conséquent, difficile à interpréter.

Le nombre d'heures allouées aux tâches domestiques et familiales et à l'activité professionnelles varie plus en fonction de l'âge des personnes que de leur statut migratoire. On observe une seule distinction significative selon le statut migratoire: parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, celles issues de la migration accordent en moyenne 19 heures aux activités domestiques et familiales, tandis que les femmes non issues de la migration de mêmes âges sont à 14 heures. Entre 55 et 63 ans, les femmes non issues de la migration tendent à travailler professionnellement 2 heures de plus que celles issues de la migration (18 heures contre 16).

Alors que le nombre d'heures attribué aux tâches domestiques et familiales ne varie pas de manière significative selon le niveau de formation chez les femmes issues de la migration (entre 29 et 32 heures), il augmente significativement chez les femmes non issues de la migration jusqu'au degré secondaire II (de 19 à 29 heures).

Le nombre d'heures investies dans l'activité professionnelle ne présente pas de différence statistique à interpréter selon le statut migratoire et le niveau de formation. Les heures augmentent avec le niveau de formation dans les deux groupes (non issus et issus de la migration), passant de 17 heures environ parmi les femmes ayant l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation achevé, à près de 26 heures pour celles avec un degré tertiaire.

Les ressortissantes de l'UE/AELE, des autres pays du monde et les Suisses issues de la migration investissent environ le même nombre d'heures par semaine dans les tâches domestiques et familiales (près de 31). Les Suisses non issues de la migration y allouent 28 heures. Avec 14 heures, les ressortissantes des autres pays de l'Europe se distinguent significativement des autres sous-groupes observés.

Concernant l'activité professionnelle, ce sont les ressortissantes de l'UE/AELE qui y consacrent le plus grand nombre d'heures (24 heures). Les Suisses, quel que soit leur statut migratoire, présentent des chiffres significativement inférieurs (entre 3 et 4 heures en moins par semaine).

7.3 Santé et accès aux soins

7.3.1 Accès aux soins

En 2014, de manière générale, une différence statistiquement significative entre la population issue de la migration et la population non issue de la migration apparaît dans la part des personnes renonçant à des soins médicaux et dentaires pour des raisons financières. Dans le cas des soins médicaux, les personnes non issues de la migration présentent un taux inférieur à 1% (0,6%) contre 2,5% dans la population issue de la migration. Ainsi, bien que le pourcentage de la population touchée soit faible, les personnes issues de la migration ont 4,4 fois plus de risques de devoir renoncer à des soins médicaux. La part augmente dans le renoncement aux soins dentaires avec respectivement 3% des personnes non issues de la migration, contre 8% des personnes issues de la migration, soit un risque presque trois fois plus élevé.

Parmi les groupes nés en Suisse ou non issus de la migration, la part des personnes renonçant à des soins médicaux et soins dentaires pour raisons financières sont restés très stables entre 2010 et 2013. Quelle que soit l'année considérée, bien qu'ayant connu quelques variations, les groupes nés à l'étranger ou issus de la migration sont toujours plus touchés par le renoncement aux soins (médicaux et dentaires) que les groupes nés en Suisse ou non issus de la migration. En 2014, il y a une rupture de série. Suite au changement de cadre de sondage et à l'amélioration du modèle de pondération, les résultats ne sont plus directement comparables avec ceux des années précédentes.

Le rapport est le plus grand dans le renoncement à des soins médicaux entre hommes issus et non issus de la migration (les premiers renoncent plus de six fois plus que les seconds). Pour les soins dentaires, c'est trois fois. Chez les femmes, la différence est assez semblable pour les deux types de soins: les femmes issues de la migration y renoncent environ trois fois plus fréquemment.

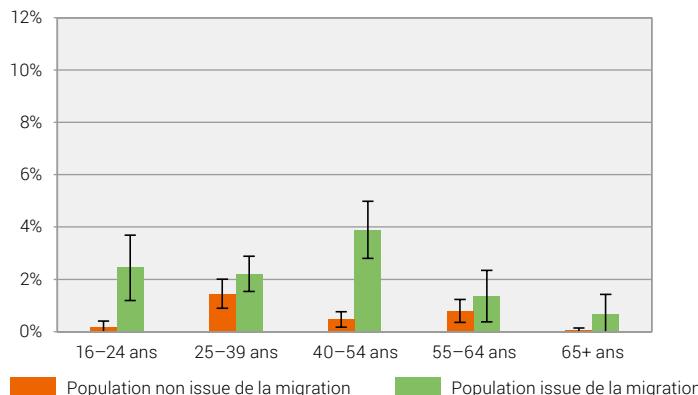
En ce qui concerne le renoncement aux soins médicaux, les taux sont les plus élevés dans la classe d'âges 40–54 ans dans la population issue de la migration et 25–39 ans dans celle non issue de la migration. L'écart entre ces deux sous-groupes de population varie fortement selon l'âge. En ce qui concerne les soins dentaires, le taux est également maximal entre 25 et 39 ans dans la population non issue de la migration, tandis qu'il n'y a pas de différences significatives entre 40 et 54 ans et 55 et 64 ans dans celle issue de la migration où les taux culminent à plus de 9% (voir graphique G7.7).

Quel que soit le type de soins observés et le niveau de formation, les différences sont toujours significatives entre populations issue et non issue de la migration. Le taux de personnes devant renoncer aux soins dentaires pour des raisons financières diminue avec le niveau de formation.

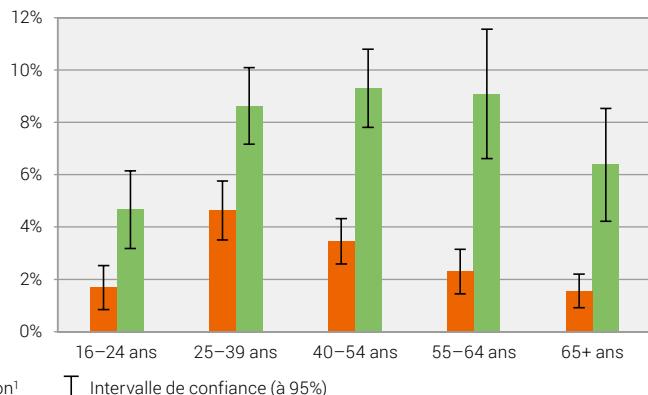
Part de la population résidante permanente de 16 ans ou plus renonçant à des soins médicaux ou dentaires pour des raisons financières selon le statut migratoire et les grandes régions, en 2014

G 7.7

Soins médicaux



Soins dentaires



¹ Inclus les étrangers de 3^e génération d'arrivée ou plus en Suisse.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2014 (version 04.04.2016)

© OFS 2017

Les Suisses renoncent entre 2 et 3,5 plus souvent à des soins s'ils sont issus de la migration que s'ils ne le sont pas

Les Suisses renoncent entre 2 et 3,5 fois plus souvent à des soins pour des raisons financières s'ils sont issus de la migration que s'ils ne le sont pas. Pour les deux types de soins, ce sont les ressortissants de l'Europe du Sud-Ouest et l'Europe de l'Est et du Sud-Est qui présentent les fréquences les plus élevées (entre 3% et 4% pour les soins médicaux, et entre 10 et 12% pour les soins dentaires).

Dans toutes les grandes régions à part la région lémanique et en Suisse central où ils sont tendanciellement plus nombreux, les résultats selon le statut migratoire diffèrent de manière significative au préjudice de la population issue de la migration qui renonce plus fréquemment à des soins dentaires pour des raisons financières. C'est dans la grande région de Zurich que l'écart est le plus élevé (plus de sept fois).

7.3.2 Interruption de grossesse

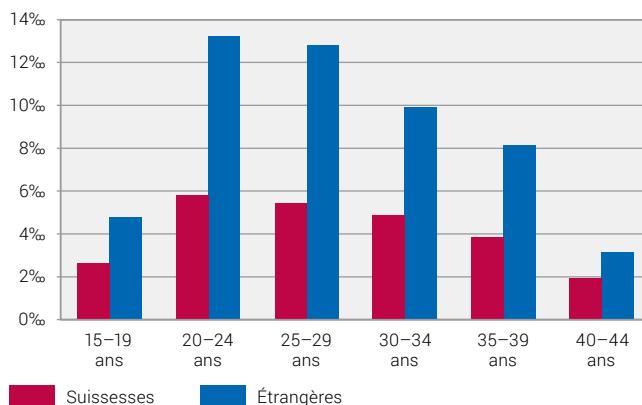
En 2015, les femmes suisses ont eu un taux d'interruptions de grossesse de 4,2%. C'est un peu plus du double chez les femmes de nationalité étrangère qui ont un taux de près de 9%.

Depuis 2011, les taux d'interruptions de grossesse ont diminué d'un demi-point de pourmilliers. Dans la population étrangère, la diminution est de 1,6 point de pourmilliers (de 10,3% à 8,7%). Entre Suisses et étrangères, le rapport a également légèrement diminué: en 2011, le taux chez les nationales était 2,3 fois plus bas que chez les étrangères, en 2015 la proportion est de 2,1.

Le taux d'interruptions de grossesse chez les femmes de nationalité étrangère est environ le double de celui des femmes suisses, mais ce rapport varie légèrement en fonction de l'âge. Le rapport entre les taux d'interruption de grossesse des femmes d'origine suisse et d'origine étrangère est le plus faible entre 40 et 44 ans (1,9% contre 3,1%). Il est le plus élevé entre 25 ans et 29 ans: les étrangères connaissent un taux de 12,8% (c'est le plus élevé observé), soit 2,4 fois plus que celui des Suisses qui ont un taux de 5,5%. La classe d'âges de 20 à 24 ans suit de près avec un taux 2,3 fois plus élevé chez les étrangères que chez les Suisses (voir graphique G7.8).

Interruptions de grossesse pour 1000 femmes selon la nationalité et l'âge, en 2015

G 7.8

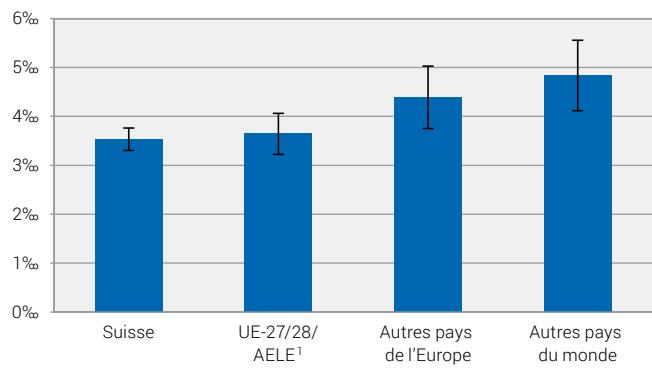


Source: OFS – Statistique des interruptions de grossesse

© OFS 2017

Mortalité infantile selon la nationalité de la mère, de 2010 à 2014

G 7.9



I Intervalle de confiance (à 95%)

¹ Croatie incluse à partir de 2013.

Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2017

7.3.3 Taux de mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile pour l'ensemble de la population résidante permanente s'élève à 3,8%. Pour cet indicateur, le lieu de naissance de la mère et sa nationalité ont de l'influence: le taux de mortalité infantile pour les mères nées en Suisse est de 3,4% et de 4,2% pour les mères nées à l'étranger. Si l'on distingue la population selon la nationalité, on observe que les mères étrangères tendent à connaître un taux de mortalité infantile plus élevé que les nationales avec 4,1% pour les mères étrangères contre 3,5% pour les Suisses.

Les données ne permettent pas de constater de différences statistiques selon l'âge et la nationalité de la mère, sauf entre 35 et 39 ans. Dans cette classe d'âges, les mères de nationalité étrangère ou nées à l'étranger présentent des taux de mortalité infantile entre 1,3 et 1,4 fois plus élevés que ceux des mères suisses, respectivement celles nées en Suisse.

Le découpage par nationalité n'indique aucune différence entre mères suisses ou ressortissantes de l'UE et AELE (3,5%). En revanche, celles provenant des autres pays de l'Europe et du monde présentent des taux plus élevés, atteignant presque 5% pour ce dernier groupe (voir graphique G 7.9).

L'analyse des résultats par grande région ne permet pas de constater des différences statistiquement significatives à l'exception de celle de Zurich. En Suisse du Nord-Ouest, on constate des différences tendancielles mais les intervalles de confiance se chevauchent.

8 Glossaire

Découpage géographique des pays

- **Europe du Nord et de l'Ouest:** France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Liechtenstein, Autriche, Finlande, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Islande, Monaco
- **Europe du Sud-Ouest:** Portugal, Espagne, Saint-Marin, Andorre, Italie, Malte, Vatican
- **Europe de l'Est et du Sud-Est:** Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Croatie, Albanie, Serbie, Monténégro, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Grèce, Chypre, Turquie, Macédoine, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Russie, Ukraine, Bélarus
- **Hors Europe**

Découpage politique des pays

- UE-27 ou UE-28 et AELE
- Autres pays de l'Europe
- Autres pays du monde

Écart (absolu)

La **différence arithmétique** indique l'écart lié à l'addition (ou soustraction; c'est la différence absolue qui intéresse), entre chiffres d'une même unité de mesure. Par exemple, un indicateur présente un taux de 10% dans la population a et 12% dans la population b. La différence arithmétique est la différence absolue entre 10 et 12, soit 2 points de pourcentage. Un rapport arithmétique ne change pas, lorsqu'on augmente ou diminue ses deux termes d'une même quantité. Si on multiplie les deux termes comparé par un même nombre, on multiplie la différence. De même si l'on divise les deux termes par un même nombre, on divise la différence.¹

Écart relatif

L'écart relatif indique la différence géométrique par rapport au résultat de la population de référence: écart relatif (en %) = $|(\text{valeur population a} - \text{valeur population b})/\text{valeur population a}| * 100$

¹ Éléments d'arithmétique démontrés d'une manière nouvelle. M. Bardel, 1826, pages 160–161

Intervalles de confiance

Comme les enquêtes par échantillonnage ne contiennent qu'une partie de la population d'intérêt (l'ensemble fondamental), il y a forcément une incertitude sur les résultats. Cette incertitude dépend de la taille de l'échantillon, du taux de sondage et de réponse, et aussi de la dispersion la variable d'intérêt dans la population. Si l'enquête est basée sur un échantillonnage aléatoire – ce qui est toujours le cas à l'Office fédéral de la statistique – il est possible de quantifier l'incertitude en calculant un intervalle de confiance dont les bornes sont d'autant plus éloignées que l'imprécision des résultats est grande.²

Rapport

La **différence ou rapport géométrique** présente un écart lié à la multiplication ou division entre chiffres d'une même unité de mesure. Un rapport géométrique est donc exprimé par le quotient qui résulte de la division de l'un de ses termes par l'autre.³

Pour le même exemple que celui présenté dans la différence arithmétique, on divise 12 par 10 et on conclut que la population B à un taux 1,2 fois supérieur à la population A.

Un rapport géométrique ne change pas, lorsqu'on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par un même nombre.⁴

UE/AELE

On fait référence dans ce document à l'Union européenne des vingt-huit (UE-28) et à l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'UE-28 correspond à l'ensemble des pays qui appartiennent à l'Union européenne depuis le 1^{er} juillet 2013. Les pays membres de l'UE-28 sont (par ordre d'entrée): Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

L'AELE est une organisation intergouvernementale qui vise à promouvoir le libre-échange et l'intégration économique au profil de ses quatre Etats membres que sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

² <https://www.media-stat.admin.ch/web/apps/glossary/index.php?n=glo-783-fr>

³ Éléments d'arithmétique démontrés d'une manière nouvelle. M. Bardel, 1826, p. 162

⁴ Idem, p. 162

9 Bibliographie

Bardel M. (1827 – numérisé le 22 juin 2006). *Éléments d'arithmétique démontrés d'une manière nouvelle*, New York Public Library

Commission fédérale pour les questions de migration (2013), *Séjours temporaires pour activité lucrative en Suisse. Raisons, voies, situations de travail et parcours de migration*. Berne: OFCL

Krekels Barbara et Poulain Michel (1996), *Population d'origine étrangère: la comparabilité internationale des divers concepts utilisés*, Espace, Populations, Sociétés, 1996, 2–3

Office fédéral des migrations (2006), *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration*. Berne, juillet 2006 [rapport SEM06]

Office fédéral des migrations (2007), *Rapport sur les mesures d'intégration. Rapport à l'intention du Conseil fédéral sur la nécessité d'agir et sur les mesures relatives à l'intégration des étrangers proposées au 30 juin 2007 par les services fédéraux compétents*. Berne-Wabern, 30 juin 2007

Office fédéral des migrations (2010), *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*. Berne: OFCL

United Nations Economic Commission for Europe (2015), *Conference of European Statisticians Recommendations for the 2020 Censuses of Population and Housing*. New York: United Nations

Approfondir: sélection de publications de l'OFS à consulter

Domaine de la formation

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Transitions et parcours dans le degré secondaire II. Édition 2015

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Transitions et parcours dans le degré tertiaire. Édition 2015

Personnes en formation – Édition 2015

Statistique de l'éducation 2015

Examens finals – Édition 2014

Domaine du marché du travail

Indicateurs du marché du travail 2016

Travailler et être pauvre. Résultats des années 2007 à 2011

Domaine de la santé

Obsan Dossier 51. Sozioökonomische und kulturelle Ungleichheiten im Gesundheitsverhalten der Schweizer Bevölkerung (en allemand)

État des lieux de l'interruption de grossesse en Suisse. Statistique des interruptions de grossesse 2014

Actualités OFS. Santé maternelle et infantile des populations migrantes

Annexe

Chiffres online du chapitre 1: nomenclature, période couverte et nom du tableau

Nomenclature	Période	Titre
su-f-01.05.01.01	1980–2015	Population résidante permanente étrangère selon la nationalité
je-f-01.02.01.01	2010–2015	Population résidante permanente selon le sexe, le lieu de naissance, la durée de résidence, la catégorie de nationalité et l'autorisation de résidence
su-f-01.05.03.01.01	2013–2015	Distribution des statuts migratoires dans la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus selon diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.04.02.01	1991–2015	Immigration de la population résidante permanente selon la nationalité
su-f-01.05.04.03.01	1991–2015	Emigration de la population résidante permanente selon la nationalité
su-f-01.05.04.02.02	1991–2015	Immigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, le sexe et l'âge
su-f-01.05.04.01.03	2002–2015	Immigration et émigration de la population résidante permanente selon la nationalité
su-f-01.05.04.03.02	1991–2015	Emigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, le sexe et l'âge
su-f-01.02.04.05	1861–2015	Bilan de la population résidante permanente
su-f-01.04.01.01.14	2000–2015	Naissances vivantes selon la nationalité par pays et l'âge de la mère
su-f-01.05.07.04.07.02	2011–2013	Population résidante permanente de moins de 25 ans dans des ménages privés, selon le statut migratoire du ménage, diverses caractéristiques socio-démographiques et le type de ménage
px-x-0103010000_101	2010–2015	Population résidante permanente et non permanente selon le canton, le sexe, l'autorisation de résidence, la classe d'âge et la nationalité
px-x-0102010000_104	2010–2015	Population résidante permanente et non permanente selon les niveaux géographiques institutionnels, le lieu de naissance et la nationalité

Source: OFS

© OFS 2017

Chiffres online des chapitres 3 à 6: nomenclature, période couverte et nom du tableau pour chaque indicateur 1/3

Nomenclature	Période	Titre
su-f-01.05.07.10.01.01.xls	2010, 2012, 2014	Discrimination Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s), selon la nationalité et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.10.01.02.xls	2010, 2012, 2014	Types de situations où des actes discriminatoires ou racistes ont été vécus, selon la nationalité et le sexe
su-f-01.05.07.10.01.03.xls	2010, 2012, 2014	Nombre de types de situations où des actes discriminatoires ou racistes ont été vécus, selon la nationalité et le sexe
su-f-01.05.07.02.02.01.xls	2012–2014	Culture Opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la population résidente permanente de 16 ans ou plus, selon le statut migratoire, diverses catégories socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.02.03.01.xls	2012–2014	Part de la population résidante permanente de 18 ans ou plus membre de groupes ou associations, selon le statut migratoire, diverses catégories socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.03.01.01.xls	2011–2015	Formation Niveau de formation de la population, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.03.02.01.xls	2011–2015	Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.03.03.01.xls	2011	Participation à la formation non formelle, selon le lieu de naissance, la nationalité, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.03.04.01.xls	2009–2013	Transition immédiate vers le degré secondaire II, selon la nationalité

Source: OFS

© OFS 2017

Chiffres online des chapitres 3 à 6: nomenclature, période couverte et nom du tableau pour chaque indicateur 2/3

Nomenclature	Période	Titre
		Famille
su-f-01.05.07.04.02.01.xls	2011 – 2015	Situation professionnelle des mères et des pères, selon le statut migratoire, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.08.08.01.xls.	2013	Accueil extrafamilial des enfants pour les ménages avec enfants de moins de 13 ans, selon le type de garde et le statut migratoire du ménage
su-f-01.05.07.04.04.01.xls	2011 – 2015	Indicateur conjoncturel de fécondité, selon le lieu de naissance et la nationalité des femmes
su-f-01.05.07.04.04.02.xls	2011 – 2015	Indicateur conjoncturel de fécondité, selon le lieu de naissance et la nationalité des femmes, et les cantons
su-f-01.05.07.04.05.01.xls	2011 – 2015	Taux de fécondité par âge, selon le lieu de naissance et la nationalité de la mère
su-f-01.05.07.04.05.02.xls	2011 – 2015	Taux de fécondité par âge, selon le lieu de naissance et la nationalité de la mère combinés, par canton
su-f-01.05.07.04.06.01.xls	2011 – 2015	Interruptions de grossesse pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans, selon la nationalité et l'âge
su-f-01.05.07.04.07.01.xls	2011 – 2013	Population résidante permanente âgée de 15 ans et plus dans des ménages privés, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et le type de ménage
su-f-01.05.07.04.07.02.xls	2011 – 2013	Population résidante permanente de moins de 25 ans dans des ménages privés, selon le statut migratoire du ménage, diverses caractéristiques socio-démographiques et le type de ménage
su-f-01.05.07.04.07.03.xls	2011 – 2013	Ménages privés, selon le statut migratoire et la nationalité
su-f-01.05.07.04.09.01.xls	2010, 2013	Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon le statut migratoire, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques
		Langue
su-f-01.05.07.05.01.01.xls	2011	Aptitudes dans la/les langue(s) nationale(s) et étrangère(s), selon le lieu de naissance, la nationalité, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.05.02.01.xls	2010 – 2013	Part des personnes ayant mentionné une langue nationale comme (une des) langue(s) principale(s), selon le statut migratoire, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.05.03.01.xls	2010 – 2013	Part des personnes utilisant au moins une langue locale dans leur répertoire linguistique, selon les milieux, le statut migratoire, la région linguistique et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.05.05.01.xls	2010 – 2013	Proportion de personnes ayant mentionné 3, 2, 1 ou aucune langue nationale parmi leur(s) langue(s) principale(s), la langue habituellement parlée à la maison et la langue habituellement parlée au travail ou sur le lieu de formation, selon le statut migratoire
su-f-01.05.07.05.02.02.xls	2011 – 2013	Part des personnes ayant mentionné une langue nationale comme (une des) langue(s) principale(s) selon le statut migratoire, par canton
su-f-01.05.07.05.05.02.xls	2011 – 2013	Proportion de personnes ayant mentionné 3, 2, 1 ou aucune langue nationale parmi leur(s) langue(s) principale(s), la langue habituellement parlée à la maison et la langue habituellement parlée au travail ou sur le lieu de formation 1), selon le statut migratoire et les cantons
		Logement
su-f-01.05.07.06.01.01.xls	2010 – 2014	Part de la population résidante permanente de 16 ans ou plus vivant dans un ménage avec au moins une privation logement, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.06.01.02.xls	2010 – 2014	Part de la population résidante permanente de 16 ans ou plus vivant dans un logement situé dans un quartier bruyant, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.06.02.01.xls	2013 – 2014	Surface moyenne par habitant dans les ménages formés d'une personne, selon le statut migratoire et le nombre de pièces dans des logements occupés
su-f-01.05.07.06.02.02.xls	2013 – 2014	Surface moyenne par habitant dans les ménages formés de deux personnes ou plus selon le statut migratoire et le nombre de pièces dans des logements occupés
su-f-01.05.07.06.03.01.xls	2012 – 2014	Loyer au mètre carré par ménage privé, selon le statut migratoire, la nationalité, le type de ménage et les grandes régions
su-f-01.05.07.06.03.02.xls	2012 – 2014	Loyer au mètre carré par ménage privé, selon le statut migratoire, les grandes régions et le type de ménage
su-f-01.05.07.06.04.01.xls	2011	Indice de ségrégation spatiale de Duncan et Duncan, selon le lieu de naissance et la nationalité

Chiffres online des chapitres 3 à 6: nomenclature, période couverte et nom du tableau pour chaque indicateur 3/3

Nomenclature	Période	Titre
		Marché du travail
su-f-01.05.07.07.02.01.xls	2012–2015	Taux de salariés avec fonction dirigeante, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.01.02.xls	2012–2015	Taux de salariés de formation tertiaire exerçant une profession ne requérant pas un tel niveau de formation, selon le statut migratoire, diverses catégories socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.03.02.xls	2012–2015	Taux de chômage au sens du BIT, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.04.01.xls	2012–2015	Taux d'activité et taux d'activité en équivalence plein temps des 15–64 ans, selon le statut migratoire, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.07.04.02.xls	2012–2015	Taux d'activité et taux d'activité en équivalence plein temps des 15–64 ans, selon le statut migratoire, le sexe et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.05.01.xls	2013–2015	Part des bas revenus professionnels des personnes salariées, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.06.01.xls	2013–2015	Travail de nuit, du dimanche ou sur appel chez les salariés, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.07.01.xls	2012–2015	Distribution par profession des personnes actives occupées, selon le statut migratoire, la nationalité et le sexe
su-f-01.05.07.07.07.02.xls	2012–2015	Distribution par profession des personnes actives occupées, selon le statut migratoire et diverses caractéristiques socio-démographiques
su-f-01.05.07.07.08.01.xls	2012–2015	Taux d'indépendants avec employé(s), selon le statut migratoire, diverses catégories socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.07.03.01.xls	2018, 2014	Taux de personnes chômeuses au sens du BIT ou non actives souhaitant travailler et indiquant avoir besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue officielle pour trouver un emploi approprié, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
		Santé
su-f-01.05.07.09.04.01.xls	2010–2014	Part de la population résidante permanente de 16 ans ou plus renonçant à des soins médicaux ou dentaires pour des raisons financières, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions
su-f-01.05.07.09.07.01.xls	2010–2014	Mortalité infantile, selon la nationalité, le lieu de naissance et diverses caractéristiques socio-démographiques de la mère

Source: OFS

© OFS 2017

Tableaux de base pour la comparaison des résultats du rapport d'intégration SEM 2006

Nomenclature	Période	Titre
		École obligatoire/Formation professionnelle
je-f-15.02.00.01	1999/2000 – 2014/15	Élèves et étudiants selon le degré et le type de formation
je-f-15.02.00.02	1980/81 – 2014/15	Élèves et étudiants selon le degré et le type de formation, évolution
su-f-089-1100_2010	2010/11	Élèves et étudiants 2010/11
su-f-089-1100_2014	2014/15	Élèves et étudiants 2014/15
ind-f-403201	1990–2009	Hétérogénéité culturelle à l'école obligatoire
		Marché du travail
je-f-03.02.01.03	1991–2015	Personnes actives occupées (concept intérieur) selon le sexe, la nationalité et l'âge
je-f-03.02.01.15	1991–2015	Taux d'occupation selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille
je-f-03.02.01.16	1991–2015	Personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille
je-f-03.02.00.01.02	1991–2015	Taux d'activité selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille
je-f-03.02.00.01.02.03	2003–2015	Selon différentes nationalités: taux d'activité selon le sexe, les groupes d'âges
je-f-03.03.01.14	1991–2015	Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, la nationalité et d'autres caractéristiques
je-f-03.03.01.14.03	2003–2015	Selon différentes nationalités: Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe

Source : OFS

© OFS 2017

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@ bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

You souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmai et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3 000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Service de renseignements statistiques de l'OFS
058 463 60 11, info@ bfs.admin.ch

En Suisse, 2,5 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus sont actuellement issue de la migration, ce qui représente plus d'un tiers de la population résidante permanente. L'intégration de ces personnes, ainsi que leur participation égale à la vie économique, sociale et culturelle du pays constitue un enjeu majeur de notre société.

Dans cet objectif, des données fiables et différencieront ont été établies afin de décrire le cadre dans lequel s'accomplit l'intégration de ces personnes. La présente publication contient une sélection d'indicateurs portant sur l'état des lieux en matière d'intégration sur la période de 2011 à 2015. Elle se base sur le système d'indicateurs d'intégration de l'OFS. Ils sont regroupés et commentés de manière détaillée dans les différents chapitres.

Contenant des données de base sur la migration et sur la composition de la population migrante, ce compte rendu présente également des indicateurs consacrés à la vie active, aux interactions sociales et aux conditions de vie. D'autres chapitres traitent des compétences scolaires, du niveau de formation et de la participation à la formation de la population, ainsi que du paysage linguistique de la Suisse.

Ce rapport donne un aperçu chiffré des conditions de vie des personnes issues de la migration et les indicateurs qui y sont présentés sont structurés de manière à permettre une comparaison directe entre la population issue de la migration et celle non issue de la migration.

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1723-1700-05

ISBN

978-3-303-01277-2